BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PERIGORD

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME LXXVIII. — N° SPÉCIAL

publié à l'occasion du

TRICENTENAIRE DE FÉNELON



PERIGUEUX
IMPRIMERIE PÉRIGOURDINE, place Francheville.

Juillet-Septembre 1951

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA TROISIÈME LIVRAISON

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé H. BREUIL, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, membre d'honneur de notre Société, doit publier prochainement un important ouvrage : *Quatre cents siècles d'art pariétal*.

Cette édition, tirée en héliogravure, format 24 × 30 cm., 424 pages, illustrée de plus de 500 photos, dessins, cartes, présente l'essentiel des peintures et gravures des 90 grottes ornées découvertes à ce jour dans le monde. Le texte qui accompagne les illustrations résume les 50 années d'études et de relevés en caverne de l'abbé Breuil.

Actuellement en souscription au Centre d'Etudes et de Documentation préhistoriques, Montignac, Dordogne. Notice détaillée sur demande.

SEANCES MENSUELLES DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

Séance du jeudi 5 juillet

Présidence de M. le Dr LAFON, président.

Présents : Mmes S. Blanc, Busselet, Dupuy, Maleville, Médus, Plazanet, Mlles Marqueyssat et Veyssier ; MM. Max Ardillier, Eugène Aubisse, Bardy, S. Blanc, Borias, l'abbé Bézac, Champarnaud, Chartroule, Corneille, A. Granger, J. Lassaigne, Lavergne, Ch. Lescure, le Dr Maleville, Maury, le professeur Pittard, Pivaudran, Plazanet, Secondat, Secret, le Cl Tournier, Vautier, Villepontoux.

Excusés : M. Denis Peyrony, Mlle Duparc.

M. le Président salue la présence de M. le professeur PITTARD, de son fils M. Jean-Jacques Pittard et de sa belle-fille, venus de Genève pour assister à la séance de ce jour dans laquelle notre nouveau membre d'honneur doit prendre la parole.

Remerciements. — M. le professeur PITTARD pour sa nomination comme membre d'honneur ; M. COURRÈGE et Mme PIVAUDRAN, pour leur admission ; Mlle DESBARRATS et M. Jean CHARET, pour les prix que la Société leur a décernés.

Entrées d'ouvrages. — Countoviorlo (Henri). *Jan Picatau de Sent-Barrancou. Viorlas en patois dô Nountrounés.* Thiviers, impr. H. Virmouneix (1951) ; in-8°, 206 p. ; — offert par l'auteur, notre collègue H. DELAGE, qui a retrouvé la verve de Jardry : son Picatau fera pendant à Champalimaud ;

FORIEN DE ROCHESNARD (J.-G.). *Généalogie de la famille Forien depuis 1345* (3e fasc.). Auxerre, impr. Moderne, 1951 ; in-8°, 28 p., fig. ; — hommage de l'auteur ;

Villefranche de Lonchapt (Extr. du *Bull. de la Société*, t. LXXVI, pp. 190-214) ; — offert par l'auteur, Mme L. GARDEAU ;

Livre d'Or du Centenaire. Ecole Saint-Joseph de Sarlat, 1850-1950. S.l.n.d. ; in-8°, 160 p., ill. ; — offert par le R.P. Recteur, au nom de l'association des Anciens Elèves (c.p. Bordeaux 98.64 ; prix 100 fr.) ;

La Renaissance provinciale, revue des Ecrivains de Province (Bordeaux), mai-juillet 1951, annonçant le concours ouvert par la Société pour le prix Mme Jean Maury, du Grand-Roc ; — envoi de la Rédaction.

M. le Président remercie les divers donateurs; il est heureux d'y ajouter la famille du Cte de SAINT-SAUD qui vient de faire à la Société un important envoi de livres prélevés dans la bibliothèque de notre regretté vice-président; on reviendra sur cette libéralité.

Bibliographie. — A signaler dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, de mars-avril 1951, un complément à la bibliographie relative à la grotte de Lascaux, p. 151 ; une étude de M. Claude BARRIÈRE, « Un exemple de permanence de l'habitat : Puydivert [commune du Bourdeix (Dordogne)] », où sont consignées des trouvailles allant du néolithique final au gallo-romain et décrite une curieuse stèle anthropomorphe de granit, p. 154; une note du Dr CHEYNIER sur « les Industries proto-magdaléniennes », se référant à des exemples pris en Périgord, p. 190.

Est annoncée la publication des *Lettres de Léon Bloy à sa famille*, avec préface de Léopold Devaux (M. Astruc, éditeur, à Meudon), ainsi que celle de *Quatre cents siècles d'art pariétal*, par M. l'abbé H. Breuil (Centre d'études et de documentation préhistoriques, F. Windels, à Montignac-sur-Vézère).

La Fédération historique du Sud-Ouest, qui groupe maintenant onze sociétés savantes, publie dans sa Revue les *Annales du Midi* (Privat, éditeur à Toulouse), une bibliographie annuelle indispensable pour se tenir au courant du mouvement des études locales.

M. R. COUVRAT-DESVERGNES attire l'attention de nos collègues sur l'ouvrage de Georges Pillement, *Beautés cachées de la France. Centre et Sud* (Paris, éd. des Deux-Mondes 1951) ; le Périgord y tient une fort belle place et a trouvé contre le vandalisme toujours à redouter un défenseur éloquent et vigilant; — de son côté, M. le Dr Lafon signale l'excellent livre où M. Nicolaï vient d'évoquer les *Belles amies de Montaigne*.

M. CORNEILLE se plaît à mentionner les travaux de Mlle Germaine Duparc, notre très distinguée collègue, docteur ès sciences de l'Université de Genève; et plus particulièrement les deux études de préhistoire périgourdine qu'elle a publiées en 1939 dans les *Archives suisses d'Anthropologie générale* : « Microlithe emmanché (?) » et « Industries microlithiques du Moustier », en collaboration avec M. Maurice Vidal.

Tricentenaire de Fénelon. — M. le Président annonce que l'Exposition « Fénelon et son temps », organisée au Musée du Périgord par nos collègues Mme de La Motte, Mlle Humbert, bibliothécaires, M. Saraben, conservateur du Musée, et J. Secret, conservateur des Antiquités et objets d'art du département, a été officiellement inaugurée ce matin. C'est là une manifestation de grande classe à laquelle ont heureusement participé les Bibliothèques de France, les Archives départementales, les collectionneurs locaux et qui a fait l'objet d'un important catalogue; il convient d'y applaudir sans réserve.

Causerie du Professeur Pittard. — L'éminent savant a choisi de traiter sur un ton familier, mais avec toute l'autorité qui est la sienne, de la découverte des stations lacustres de la Suisse (1853) et d'en marquer l'importance dans l'histoire de l'humanité. Pour lui, la civilisation des palaffites, c'est-à-dire la substitution de peuplades sédentaires et agricoles venues d'Asie centrale aux tribus nomades et chasseresses du paléolithique, correspond à la plus grande des révolutions sociales. Passionnant exposé, où les résultats des fouilles sont commentés avec l'ampleur de vues d'un anthropologiste sociologue et le mouvement d'une vaste fresque historique.

M. le Président remercie M. le Professeur Pittard qui vient de donner une nouvelle preuve de l'attachement qu'il porte au Périgord.

M. J. SECRET présente une observation et dit que grâce à la toponymie, il a été possible de localiser en Savoie, aux bords du lac du Bourget, mais à un niveau plus élevé que celui des eaux actuelles, quelques petites stations lacustres.

Communication. — Une communication de M. Jean LASSAIGNE sur la suite des *Souvenirs de 75 ans*, du préfet et homme politique J. de Verneilh sera développée dans une séance ultérieure.

Admissions. — Mme BUSSELET; présentée par Mme Dupuy et Mlle Veyssier;

M. Jean-Raoul DAUDOU, greffier du Tribunal civil, rue de Solférino, 65, Périgueux; présenté par Mme Médus et M. A. Bertran;

M. Pierre DUCASSE, magistrat au siège de Périgueux, Palais de justice; présenté par les mêmes;

Mlle Jeanne OLIVIER, receveuse des P.T.T., Villefranche-de-Lonchapt; présentée par Mme Gardeau et M. A. Granger;

Mme VILLEPONTOUX, boulevard Albert-Claveille, Périgueux ; présentée par MM. Villepontoux et Corneille.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE. *Le Président,* Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 2 août 1951.

Présidence de M. le Dr LAFON, président.

Présents : Mmes Berton, Darpeix, Médus, Montagne et Villepontoux; MM. Aubisse, Bardy, Borias, Chartroule, Corneille, Lassaigne, Lavaysse, Lavergne, Secret et Villepontoux.

Excusé : M. A. Granger.

Nécrologie. — Mme AMBLARD, de Bergerac. — M. le Président exprime les condoléances de la Société.

Félicitations. — M. Guy DUBOSCQ, nommé chevalier de la Légion d'honneur; M. PLAZANET, chevalier du Mérite Social. — M. R. CLERGERIE, nommé percepteur-receveur au Creusot (S.-et-L.).

Remerciements. — MM. J.-R. DAUDOU et DEGAIL.

Entrées d'ouvrages et de documents. — M. le Président annonce qu'un don important d'ouvrages de fond, brochures, manuscrits, etc., vient d'être fait à la Société par les héritiers du comte Aymar D'ARLOT DE SAINT-SAUD, notre savant et très regretté vice-président; la plupart des volumes sont reliés aux armes des d'Arlot ou portent l'*ex-libris* de la bibliothèque du château de la Valouze; M. le Président exprime la reconnaissance de la Compagnie aux généreux auteurs de cette libéralité.

Les autres dons faits à la bibliothèque ou aux Archives de la Société émanent de M. Jean-Jacques Pittard, docteur ès lettres, de Genève; 13 brochures ou extraits de revues spéciales, sur des sujets de géologie, de spéléologie et de préhistoire;

de M. Pierre Delage, extrait de *Gallia*, contenant l'étude de notre regretté collègue Franck DELAGE, sur « les Gisements préhistoriques de Belcayre (Dordogne) », avec la nécrologie de l'auteur, par M. Adrien Blanchet;

de M. J. Lachèze, agrégé de lettres : *Fénelon, Horizons pédagogiques*. Périgueux, impr. Périgourdine, 1951; in-8°, 12 p., br.;

de M. Jean SECRET, ses articles sur « les églises de Grèzes

et de Ladornac », — « le Périgord et le 17e centenaire de Saint Saturnin » (*la Gazette du Périgord*, des 18 juillet et 2 août 1951) ; — « Fresques en Périgord » (n° de juillet 1951 de *VIIe Région économique*), avec des reproductions de fresques de Lascaux, la Roque-Meyrals, Saint-Julien-de-Lampon et Beynac; — « Joseph de Verneilh, préfet du Mont-Blanc » (*Annales savoisiennes*, 1re année, 2e-3e trim. 1949), avec portrait conservé au château de Puyrazeau;

de l'Union touristique, le dépliant qu'elle vient d'éditer sur le « Périgord »;

de M. CORNEILLE, une coupure de *la Croix*, des 10-11 juin 1951; article d'Agnès de la Gorce sur « *Un oncle de Fénelon* », le marquis Antoine de Salignac, homme de guerre et zélateur de confrérie; — et deux pièces pap., concernant le Comité du Monument aux Morts de 1870-1871 à Périgueux.

M. le Président remercie les divers donateurs et offre lui-même à la bibliothèque un très bel exemplaire de *Faramond*, de La Calprenède, en 6 vol. in-12, ornés de gravures en taille-douce (1664-1670), et plusieurs plaquettes écrites en langue périgourdine.

Bibliographie et Périodiques. — M. le Président signale l'ouvrage de M. Alain Decaux sur la Conspiration du général Malet;

L'étude du R.P. Clément Sclafert, « Montaigne et Maldonat » (Extr. du *Bull. de Littérature ecclésiastique*, publ. par l'Institut catholique de Toulouse, avril-sept. 1951) ; prélude à une enquête sur « l'âme religieuse de Montaigne » qui paraîtra prochainement aux Nouvelles Editions latines.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXXIII, 3e livr. (1951), M. Ernest Vincent consacre à notre compatriote Franck Delage une notice nécrologique digne de sa vie et de son œuvre scientifique; elle est accompagnée d'une bibliographie complète de ses travaux, par M. Michel Duchein; on trouvera, dans le même numéro une étude de M. Vincent sur les « Colombiers anciens en Limousin »; elle mériterait de trouver en Périgord quelque écho.

L'inauguration d'une rue Sem. à Deauville, a inspiré à J. B. une chronique qui fournit les éléments d'une biographie du grand caricaturiste périgourdin (*Arts*, n° du 20 juillet 1951) ; M. le Dr LAFON les précise de quelques souvenirs personnels ; loin d'être improvisés, les dessins de Sem procédaient de croquis multiples et de mises au point minutieuses.

Le Cabinet d'Autographes V. Degrange, à Paris, offre à sa clientèle deux pièces sur parchemin du XV[e] siècle concernant l'abbaye de Brantôme. M[me] MÉDUS insistera auprès de la Municipalité de cette ville pour que ces documents soient acquis pour les archives communales.

Informations. — M. le Président note que le nouveau cliché du Sceau de la Société a été employé pour la première fois sur la couverture du *Bulletin* de mars-juin 1951.

La célébration du Cinquantenaire du Bournat dòu Périgord, au début de juillet, a donné lieu à diverses manifestations auxquelles avaient été priés M. le Président et M. le Secrétaire général.

La félibrée annuelle s'est tenue le dimanche 8 juillet, à Excideuil. Une nouvelle plaque en l'honneur de Giraut de Borneilh a été posée à l'entrée du château; celle de 1904 avait disparu dans l'intervalle. M. Géraud Lavergne a fait l'éloge du « Maître des Troubadours ».

Le 12 juillet, la distribution des prix de l'Institution de Saint-Joseph, à Périgueux, s'est tenue sous le signe de Fénelon, dont le rôle d'éducateur servit de thème au discours d'usage de M. le Supérieur; notre Secrétaire général représentait la Société à cette cérémonie.

Le XX[e] Congrès des Ecrivains de France a visité, le 19 juillet, les monuments de Périgueux sous la conduite de M. Jean Secret; à la séance solennelle, qui s'est tenue aussitôt après au Théâtre municipal, M. Géraud Lavergne a fait un exposé rapide du mouvement des études locales en Périgord depuis un demi-siècle; le soir, les congressistes ont visité l'exposition « Fénelon et son temps », qui leur fut présentée par M[lle] Humbert.

La Société des Etudes hispaniques nous fait tenir des exemplaires du programme du circuit touristique qu'elle organise cette année en Espagne (de Périgueux à Périgueux, par Séville, Grenade et Madrid).

Communications. — Dans une note qu'il nous adresse, M. Henri DU CHAZAUD décrit le parc du château de la Rochebeaucourt, où s'élève le mausolée de Pauline de Tourzel, comtesse de Galard de Béarn (1840); l'ensemble a gardé son cachet romantique et mérite une visite.

M. R. COUVRAT-DESVERGNES rappelle les liens culturels restés étroits entre la France et la République d'Haïti. L'établissement fondé en 1733 par les religieuses de Notre-Dame de Périgueux pourvoit encore aujourd'hui à l'instruction des petites orpheli-

nes et des religieuses créoles. L'œuvre de Fénelon y est appréciée; voire sue par cœur : là-bas, c'est être savant que de pouvoir réciter des pages de *Télémaque*.

M. G. LAVERGNE donne connaissance d'un contrat inédit, tiré des minutes de Cleyrac, notaire royal à Domme; il s'agit de l'institution dans cette ville de la Confrérie de Notre-Dame du Saint-Rosaire, le 2 février 1627.

De la part de M. Maurice ALBE, M. le Secrétaire général offre à la Société les morceaux d'un très joli petit vase orné en céramique rouge, et un beau bas de jambe en marbre blanc ayant appartenu, comme le prouvent les fines talonnettes, à une statue de Mercure. Ces « antiquités » gallo-romaines proviennent des fouilles de Campniac.

M. le Président remercie l'aimable donateur.

M. Jean SECRET vient d'étudier, au château de Salignac, les restes de la chapelle. De petites dimensions, orientée, elle était à deux étages; le premier comprenait une nef carrée, voûtée d'arêtes et une abside semi-circulaire; du second, voûté d'un berceau, ne subsistent que deux arcs d'applique en plein cintre retombant sur des colonnes engagées à chapiteaux frustes de la deuxième moitié du XIIe siècle. A l'étage inférieur subsiste la voûte, dont la naissance est soulignée par des impostes chanfreinées, ornées de damiers; le mur N. garde la trace d'une fresque à peine déchiffrable où l'on entrevoit un arbre portant l'écu des Salignac (peut-être l'arbre généalogique de la Maison ?).

Notre Vice-Président a pu photographier au château des Bories le portrait qui s'y trouve de Marguerite d'Aydie, marquise d'Escoire; née en 1651, première femme de Louis de Ranconnet, elle fut inhumée chez les religieuses de la Visitation de Périgueux en 1692. Il a relevé dans le même château, au rez-de-chaussée de la tour ronde du S.-O., un curieux voûtement du début du XVIe siècle; il forme en quelque sorte un compromis entre la croisée d'ogives et la coupole, puisque les quatre branches d'ogives retombent au centre sur une pile octogonale, par l'intermédiaire de quatre pendentifs, opposés dos à dos et soigneusement appareillés. Le système est original.

M. Jean Secret a appris du marquis de Cumond qu'au château de Cumond sont conservés divers souvenirs des Salignac de La Mothe Fénelon, parmi lesquels un portrait de Fénelon, excellente copie due au Mis de Cumond.

Enfin, en vue du bi-centenaire de la béatification de Jeanne

de Chantal, qui va être célébré à Annecy, M. Jean Secret a pris les photographies d'objets qui, en Périgord, rappellent la mémoire de la Sainte; ce sont la chasuble et le voile de laine et d'or brodés par elle, conservés par les Visitandines de Périgueux, et les rétables de leur ancienne chapelle, actuellement à l'église de Beleymas.

M. Jean LASSAIGNE commence la lecture de l'étude qu'il vient d'achever, sur *les Souvenirs de 75 ans* du baron de Verneilh-Puyraseau (1756-1839), d'après une suite, restée inédite, de ces mémoires qui lui a été obligeamment communiquée par le colonel B. de Saint-Sernin.

Excursion. — La date du dimanche 16 septembre après-midi est retenue pour la prochaine excursion archéologique de la Société; on visitera entre autres, l'église d'Agonac et le château de Puyguilhem.

Admissions. — Mme Lucie TESTE, rue Charcot, 11, Neuilly-sur-Seine; présentée par Mme et M. Corneille;

M. et Mme Jean BALZON, avenue Henri-Barbusse, 33, Colombes (Seine); présentés par MM. Rebière et Verbauwen;

M. Jean GAUTHIER, Payzac (Dordogne); présenté par MM. Dandurand et Secret.

M. le Dr Jean ARMAND-LAROCHE, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac, est, sur le désir qu'il en a exprimé, rétabli sur la liste des membres de la Société.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r^ Ch. LAFON.

Séance du jeudi 6 septembre 1951.

Présidence de M. le Dr LAFON, président.

Présents : Mmes Busselet, Chastel, Dumont, Dupuy, Lacombe, Montagne et Villepontoux ; MM. Eugène Aubisse, Bardy, Borie Duclaud, R. Couvrat-Desvergnes, A. Granger, Guthmann, Lavergne, Lescure, Montagne, Pivaudran, Secondat et Villepontoux.

Excusés : Mme Médus, MM. Jean Gauthier et Lassaigne.

Félicitations. — M. BOURGÈS-MAUNOURY, qui détient un important portefeuille dans le nouveau cabinet Pleven.

Remerciements. — M. Jean Gauthier.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Van Gennep (A.), *Manuel de folklore français contemporain.* T. 1er. V. Les Cérémonies périodiques et saisonnières. (3. Les cérémonies agricoles et pastorales de l'été). Paris, Picard, 1951; in-8°, XXVIII-406 p., 19 cartes ; — Achat de la Société ;

Intendant général Chayrou, *De la meilleure décision spécialement en matière d'achat. Critères objectif et subjectif.* Postface de M. le professeur Grassé. Paris, Recueil Sirey et Gauthier-Villars, 1951 ; in-8°, 90 p., br. ; — offert en hommage par l'auteur, notre éminent compatriote, dans sa studieuse retraite de Domme ; les idées développées dans cet opuscule touchent sans doute à un domaine encore peu exploré, mais elles ont déjà trouvé place dans l'enseignement de la plupart des écoles d'ingénieurs et d'un certain nombre de chaires d'Economie politique.

M. le Président remercie tous les donateurs et en particulier M. l'Intendant général Chayrou.

M. le Secrétaire général donne un bref aperçu des deux envois faits à la Société par M. le vicomte de Saint-Saud. Il y note en particulier une collection, sans doute unique, de « Cachets périgourdins », dont les empreintes sur cire rangées dans l'ordre alphabétique des familles, forment deux gros albums ; — une généalogie manuscrite de la famille de Calvimont ; un état manuscrit des « Familles nobles ou patriciennes, ou à particules, originaires du Périgord, ou fixées dans la Dordogne, dressé par le comte de Saint-Saud (1906) ; un volume consacré à la Réformation ou recherche de la vraie et fausse noblesse du Périgord par les intendants de Guyenne, des thèses de licence en droit dues à des Périgourdins notoires, des recueils de mémoires et de factures concernant des familles du pays, etc.

Bibliographie. — L'abbé H. Breuil, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, membre d'honneur de notre Société, doit publier prochainement un important ouvrage : *Quatre cents siècles d'art pariétal.*

Cette édition, tirée en héliogravure, format 24×30 cm., 421 pages, illustrée de plus de 500 photos, dessins, cartes, présente l'essentiel des peintures et gravures des 90 grottes ornées découvertes à ce jour dans le monde. Le texte qui accompagne les illustrations résume les 50 années d'études et de relevés en caverne de l'abbé Breuil.

Actuellement en souscription au Centre d'Etudes et de Documentation préhistoriques, Montignac, Dordogne. Notice détaillée sur demande.

Communications. — M. le Secrétaire général analyse la suite de l'étude consacrée par M. Jean LASSAIGNE à la partie inédite des souvenirs du baron de Verneilh ; les renseignements qu'elle apporte sur sa vie politique, les anecdotes qui les émaillent font souhaiter que ce travail consciencieux soit publié *in-extenso* dans le Bulletin de la Société.

De la part de M. Gabriel PALUS, sont présentés une belle gravure montrant Fénelon en train de prodiguer ses soins à un blessé de guerre ; le nom de l'artiste a été gratté ; — un bois durci, reproduisant de profil l'archevêque de Cambrai. (Dans ces deux documents, le nom de l'illustre prélat est écrit avec deux accents aigus).

Au sujet de l'inscription de l'église de Monsec, dont notre collègue a communiqué le dessin, il voudra bien se reporter au *Bulletin de la Société*, t. VIII (1881), p. 469.

M. Marcel SECONDAT, dès qu'il a été avisé de l'acquisition par la municipalité de Brantôme, des parchemins dont il a été question à la dernière réunion, s'est chargé d'en établir une transcription intégrale du premier de ces actes qui est rédigé en français (1461). Il est suivi d'une procuration, de la même année, et d'un contrat de ratification du précédent accord (1473) en latin, dont analyse ou copie ont été faites par M. Géraud Lavergne.

Une courte discussion s'engage au sujet du petit nombre de religieux qui figurent dans ces documents.

M. Albert GRANGER signale, à toutes fins utiles, la loi 51-630 du 24 mai 1951, elle constitue une heureuse innovation dans le domaine des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOI 51-630 DU 24 MAI 1951 (Education nationale)

Art. 10. — L'art. 2, in fine, de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927, est complété *in fine* par le paragraphe nouveau ci-après :

« Le ministre de l'Education nationale est autorisé à subventionner dans la limite de 40 % de la dépense effective les travaux d'entretien et de réparation que nécessite la conserva-

tion des immeubles ou parties d'immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les travaux s'exécutant sous le contrôle du service des monuments historiques. »

Admissions. — Mgr URTASUN, prélat de Sa Sainteté, vicaire général de S. E. Mgr l'Evêque de Périgueux et Sarlat, présenté par Mgr Deffreix et M. Jean Secret ;

M. Pierre JOFFRE, contrôleur principal des Contributions indirectes en retraite, et Mme, boulevard du Petit-Change, Périgueux ; présenté par M. et Mme Corneille ;

M. PRINTEMPS, instituteur à Brantôme ; présenté par Mmes Devillard et Roy.

Le Secrétaire Général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
Dr Ch. LAFON.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

IIIe CENTENAIRE

de la

NAISSANCE DE FÉNELON



CHATEAU DE FÉNELON – Vue générale

(Dessin de L. de Maleville)

FÉNELON ET SA FAMILLE

§ I — INTRODUCTION

Que Fénelon ait appartenu à une famille nombreuse et, sinon pauvre, du moins peu fortunée, ce sont là des vérités sur lesquelles il serait fastidieux d'insister. Mais cette famille est encore assez mal connue, car, suivant une tradition féodale, les généalogistes ne se sont guère occupés que des aînés, ou plutôt de ceux qui ont assuré la descendance et ils ont le plus souvent négligé les cadets, les branches collatérales, dont ceux-ci ont été les auteurs, et les filles, surtout lorsqu'elles ne se sont pas mariées.

Il eût été intéressant d'étudier en même temps l'acquisition des château et seigneurie de Fénelon par les Salignac; mais il eut fallu remonter au XIVe siècle, ce qui eut donné à ce travail une étendue excessive. Aussi ne commencerai-je l'étude de la famille du futur archevêque de Cambrai qu'à son grand-père. Pour simplifier et surtout pour éviter les confusions dues à la similitude des prénoms, je me conformerai à l'usage en l'appelant « Fénelon », nom sous lequel il est universellement désigné dans l'histoire et dans la littérature.

J'ai suivi la généalogie établie par Laîné (1), mais en lui apportant les rectifications nécessaires et en la précisant par les dates que j'ai pu recueillir sur la vie des personnages cités, car il m'a paru indispensable de situer le mieux possible ceux-ci dans le temps. En outre, je me suis efforcé d'identifier leurs fiefs et de rechercher dans quelles conditions ils en étaient devenus possesseurs. Mais je laisse à mes collègues le soin d'étudier le caractère de Fénelon, l'histoire de ses doctrines et l'influence de ses idées sur la littérature des générations ultérieures.

---

(1) LAINÉ, Généalogie de la maison de Salignac-Fénelon, *Arch. généalogiques et hist. de la Noblesse de France*, IX, 1844. J'exprime mes remerciements à M. le comte de Maleville, qui a bien voulu me confier l'exemplaire qu'il possède de cette rare généalogie.

§ II — FRANÇOIS 1er

Lorsqu'en 1588 Jean III de Salignac de La Mothe Fénelon fut tué devant Domme (1), il laissait, outre quatre filles, un fils, François, premier du nom, qui était né en 1580 et n'avait donc que 8 ans. Celui-ci héritait les biens de son père, c'est-à-dire les châteaux, terres et seigneuries de Fénelon (2), de La Mothe-Massaud (3), de Mareuil (4), etc. Il fut élevé par sa mère, Anne de Pellegrue, qui avait apporté à la famille la seigneurie de Salvagnac (5). A une date que nous ignorons, la terre de Fénelon fut érigée en baronnie ; c'était sans doute la récompense des services que le père avait rendus à la cause royale.

Par contrat du 12 mars 1599, François épousa Marie de Bonneval, fille unique d'Horace, qui avait été tué en 1587 aux barricades de Tours, et de Marguerite de Neuville, dame de Magnac, qui était morte en 1590. Par ce mariage François

---

(1) Jean III était né en 1558, fils aîné d'Armand de Salignac et d'Aimée Hunaud de Lanta ; il n'avait donc que 30 ans, quand il fut tué.

(2) La seigneurie de Fénelon comprenait les paroisses de Sainte-Mondane et de Saint-Julien-de-Lampon, aujourd'hui communes du canton de Carlux ; si elle était du diocèse de Cahors, elle a toujours appartenu au Périgord (Sénéchaussée de Sarlat).

(3) La Mothe-Massaud était une paroisse devenue la commune de La Mothe-Fénelon dans le canton de Payrac (Lot) ; il y avait le château de La Mothe-Haute, aujourd'hui disparu, et une maison noble dans le bourg, qui est distant de 5 km. environ du château de Fénelon.

(4) Mareuil était une paroisse qui a été incorporée en partie dans la commune du Roc (Lot), en partie dans celle de Saint-Julien-de-Lampon.

(5) Anne de Pellegrue était fille de François, sgr de Cassencuil, et de Jeanne de Balaguier, dame de Salvagnac ; elle était veuve de Robert de Jean de Saint-Projet. La maison de Balaguier avait été au Moyen-Age une des plus puissantes du Quercy et du Rouergue ; son château de Salvagnac était situé dans la paroisse de Cajarc (Aveyron). François appartenait à une branche des Pellegrue fixée en Agenais.

entrait en possession de la baronnie de Magnac et du titre de premier baron de la Marche (1) des seigneuries de Bonneval (2) de Blanchefort (3) de Neuville, d'Argentat, d'Arnac (4) etc. Quelques mois après il hérita la fortune de son grand oncle Bertrand de Salignac de La Mothe Fénelon (5) dont le titre de vicomte de Saint-Julien (6) la baronnie de Loubert et la seigneurie de Manot (7)

---

(1) Magnac, dans la Basse Marche, devint Magnac-Laval quand la baronnie échut par héritage au marquis de Laval-Lezay, arrière petit-fils de François de Salignac. La Chenaye-Desbois dit que, par son mariage, ce dernier « fit rentrer dans sa maison la terre de Salignac » ; cette erreur est répétée dans le tome II de la *Correspondance de Fénelon* (Paris, Leclère, 1827) et M-L.-A. BERGOUNIOUX (v. plus loin) l'admet sans discussion ; il paraît s'agir à l'origine d'une confusion avec un petit fief appelé Salaignac, situé dans la paroisse de Grand-Bourg (Creuse), qui relevait de Magnac. Quand la baronnie de Salignac passa par mariage aux Gontaut-Biron elle fut définitivement perdue pour la maison de Salignac.

(2) Bonneval, château et terre importante situés dans la commune de Coussac-Bonneval, canton de Saint-Yrieix.

(3) Blanchefort, château et terre situés dans la commune de La Graulière, canton de Seilhac (Corrèze) ; ils furent vendus à J. de Meynard de Chabanne, lieutenant criminel à Uzerche.

(4) Neuville, fief dans la commune de ce nom, canton d'Argentat (Corrèze) ; Arnac, fief dans la commune d'Arnac-la-Poste, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

(5) Bertrand de La Mothe Fénelon, fils d'Hélie et de Catherine de Ségur-Théobon, accomplit une brillante carrière militaire et diplomatique ; il avait été notamment ambassadeur de France à la cour d'Angleterre et il mourut, sans alliance, en juillet 1599, alors qu'il rejoignait son nouveau poste d'ambassadeur à la cour d'Espagne.

(6) Saint-Julien, fief qui dépendait de Fénelon, avait été érigé en vicomté en faveur de Bertrand.

(7) Loubert, baronnie et aujourd'hui commune du canton de Saint-Claud (Charente) ; Manot, qu'on trouve parfois écrit Manoc, fief dans la commune de ce nom, canton de Confolens, sur les bords de la Vienne ; il y avait à Manot une grande maison, qualifiée château, qui était moins ancienne que Fénelon et que les Salignac habitèrent à la fin du XVII[e] siècle et au début du XVIII[e] ; ces deux seigneuries avaient été achetées par Bertrand.

Il naquit de son mariage au moins douze enfants :

1° — Pons, l'aîné, naquit en 1601 et épousa le 20 février 1629 Isabeau d'Esparbès de Lussan, d[lle] de La Serre, qui lui apporta une dot en espèces et la seigneurie de Montmalan (1) elle était fille de feu François, marquis d'Aubeterre, maréchal de France, et d'Hippolyte Bouchard. Au contrat, François de Salignac transmit à son fils la moitié de ses biens personnels, ou du moins de leur revenu, et Marie de Bonneval lui donna la jouissance de la baronnie de Magnac et de la châtellenie d'Arnac.

2° — Louis, né en 1604, fut nommé doyen de Carennac (2) le 24 octobre 1615, alors qu'il n'avait que 11 ans, par résignation de Louis de Massaut de Clérans, son allié (3). Il mourut le 29 novembre 1630, peu de temps après son ordination, laissant tous ses bénéfices à son frère puîné François.

3° — François, né en 1605, fit ses études cléricales à Saint-Sulpice et fut reçu docteur en Sorbonne ; aumônier du roi en 1646, il fut nommé évêque de Sarlat en 1659 et admis la même année aux Pénitents Bleus de cette ville (4). Il mourut le 1[er] mai 1688, âgé de 83 ans. En 1630 il avait succédé à son frère Louis comme doyen de Carennac et, devenu évêque, il obtint de conserver ce bénéfice qu'il désirait résigner plus tard en faveur de son neveu François, le futur archevêque de Cambrai, qui n'avait encore que 8 ans.

---

(1) Montmalan, fief dans la commune de La Prade, canton d'Aubeterre.

(2) Carennac, prieuré bénédictin sur les bords de la Dordogne, dans la commune du même nom, canton de Vayrac (Lot) ; au sujet des Salignac qui furent doyens de Carennac pendant plus de deux siècles, V. ALBE ET VIRÉ. *Le prieuré-doyenné de Carennac*, Brive, 1914.

(3) Une tante de François, Catherine, sœur de Jean III, avait épousé Christophe de Massaut, s[gr] de Clérans et de Saint-Léon, canton de Montignac.

(4) M. SECRET a relevé cette admission et les suivantes dans le registre des Pénitents Bleus de Sarlat, qui appartient à M. le D[r] Chassaing.

4° — Claude, dit le baron de Neuville, se destina à la carrière militaire et, après l'avoir équipé, ses parents lui achetèrent une compagnie du régiment de Picardie. Il fut tué peu après, en 1638, au siège du Catelet, sans avoir contracté d'alliance.

5° — Antoine, appelé seigneur d'Arnac, quoiqu'il ne sera propriétaire de cette châtellenie, ainsi que de la baronnie de Magnac, qu'à la mort de sa mère, fut officier, ses parents lui ayant donné la compagnie achetée à son frère Claude ; il devint maréchal de camp, mais séjourna surtout à Paris, où il fut l'ami de M. Vincent et de M. Olier (1) Il fut un des principaux propagandistes de la Société du Très Saint Sacrement de l'Autel en Périgord, en Limousin et en Haut-Quercy (2). Il paraît avoir été bien en cour, car dès 1650 sa baronnie de Magnac fut érigée en marquisat et en 1652 il fut nommé lieutenant général au gouvernement de la Haute et Basse Marche ; peu avant qu'elle ne tombât en disgrâce, Anne d'Autriche lui avait donné le brevet de chevalier du Saint-Esprit ; mais il ne fut jamais reçu et il mourut en 1683. En 1641 il avait épousé Catherine de Montbéron ou de Montbron, dame de Fontaine-Chalendray (3), dont il eut deux enfants :

A) Jean-Baptiste-Martial, mort sans alliance en 1669 devant Candie, où il était allé avec son père combattre les Turcs.

B) Marie-Thérèse-Françoise, née vers 1650, épousa en 1681 Pierre de Laval, marquis de Lezay, en faveur de qui le marquis de Magnac, son beau-père, se démit de sa charge de lieutenant général et qui mourut en 1687, âgé de 30 ans,

---

(1) M. Vincent est le futur Saint-Vincent-de-Paul et M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, qui mourut en 1657.

(2) La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel était une sorte de société secrète, qu'avait fondée en 1630 Henri de Lévis-Ventadour, pour combattre le protestantisme.

(3) Fontaine-Chalendray, fief et commune dans le canton d'Aulnay (Charente-Maritime).

laissant un fils qui n'avait guère qu'un an (1). Françoise aurait voulu que la charge du père fut transmise à son fils ; mais le roi refusa net de nommer « ce petit enfant qui n'avait ni titre, ni besoin » et son choix se porta sur M. de Lostange (2). Fénelon avait une vive sympathie pour sa « chère cousine » ; quand il s'installa à Versailles, elle lui prêta de l'argent, des meubles et de la vaisselle pour « monter son ménage ». A la mort de son mari, elle se trouva dans une situation difficile et Fénelon lui vint en aide, malgré son impécuniosité. Des amis voulurent la faire nommer dame d'honneur de Mme la Princesse (3), mais elle déclina l'offre pour ne pas déchoir, ce qui aurait pu nuire à l'avenir de son fils, croyait-elle. Peu après elle se remaria avec son cousin germain Henri-Joseph, frère puîné de Fénelon, dont elle n'eut pas d'enfant.

Enfin Lainé mentionne sept filles, dont il ne dit rien. Nous savons cependant que l'une d'elles, Henriette, fut clarisse à Tulle. Une autre, Marie, avait été fiancée à un sieur de Lavaud ; nous ignorons si le mariage avait été célébré, mais il n'avait pas été consommé et la future épouse était aussitôt entrée dans un couvent, où elle était morte peu après ; en 1641 le sieur de Lavaud poursuivait les parents de Marie en dommages et intérêts pour rupture de fiançailles... ou de mariage. Quant aux autres filles, elles furent probablement religieuses au monastère de Notre-Dame de Sarlat et c'étaient elles « les bonnes tantes » que Fénelon allait visiter, quand il séjournait en Sarladais auprès de sa mère ou de son oncle l'évêque.

---

(1) Guy André, dit le comte de Laval, fut compromis dans la conspiration de Cellamare et enfermé à la Bastille ; il n'en sortit qu'en 1721 (*Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, IX, 1884, p. 257 et XXIII, 1896, p. 402). Quand il était enfant, Fénelon l'appelait le « vénérable Dindin ». Il avait un frère cadet qui fut d'église et que Fénelon nomma chanoine et archidiacre de Cambrai, qui fut sacré évêque d'Ypres le 6 mai 1713 et qui mourut le 26 août suivant d'une attaque de goutte, âgé de 45 ans.

(2) *Corresp.* II, Lettres familiales n° 9. François-Louis de Lostange, marquis de Béduer, fut tué au siège de Mons en 1691.

(3) C'était pour remplacer Mme de Langeron qui venait de mourir et qui était dame d'honneur de la Princesse de Bourbon-Condé, née Anne de Bavière.

François de La Mothe Fénelon aurait dû être riche, si l'on en juge par les biens qu'il avait hérités de son père et de son grand oncle Bertrand et par ceux que lui avait apportés sa femme. Mais l'aisance ne dura pas longtemps. On doit d'abord se demander si l'héritage paternel n'était pas grevé de dettes anciennes, ce qui eut été loin d'être exceptionnel chez les Salignac. D'autre part François et Marie de Bonneval avaient perdu leurs pères alors qu'ils étaient encore enfants et on sait que les minorités n'ont que rarement profité aux orphelins, incapables de défendre leurs biens. En outre leurs terres avaient beaucoup souffert des gens de guerre pendant les troubles religieux et il fallait relever les ruines. Enfin les aménagements et les constructions qu'ils firent exécuter au château de Fénelon durent coûter cher. Aussi peu après leur mariage vendirent-ils les seigneuries, qui étaient trop éloignées pour être surveillées telles que celles d'Argentat et de Salvagnac. Puis, quand il fallut établir les garçons — les filles en entrant en religion n'eurent besoin que de l'aumône dotale — apparurent les difficultés financières que l'on crut pouvoir résoudre en empruntant.

Il y a quelques années, M. L.-A. Bergounioux a publié des documents qui révèlent la situation difficile des Salignac-Fénelon à la fin du règne de Louis XIII (1).

Vers 1640 M. de La Mothe, qui allait avoir 60 ans, las de se débattre avec ses créanciers, résolut de donner à son fils aîné Pons, qu'on appelait le baron de Fénelon, tous ses biens... et ses dettes passives, sous réserve de la constitution d'une rente viagère ; de son côté Marie de Bonneval agirait de même avec le cadet Antoine, s[gr] d'Arnac ; ils iraient ensuite finir leurs jours en paix dans un de leurs châteaux.

Pons qui avait alors 39 ans et au moins cinq enfants vivants et dont la femme n'était pas riche, refusa un tel présent. Aussitôt M. de La Mothe, par acte du 21 septembre 1640 passé à Limoges, donna tous ses biens à son autre fils

(1) L.-A. Bergounioux. Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et sur la situation de fortune des Salignac-Fénelon en 1641-1642, *Bul. de la Soc. des Etudes du Lot*, LXI, 1940 et LXII, 1941.

François, doyen de Carennac, avec « rémission de l'effet de sa donation » en faveur de Pons, « en cas que amiablement et par la voie de la douceur il consentirait au règlement » que lui et sa femme désiraient établir entre leurs trois fils « pour hoster tout sujet de différans à l'avenir ».

Le doyen de Carennac refusa d'être complice de cette violation du droit d'aînesse, qui risquait de l'entraîner dans un long et onéreux procès à la mort de son père, et il céda ses nouveaux droits à son frère Pons « aux charges et conditions de la dite donation, et ce du vouloir et consentement » du père. Il est probable qu'après de longues négociations Pons s'était laissé convaincre, car le père, la mère et les trois fils signèrent à Cahors le 12 juillet 1641 une transaction, qui mettait fin au conflit.

Comme il est fréquent à l'époque, ce règlement est compliqué et il suffira d'en indiquer les grandes lignes.

M. de La Mothe donnait tous ses biens, soit Fénelon, La Mothe-Massaut, Loubert et Manot, au baron de Fénelon, à charge de payer dans les deux ans ses dettes passives et leurs intérêts qui étaient dus, de lui servir une rente viagère annuelle de 12.000 livres à prélever sur les revenus de La Mothe, dont il pourra disposer librement à l'exception d'une somme de 1.500 livres destinée à l'éducation de son filleul, le fils aîné de Pons, et de prélever 500 livres par an sur les revenus de Fénelon, pendant deux ans, pour réparer le château, puis pour contribuer à l'éducation du filleul, ou en cas de décès de celui-ci, des autres enfants.

Marie de Bonneval donnait également tous ses biens à Pons, à condition qu'il payât ses dettes et qu'il restituât la seigneurie de Magnac et la châtellenie d'Arnac, dont il n'avait que la jouissance, à Antoine et, sur ces terres, celui-ci lui servirait une rente viagère annuelle de 12.000 livres ; de plus, il payerait les droits légitimaires revenant au doyen de Carennac ; enfin quand elle mourrait, il verserait dans les cinq ans 15.000 livres à Pons.

A cette transaction était annexé l'inventaire des dettes de M. de La Mothe, s'élevant à 41.730 livres, et celui des dettes de Marie de Bonneval se montant à 9.545 livres, soit au total 51.275 livres. Voici les principales et les plus caractéristiques :

Il était dû à Michel de Traynet, sieur de Bonloc (1) une bonne partie des 12.000 livres, prix d'achat de la compagnie du régiment de Picardie de feu Claude, s[gr] de Neuville.

Sur la dot de la bru, Isabeau d'Esparbès, que M. de La Mothe avait encaissée... et dépensée, on devait encore 6.000 livres.

Comme il était d'usage, une part des 3.000 livres constituant l'aumône dotale d'Henriette, n'avait pas encore été versée au couvent de Sainte-Claire de Tulle.

Il y avait les frais déjà engagés et ceux à venir pour soutenir le procès intenté par le sieur de Lavaud au sujet de la rupture de son mariage avec feue Marie.

Plusieurs rentes avaient été constituées au profit de M. de La Feuillade (d'Aubusson), de M. de Refuges, de M. Deplax, de M[lle] de Terraube, de M du Bourg, etc. Une autre rente pourra être en partie remboursée à M. de La Rochefoucauld par compensation des droits de lods de la vente du fief de Chantrosay, qui dépendait de la baronnie de Loubert.

Des sommes moins importantes, mais nombreuses étaient dues à des commerçants, à des fournisseurs de Sarlat de Saint-Yrieix, de Limoges, de Paris ; à un avocat du Dorat, etc.

En 1638 on a emprunté 400 livres à M. Le Bailly pour soigner Claude à Paris ; on doit 300 livres, plus les intérêts depuis deux ans, à la veuve du médecin de Cordis de Sarlat.

N'oublions pas 39 livres de rente constituée dues au chapelain de Fénelon.

Enfin, ce qui donne bien la mesure de leur défaut de jugement, alors que leur situation financière est obérée, M de La Mothe et sa femme se sont engagés à verser 8.000 livres aux Ursulines de Cahors pour une fondation pieuse ; mais, comme ils n'ont pu donner le premier écu de cette grosse somme, ils doivent en payer l'intérêt au denier 16, soit 640 livres par ans.

J'ignore la date exacte de la mort de M. et de M[me] de La Mothe ; mais ils n'étaient plus de ce monde en 1650.

---

(1) Un Jean de Salignac, arrière grand-oncle de François, qui vivait dans la première moitié du XV[e] siècle, était s[gr] de Bonloc ; j'ignore où était située cette seigneurie.

§ III — PONS

Après la transaction de 1641, Pons de Salignac, dit le baron de Fénelon, fils aîne de François, Ier du nom, et de Marie de Bonneval, dut se trouver dans une situation financière difficile et nous savons qu'il aliéna moyennant 8 500 livres une partie de la terre de Loubert au profit de François Barbarin, sgr de Chambes et de La Plaud (1), avec, il est vrai, la clause du retrait féodal, qui laissait au vendeur l'espoir de pouvoir récupérer ses biens.

Pons fut admis en 1659, en même temps que son frère François, qui venait d'être nommé évêque de Sarlat, dans la Confrérie des Pénitents Bleus de cette ville. A ce moment on le titre comte de Fénelon; comme il n'avait rendu aucun service particulier à la couronne, il est probable que cette érection de la baronnie en comté récompensait la famille dans la personne de son chef; il se pourrait aussi que les hautes relations de son frère, le marquis de Magnac, n'aient pas été inutiles.

Voici deux faits, qui éclairent son caractère :

Ses ascendants avaient-ils regretté la perte de la baronnie de Salignac (2) et avaient-ils rêvé de rentrer en possession de « la terre de leur nom » ? C'est fort probable et Pons essaya de réaliser leur ambition. L'acquisition lui eut été sans doute facile, car le jeune baron d'Arros, petit-fils de Pierre de Gontaut-Biron, n'allait pas tarder à la vendre

(1) Chambes et La Plaud, fiefs dans le canton de Saint-Claud (Charente).

(2) Il n'est pas inutile de rappeler que Bertrand, baron de Salignac, fils et héritier d'Antoine, n'eut que quatre filles ; l'une d'elles, Jeanne, épousa en 1545 Armand de Gontaut-Biron, qui acheta à ses trois belles-sœurs leurs droits sur la baronnie et en devint le seul possesseur. Celle-ci passa par héritage à leur fils Jean, ambassadeur de France près la Porte Ottomane, puis en 1610 au fils de ce dernier, François, qui mourut sans alliance en 1624 ; ce fut alors un frère cadet de Jean, Pierre qui avait épousé la fille unique du baron d'Arros, gouverneur du Béarn, qui devint baron de Salignac, titre et seigneurie qui échurent en 1649 au petit-fis de Pierre ; celui-ci les vendit en 1653 à Jean de Souillac, marquis de Montmège, lieutenant général des armées.

à Jean de Souillac, marquis de Montmège (1653). Mais Pons n'avait pas l'argent nécessaire et il crut plus habile de la revendiquer sous prétexte qu'une transaction de 1464 (1) ne permettait pas qu'elle fut transmise à une autre famille par les femmes. La cause était mauvaise; aussi abandonna-t-il le procès en payant les frais engagés. Nous verrons que son fils aîné reprendra la procédure dans d'étranges conditions.

On sait qu'en 1652-53 les troupes royales et celles de la Fronde occupèrent le Sarladais et le ravagèrent à qui mieux mieux; dès février 1652 des compagnies de Marchin (2) étaient établies à Gaulejac (3); les terres voisines de Fénelon ne durent pas être épargnées et peut-être leur seigneur fut-il lui-même rançonné. A la fin de décembre, Marchin assiégea Sarlat, qui capitula le 1er janvier 1653 grâce à la complicité des consuls et de quelques notables. La soldatesque et les exactions du gouverneur, M. de Chavagnac, ne tardèrent pas à exaspérer les habitants qui, après avoir acheté la trahison du régiment de Marchin, chassèrent les autres frondeurs le 24 mars suivant. Pendant ce temps M. de Fénelon était prudemment resté dans son château et l'évêque, Nicolas de Sevin, s'était retiré à La Roque-Gageac (4);

(1) En 1464, Antoine de Salignac, alors chef de la branche aînée, et son frère Jean, l'auteur de la branche cadette, qui n'allait pas tarder à devenir l'aînée, avaient conclu une transaction en vertu de laquelle le premier restait seul possesseur de la baronnie de Salignac, et abandonnait au second les droits transmis par leur père Raymond sur les seigneuries de Fénelon et de Lamothe-Massaud.

(2) Marchin ou Marsin, officier de fortune d'origine liégeoise, commandait en Périgord les troupes de Condé ; un régiment portait son nom.

(3) La seigneurie de Gaulejac, située sur la rive gauche de la Dordogne, actuellement Grolejac, commune du canton de Domme, avait été acquise par les Salignac en même temps que Fénelon ; elle fut donnée à Annet, fils d'Hélie de Salignac, qui épousa en 1550 Anne de Mensignac et fut l'auteur de la branche cadette dite de la Ponsie.

(4) Le château de La Roque-Gageac, qui appartenait primitivement à l'évêché de Sarlat, avait été vendu en 1589 par l'évêque Louis Ier à son frère Armand de Salignac-Gaulejac, puis racheté en 1640 par Nicolas de Lingendes, qui occupait alors le siège de Sarlat.

l'un et l'autre s'étaient bornés à transmettre à M. de Candale, commandant les troupes royales, les conditions que le régiment de Marchin mettait à sa trahison. Néanmoins Pons écrivit aussitôt à Paris à son beau-frère, Jean de La Cropte de Saint-Abre (1) pour lui annoncer la libération de la ville en donnant à l'évêque et à lui-même tout le mérite de l'opération, et pour le prier de porter la bonne nouvelle à la cour. Mais Mazarin eut rapidement connaissance de la vérité et la vantardise de M. de Fénelon n'eut pas le succès qu'il avait escompté (2).

De son mariage avec Isabeau d'Esparbès de Lussan (20 février 1629) Pons eut neuf enfants :

1° — François, IIème du nom, né vers la fin de 1629, fut filleul de son grand-père et assura la descendance. Par contrat du 28 mars 1646, il épousa Anne du Lac de La Parède, fille de Mathieu-Paul et de Suzanne du Maine, qui lui apporta les seigneuries de Boisse et de Péricard (3). Le jeune ménage abandonna le château de Fénelon pour s'installer à Manot, où Anne mourut le 2 août 1660 (4). François laissa la place à son fils aîné François, IIIème du nom, et revint en Sarladais, où il vécut jusqu'à un âge avancé; en 1712 dom Boyer lui ayant rendu visite, note : « M. le comte de Fénelon, frère de M. de Cambrai, âgé de plus de 80 ans, qui vit comme un saint » (5) et le même M. de Cambrai, qui

---

(1) Jean de La Cropte, sgr de Saint-Abre, Rochefort, etc., n'était encore que maréchal de camp et avait commandé des troupes royales en Sarladais ; on verra plus loin que Pons de Salignac avait épousé en secondes noces sa sœur Louise, la mère de Fénelon.

(2) Vicomte de GÉRARD, La Fronde à Sarlat, *Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, XXXVII, 1910.

(3) La maison du Lac était quercinoise ; Boisse et Péricard sont situés dans le Lot.

(4) NADAUD. *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, complété par LEGROS et publié par l'abbé LECLERC, *Limoges*, 1878, rapporte l'inscription apposée dans l'église de Manot, d'après laquelle Anne du Lac serait morte âgée de 52 ans ; il doit y avoir une erreur de transcription, car il aurait fallu qu'elle naisse en 1608 et elle aurait eu 21 ans de plus que son mari, ce qui paraît bien improbable.

(5) *Bul. de la Soc. Hist, et Arch. du Périgord*, XIII, 1886.

avait 22 ans de moins que lui, l'appelle à la même époque « le vénérable patriarche ». Il testa le 23 janvier 1713, alors qu'il avait 84 ans, faisant des legs pieux et charitables, notamment aux pauvres de Boisse et de Péricard et demandant à être inhumé avec ses père et mère dans la chapelle des Récollets de Sarlat (1), où se réunissait la Confrérie des Pénitents Bleus. Il vivait encore en août 1714.

2° — Henri se noya encore tout jeune en se baignant dans la Dordogne au port de Saint-Julien.

3° — Léon, dit le baron de Manot, né vers 1632, fut reçu aux Pénitents Bleus de Sarlat en 1645; nommé page de la chambre du roi, il mourut en 1649.

4° — Marie, née vers 1634, épousa par contrat du 23 février 1653 Henri de Beaumont, s^{gr} de Gibaut (2), maréchal de camp; à la mort de sa mère (1645) elle hérita la seigneurie de Montmalan. D'après Woelmont (3), il serait né de ce mariage cinq enfants, dont deux joueront un rôle important dans la vie de Fénelon :

A) Hippolyte-Angèle épousa

a) François Achard de Joumard, s[gr] de Balanzac (4) ;

b) Hélie d'Arlot, dit le chevalier de Frugie, garde du corps, qui mourut en 1723 sans postérité.

B) François, que Wœlmont appelle Henri et qui continua la descendance.

C) Pantaléon, né en 1665, entra dans les ordres. En 1689 — il avait 24 ans — son oncle Fénelon le fit nom-

---

(1) Arch. dép. de la Dordogne, Testament de François de Salignac ; celui-ci léguait, entre autre, au couvent de la Visitation de Périgueux un morceau de la chaire de Saint François de Sales, qu'il tenait du supérieur du Séminaire d'Annecy.

(2) Gibaut, fief dans la commune de Marignac, canton de Pons (Charente-Maritime).

(3) Baron de WŒLMONT, *Notices Généalogiques*, III, p. 620.

(4) Balanzac, fief dans les commune et canton de Saujon (Charente-Maritime).

mer sous-précepteur des Enfants de France (1), place qu'il perdit en juin 1698, entraîné par la disgrâce de son protecteur, celui-ci l'appela alors à Cambrai et le nomma son grand vicaire et archidiacre de Valenciennes. Il s'établit rapidement entre le neveu et l'oncle, qui l'appelait « le grand abbé » et surtout « Panta » une intimité confiante, qui se maintint sans nuage jusqu'à la mort du prélat. En 1713 il séjourna à Paris auprès de sa sœur Mme de Chevry, qui était fort souffrante. L'année suivante, il alla prendre les eaux de Bourbon-l'Archambault et il en profita pour visiter ses parents. Fénelon lui écrivit à ce sujet : « Je ne vous demande que Chateaubouchet (2), Fontaine (3) et la Saintonge (4) ; n'allez ni à Tulle (5), ni à Sarlat (6), ni même à Manot (7), voust rouveriez des chemins salébreux (8) et ennemis des roues. Vous êtes en droit de

(1) Disons une fois pour toutes, que Fénelon fut précepteur des Enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

(2) Chateaubouchet, château et fief dans la commune d'Angoisse, canton de Lanouaille, où résidait Henri-Joseph, frère puîné de Mme de Beaumont et par conséquent oncle de « Panta ».

(3) Fontaine-Chalendray, fief qu'avait hérité Françoise, la cousine germaine de Mme de Beaumont, devenue tante de « Panta » par son mariage avec le chevalier de Fénelon, frère puîné de l'archevêque (v. p. 163, n° 3).

(4) La Saintonge où était situé le château de Gibaut.

(5) Quels étaient les parents résidant à Tulle ? Henriette, tante de Fénelon, qui était religieuse au couvent des Clarisses de cette ville, n'était sans doute plus de ce monde ; l'évêque était un Beaupoil de Sainte-Aulaire, cousin de la nièce de Fénelon, et peut-être « Lobos », un des petits neveux élevés à Cambrai, était-il déjà auprès de ce prélat.

(6) A Sarlat les « bonnes tantes » de Fénelon étaient sans doute mortes et il ne restait plus de la famille que Paule, supérieure du couvent de Notre-Dame et probablement aussi Mme de La Filolie, sœurs de Fénelon et tantes de « Panta ».

(7) A Mamot résidait le « père des quatorze enfants », c'est-à-dire François III, l'aîné des neveux de Fénelon, cousin germain de « Panta ».

(8) Salébreux, mot que Fénelon tire du latin *salebrosus*, âpre, raboteux.

donner rendez-vous au père des quatorze enfants et de vous excuser vers les bonnes tantes de Sarlat (1). Mille compliments à M. et à Mme de Puycheny ; vous ne sauriez trop dire à eux et à M. de Montmalan (2). Si vous êtes à Cognac ou à Fontaines, dites tout ce qu'il faut pour moi à votre chère sœur ou à Mme de Fénelon et à mon frère (3) ». En 1716 il fut nommé évêque de Saintes et sacré le 3 juillet 1718 ; il mourut en 1744 (4). Il avait un caractère franc, loyal et gai ; dans une lettre qu'il lui adressait en 1703, Fénelon terminait ainsi : « Dieu vous garde, beau sire, accort, gentil et preux Panta. »

D) Madeleine-Françoise-Geneviève, dont la santé préoccupa jusqu'à sa mort son oncle Fénelon ; elle était atteinte de coliques néphrétiques et il déplorait qu'elle ne voulut pas se soumettre aux médications de Chirac (5) et qu'elle continuât à mener une vie trop mondaine ; aussi lui prêchait-il dans ses lettres la résignation et aurait-il voulu qu'elle vint se reposer à Cambrai auprès de lui. Elle épousa successivement :

a) Henri-Benjamin Le Valois, comte de Marsay, colonel des dragons de la Reine, tué peu après le mariage à Steinkerque (3 août 1692) ;

b) Adrien-Pierre de Chevry, lieutenant des gardes suisses du duc d'Orléans, dont elle eut un fils, que

---

(1) Cette citation et celles qui suivront sont extraites des Lettres de famille, *Correspondance de Fénelon*, II, édit. Leclère.

(2) Il s'agit en réalité de Mlle de Montmalan, fille de M. de Rochon, sgr de Puycheny, et de Catherine de Beaumont, sœur de « Panta », laquelle avait hérité de sa mère le fief de Montmalan.

(3) C'était soit Hippolyte-Angèle, soit Louise, sœurs de « Panta », qui résidait à Cognac.

(4) On a écrit que Panta était mort âgé de 93 ans (*Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périg.*, XXXIII, 1906, p. 205), ce qui est impossible, car il aurait dû naître en 1651, alors que ses parents ne se marièrent qu'en 1653 ; né en 1665, il n'avait donc que 79 ans environ.

(5) Chirac, docteur en médecine de Montpellier, s'était installé à Paris, où il avait une forte clientèle.

Fénelon appelait le « petit Chevrotin » ; en 1710 M. de Chevry, « vieillard aveugle, bizarre, connu comme tel et sans conséquence dans le monde » offensa gravement sa femme, qui dut se séparer de lui ;

c) René de Cordouan, marquis de La Noue ; le mariage aurait eu lieu vers 1715, après la mort de Fénelon, mais il n'aurait été rendu public qu'en avril 1720, peu de temps avant la mort de Madeleine survenue le 13 juillet 1720 ; Saint-Simon dit que Cordouan avait une réputation déplorable, ce qui est sans doute la cause qui fit tenir cette union si longtemps secrète.

E) Louise épousa Charles-François Poussard du Vigan, marquis de Lignères.

F) Catherine, qui est inconnue de Wœlmont, s'allia à Louis de Rochon de Puycheny (1) et lui apporta la terre de Montmalan ; d'après M. de Saint-Saud (2), ils n'eurent que deux filles, dont l'aînée, dite Mlle de Montmalan, épousa Jean-Jacques d'Arlot, marquis de Frugie, le 22 janvier 1715, quinze jours après la mort de Fénelon.

5° — Henri-Joseph, sgr de Meyrac (3), épousa par contrat du 20 juillet 1671 Diane de Machat de la Meschaussée de Pompadour, dame de Châteaubouchet, qui était veuve de Charles de Gain, marquis de Montaignac. En 1695 Fénelon le qualifie marquis de Salignac, titre de courtoisie évidemment (4).

---

(1) Puycheny, repaire noble dans la commune de Champeau, canton de Mareuil-sur-Belle.

(2) Comte de SAINT-SAUD. *Généalogies Périgourdines*, 1942.

(3) Meyrac, fief et commune du canton de Saint-Sozy (Lot) ; j'ignore comment les Salignac avaient acquis ce fief ; on peut rappeler qu'une de leurs aïeules, Catherine de Ségur-Théobon, était fille d'une Isabeau de Meyrac (fin du XVe siècle).

(4) L'éditeur des lettres de Fénelon cité ci-dessus a confondu Henri-Joseph, marquis de Salignac, avec son frère aîné François II, marquis de Fénelon ; le premier écrivait de Châteaubouchet, où il résidait, et envoyait les compliments de Mme de Salignac, alors que François II était à l'époque veuf depuis trente-cinq ans !

6° — Paule ou Françoise-Paule fut religieuse au monastère de Notre-Dame de Sarlat; de 1660 à 1690, nommée supérieure, elle fit reconstruire les bâtiments conventuels, qui avaient été détruits lors du siège de 1653. En février 1713, dom Boyer lui rendit visite.

7° — François, dit l'abbé de Fénelon, naquit en 1641 au château d'Aubeterre chez sa grand'mère maternelle. Il fit probablement ses humanités à Toulouse, puis fut appelé à Paris par son oncle le marquis de Magnac, qui le fit entrer en 1665 à Saint-Sulpice; en 1667, alors qu'il n'était encore que sous-diacre, il partit au Canada évangéliser les Iroquois dans la région du lac Ontario. Après plusieurs années de séjour, à propos de l'emprisonnement d'un de ses amis pour une question de rivalité commerciale, il se brouilla avec M. de Frontenac (1), gouverneur du Canada, qui le renvoya devant le roi en 1674; celui-ci blâma légèrement l'abbé et pria Frontenac de ne plus s'occuper des missionnaires, ni de leurs prônes (2). L'abbé de Fénelon ne revint pas au Canada, bien qu'on eut écrit le contraire; mais on perd sa trace et on sait seulement qu'il mourut obscurément en 1679, à l'âge de 38 ans (3).

8° — Louis dut mourir jeune et n'est pas mentionné dans la généalogie de Lainé.

---

(1) M. de Frontenac appartenait à une branche cadette de la maison périgourdine de Buade. En 1573, Florent de Buade, chef de la branche aînée, avait épousé Isabeau de Salignac, fille d'Armand de La Mothe Fénelon et d'Aimée Hunault de Lanta et sœur de Jean III. Daniel de Buade, petit-fils de Florent, qui mourut en 1693 sans héritier direct, laissa une partie de ses biens au chevalier de Fénelon, frère puîné de l'archevêque de Cambrai (comte de SAINT-SAUD, *loc. cit.*).

(2) C'était en effet dans un de ses prônes, que l'abbé de Fénelon avait violemment pris à partie M. de Frontenac.

(3) D'après la conférence de M. l'abbé YON (*Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périg.* LXXV, 1948, p. 56).

9° — Angèle-Hippolyte épousa le 17 février 1665 Jean de Beaulieu s^gr de La Filolie, de Gaubert et de Paulin (1), qui fut admis aux Pénitents Bleus de Sarlat en 1671 et qui mourut en 1692 sans postérité; Angèle-Hippolyte lui survécut jusqu'en 1733 et fut ensevelie dans la chapelle des Récollets de Sarlat. Quand elle fut veuve, « ma sœur de La Filolie », comme l'appelait Fénelon, dut se trouver dans une situation difficile, car celui-ci lui écrivait en 1694 de prendre ce qui lui serait nécessaire sur les revenus de Carennac, bien que « ses besoins n'avaient jamais été aussi pressants qu'ils le sont ». Elle paraît avoir dès lors vécu en Sarladais.

Isabeau d'Esparbès mourut en 1645. Si son fils aîné avait déjà 16 ans, elle laissait six enfants de moins de 12 ans et, pour les élever, des domestiques ne pouvaient guère suppléer une maîtresse de maison. D'autre part, Pons n'avait que 44 ans. Aussi la question d'un second mariage se posa-t-elle bientôt et on lui proposa d'épouser une jeune fille, Louise de La Cropte, qui appartenait à une bonne famille périgourdine, mais évidemment de moins haute noblesse que les Esparbès et les Aubeterre; elle était fille de François, s^gr de Saint-Abre, Beauséjour, La Meynardie (2), etc., et d'Antoinette de Jousserand. Pons hésita, dit-on, à cause de la différence d'âge et le frère de Louise, le marquis de Saint-Abre (3), demanda conseil à M. Vincent de Paul, dont

(1) La Filolie, repaire noble dans la commune de Condat-sur-Vézères ; Paulin, repaire noble dans la commune du même nom, canton de Salignac ; Gaubert, repaire noble dans la commune de Terrasson, que Jean de Beaulieu tenait de sa mère Marguerite de Souillac.

(2) Saint-Abre, aujourd'hui Saint-Apre, réuni à la paroisse de Tocane, canton de Montagrier ; La Meynardie, fief dans la commune de Saint-Privat-des-Prés ; Beauséjour, maison noble dans la commune de Tocane-Saint-Apre, qu'Antoinette de Jousserand avait héritée de sa tante Marguerite, veuve de Claude de Candale. (Cf. A. Dujarric-Descombes, Documents inédits sur Tocane-Saint-Apre. *Bul. de la Soc.* XI, 1884, p. 256-258).

(3) Jean de La Cropte, déjà mentionné plus haut ; il avait épousé en 1650 Catherine de Salignac, héritière de la branche cadette de Rochefort et il fut tué avec son fils aîné à la bataille de Sintzheim (1674).

il était l'ami; celui-ci approuva le projet et le mariage fut conclu par contrat du 1er octobre 1647.

De ce second lit naquirent quatre enfants :

10° — Martial, né en 1648, se destina à l'église et son oncle le marquis de Magnac le fit entrer à Saint-Sulpice en 1668, alors qu'il allait avoir 20 ans. D'après Lainé, il mourut l'année suivante. Certains disent qu'il aurait été ordonné prêtre en 1679, alors qu'il aurait eu 31 ans. D'autres croient qu'il serait mort en 1689; enfin M. Secret s'est demandé si ce n'était pas lui, le François-Martial qui aurait été admis aux Pénitents Bleus en 1659, alors qu'il n'avait que 11 ans; mais sur le registre de la Confrérie, son *obit* est de 1710. Comme il s'agit d'un frère germain de Fénelon, dont on ne parlera plus jamais, il est probable que l'indication de Lainé est exacte et qu'il faut chercher ailleurs le François-Martial du registre des Pénitents.

11° — François, le futur archevêque-duc de Cambrai, naquit au château de Fénelon suivant la tradition (1), le 6 août 1651. Son père avait alors à peine 50 ans et il n'était donc pas encore un vieillard, comme on s'est plu à le répéter. Son oncle François, doyen de Carennac et futur évêque de Sarlat, avait 46 ans. Son oncle Antoine, déjà marquis de Magnac, avait à peine atteint la quarantaine et Françoise, sa fille, n'avait guère que quelques mois de plus que son cousin germain. Parmi ses frères consanguins, l'aîné, François II, avait environ 22 ans et il était marié depuis cinq ans; il avait déjà deux fils, Pons-Jean-Baptiste et François III, qui avaient respectivement 4 et 3 ans. Marie, la future Mme de Beaumont, avait 17 ans. François qui sera missionnaire au Canada, en avait 10 et Angèle-Hippolyte, qui deviendra Mme de La Filolie, était encore plus jeune. Enfin il n'avait encore qu'un frère germain, Martial, qui avait à peine 3 ans. Il me paraît inutile que j'esquisse, même brièvement, sa biographie, car je ne pourrais que répéter ce qu'ont écrit à son sujet de savants auteurs, dont les travaux sont facilement accessibles.

(1) Les registres paroissiaux de Sainte-Mondane, où était situé le château de Fénelon, ont malheureusement disparu.

12° — Henri-Joseph, qu'il ne faut pas confondre avec son frère consanguin qui a les mêmes prénoms, fut le dernier mâle de la famille; il naquit vers 1653. On l'appela d'abord le chevalier de Fénelon; puis vers 1695, quand son frère aîné fut devenu marquis, on le titra comte de Fénelon. En 1688 le maréchal de Noailles l'avait fait nommer exempt des Gardes françaises [1], ce qui ne plut guère à Fénelon, car, dit-il « si j'avais eu à choisir selon mon goût, il n'aurait jamais été dans cette place, où je suis responsable de sa conduite et où il ne peut me donner que beaucoup de dégoût ». D'après Moreri, le chevalier aurait épousé sa cousine, la marquise de Laval, par contrat du 20 février 1694; mais l'éditeur de la *Correspondance* de Fénelon [2] fait observer que celui-ci, qui appelait Françoise « ma chère cousine », l'appelle « ma chère sœur » à partir de la lettre du 6 décembre 1693, ce qui prouverait que l'union serait antérieure au contrat; on sait que ce mariage fut d'abord tenu secret et on s'est demandé pourquoi; peut-être Françoise répugnait-elle à perdre son titre de marquise et attendait-elle que le chevalier se soit titré comte pour que sa nouvelle condition fût rendue publique ; on constate en effet que Fénelon continue à appeler sa nouvelle belle-sœur marquise de Laval et lui écrit le 27 avril 1695 : « Je vous prie de me mander comment vous voulez qu'on vous nomme, après la déclaration de votre affaire » et la lettre suivante est adressée à la comtesse de Fénelon. Les débuts du nouveau ménage avaient dû être assez difficiles, car le 15 janvier 1694, Fénelon écrivait à sa « chère sœur » de prendre ce dont elle aurait besoin sur les revenus de Carennac ainsi qu'il l'offrait en même temps à leur « sœur de La Filolie ». Vers 1695 Henri-Joseph eut une méchante affaire : à la suite d'une dénonciation, il fut accusé d'absence illégale et Fénelon, Françoise et leurs amis unirent leurs efforts pour le tirer de ce mauvais pas; néanmoins le tribunal des Maré-

(1) Dans les compagnies de Gardes françaises, l'exempt était un officier qui commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants et ordinairement chargé de l'exécution des mesures disciplinaires.

(2) Edit. Leclère, II,

chaux de France le condamna et son frère, après lui avoir prêché la résignation, finit par lui conseiller de quitter l'armée. Dès lors le ménage vécut surtout sur ses terres, soit à Beauséjour qu'Henri-Joseph avait hérité à la mort de sa mère, soit à Fontaine, soit à Magnac. En 1700 Françoise envoya à Cambrai son fils, qui avait déjà 14 ans, pour y être élevé avec les petits neveux de Fénelon; mais au bout de quelques mois, celui-ci le renvoya à sa mère, parcequ'il s'ennuyait et qu'il n'avait pas la tête à travailler. Plus tard, en 1706, le jeune comte de Laval avait 20 ans et Fénelon écrivait à sa mère, qui avait de bonnes raisons de le garder auprès d'elle (1), que le public ne comprenait pas qu'il soit oisif, car les jeunes gens de qualité entrent au service à 15 ou 16 ans. La comtesse de Fénelon mourut en 1726, âgée de 76 ans environ; son mari lui survécut et décéda, sans avoir eu de postérité, le 2 mars 1735, ayant institué son petit neveu Gabriel-Jacques héritier universel; Il avait environ 82 ans.

13° — Enfin Lainé mentionne une fille, Louise, qui serait morte sans alliance et probablement très jeune.

Pons de Salignac mourut, ou plutôt fut inhumé le 13 mars 1663 dans la chapelle des Récollets de Sarlat ; il n'avait que 62 ans. Peu après eut lieu l'inventaire du château de Fénelon, dont la publication a révélé la médiocrité de la fortune des Salignac; il est vrai qu'à cette époque, dans la plupart des demeures seigneuriales du Périgord, on trouvait le même mobilier vétuste et rudimentaire et les mêmes hardes usées et sans valeur.

Quant à Louise de La Cropte, elle survécut longtemps à son mari et elle résida surtout à Fénelon; elle testa le 4 juillet 1691 demandant à être inhumée dans la chapelle de Notre-Dame de Rocamadour (2) ; à ce moment son fils Fénelon avait 40 ans.

---

(1) Le jeune comte de Laval paraît avoir eu une santé délicate pendant son enfance et son adolescense.

(2) Louise de La Cropte avait une dévotion particulière pour Notre-Dame de Rocamadour et elle fit de fréquentes visites à ce sanctuaire.

§ IV — FRANÇOIS II

A la mort de Pons, son fils aîné François de Salignac, II[ème] du nom, n'avait que 34 ans; il devint alors comte de La Mothe Fénelon, vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, s[gr] de Mareuil, de Manot, etc., puis de Boisse et de Péricard du fait de sa femme.

Vers 1680 il voulut reprendre le procès qu'avait commencé son père contre M. d'Arros pour la restitution de la baronnie de Salignac, alors que celle-ci appartenait maintenant à MM. de Montmège; le demandeur fut débouté et condamné aux dépens. L'affaire serait banale, si ce n'étaient les conditions dans lesquelles elle fut engagée et que Fénelon, indigné, raconte dans une lettre à l'abbé de Langeron (1).

Nous apprenons d'abord que François II n'avait pas hérité de son père (2), mais que celui-ci avait institué héritier le petit François, le futur archevêque de Cambrai qui n'avait que 11 ans et demi; puis que les tuteurs de celui-ci, ses oncles l'évêque de Sarlat et le marquis de Magnac, n'avaient pas voulu prendre des lettres de bénéfice, c'est-à-dire n'avaient pas accepté cette succession, qui aurait été trop onéreuse. Néanmoins, pour reprendre le procès, François II attribua la qualité d'héritier à son jeune frère, qui n'avait alors que 29 ans et, à son insu, celui-ci devint le demandeur. Et ce fut avec stupéfaction que Fénelon apprit en 1701 qu'il avait été condamné vingt ans auparavant aux dépens de ce procès et qu'il devait ceux-ci à son cousin M. d'Arros. « Le procédé de mon frère, écrit-il, mériterait que la chose retombât sur lui »; mais il remboursa les frais

(1) L'abbé François Andrault de Langeron était né en 1658 d'une famille nivernaise; il avait donc 7 ans de moins que Fénelon. C'est quand celui-ci était supérieur des Nouvelles Catholiques qu'il s'était lié d'amitié avec lui et il ne devait plus le quitter. Il était de petite taille et Fénelon l'appelle dans ses lettres « le petit abbé » ou encore « le vénérable M. Ludon ». Il mourut à Cambrai en 1710 et Fénelon pleura longtemps sa perte irréparable.

(2) Je n'ai pu découvrir pourquoi Pons n'avait pas fait héritier son fils aîné.



ÉGLISE DE MANOT (CHARENTE)

(Photo O'Hagwerty)

du procès; « M. d'Arros est pauvre et il est mon parent : la somme n'est pas grande et on la trouvera petite à proportion de mon revenu ».

Il faut croire cependant que, sentant sa fin prochaine, François eut des remords d'en avoir ainsi usé avec son jeune frère, car dans son testament, après avoir exprimé sa reconnaissance à M. de Cambrai pour tout ce qu'il avait fait pour leur famille, il ajoute : « J'ai donné de l'argent à mon fils pour payer les dépens et l'amende auxquels M. de Cambrai fut condamné pour le procès de Salignac; il n'est pas juste qu'il lui ait coûté rien » (1).

Ce fut vers 1695 qu'on commença à qualifier François marquis de Fénelon, titre probablement de courtoisie.

Lainé le fait mourir le 12 janvier 1742, lapsus évident car, bien qu'il soit mort à un âge très avancé, il aurait eu... 112 ans (2). Par contre Woelmont a écrit qu'il était mort avant son père; alors qu'il lui survécut plus de 50 ans (3).

Il paraît avoir mis de l'ordre dans son patrimoine, que son père avait laissé assez obéré, comme le prouve le refus des tuteurs de Fénelon d'accepter l'héritage; il est vrai qu'il n'eut pas à établir autant d'enfants que Pons. Il n'eut en effet d'Anne du Lac de La Parède, qu'il avait épousée en 1646, que trois garçons et quatre filles.

1° — Pons Jean-Baptiste ne put naître avant les tous derniers jours de 1646. Appelé par courtoisie marquis de Fénelon, il fut colonel au régiment de Conti et fut tué au combat de Seneff le 11 août 1674; il n'aurait donc eu que 27 ans. On trouve à son sujet quelques erreurs, par exemple qu'il serait mort âgé de 31 ans, ce qui le ferait naître en 1643, trois ans avant le mariage de ses parents; on dit encore qu'à l'âge de 16 ans il assista au siège de Candie en 1669; si ce fait est exact, il avait alors 22 ans.

(1) Arch. dép. Dordogne, 2 E Salignac (copie).

(2) Lainé a attribué à François II la date du décès de son fils François III.

(3) Woelmont a confondu François II avec son fils aîné Pons-Jean-Baptiste.

2° — François, III[me] du nom, devint l'aîné et assura la descendance.

3° — Henri-Joseph, dit le chevalier de Fénelon, servit dans la marine et fut tué en 1683 au bombardement d'Alger, sans avoir contracté d'alliance ; il avait à peine dépassé la trentaine.

4° — Anne-Louise épousa par contrat du 13 août 1668 signé à Manot, David-François de La Cropte, s[gr] de Chantérac, mestre de camp de cavalerie, fils de Louis-Joseph et de Marthe de Raymond de Vendoire de Bourzac, et frère de l'abbé de Chantérac, fidèle ami et conseiller de Fénelon, qui l'appelait familièrement « le vénérable et subtil docteur » ou encore « le baron » (1). Il naquit de ce mariage sept enfants, dont ne parle jamais dans sa correspondance leur grand oncle Fénelon (2), qui ne s'intéressa qu'à ses petits neveux, fils de François III.

5° — Marie, carmélite.

6° et 7° — Marie-Françoise et Thérèse, dont on ne sait rien et qui durent mourir jeunes.

---

(1) L'abbé de Chantérac était né en 1640 et avait par conséquent 11 ans de plus que Fénelon; il appartenait à la branche de Chantérac de la maison de La Cropte et n'était que cousin éloigné de la mère de Fénelon, qui appartenait à la branche de Saint-Abre; c'est lui que Fénelon chargea de sa défense en cour de Rome quand y fut déférée son *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure;* puis celui-ci le fit venir à Cambrai pour organiser son séminaire. Après la mort de son protecteur, âgé de 75 ans et souffrant de graves incommodités, il se retira en Périgord et y mourut le 24 août 1715.

(2) Voici quels furent les enfants de David-François de La Cropte et d'Anne-Louise, petits neveux de Fénelon :

A) François-David tué en 1702 à la bataille de Luzzara, sans postérité;

B) Gabriel épousa en 1712 Françoise de Bourdeille, d'où descendance;

C) François, capitaine au régiment royal des Carabiniers;

D) Marie, mariée à R. du Chazeau, était veuve en 1714;

E et F) Autre Marie et Marie-Brigitte, religieuses au monastère de Notre-Dame de Sarlat;

G) Marthe, carmélite à Bordeaux.

Les hypothèses en matière de généalogie sont toujours dangereuses; je vais cependant courir le risque d'en émettre une : Le François-Martial qui fut admis aux Pénitents Bleus de Sarlat en 1659 et qui mourut en 1710, ne serait-il pas un fils de François II. qui aurait été élevé par son grand oncle l'évêque de Sarlat, puis qui aurait vécu obscurément dans un couvent et, de ce fait, serait inconnu des biographes ? Mais, objectera-t-on, on ne trouve pas trace de ce François-Martial dans la correspondance de Fénelon ; on peut répondre à cela qu'il n'y est jamais question des autres neveux et nièces qui viennent d'être mentionnés.

---

§ V — FRANÇOIS III
ET SES ENFANTS

François de Salignac de La Mothe-Fénelon, IIIe du nom, fils aîné de François II et d'Anne du Lac, avait dû naître en 1648 ; il avait trois ans de plus que son oncle Fénelon. En 1689 il était lieutenant-colonel du régiment d'Angoulême. A la mort de son père, il hérita ses titres, alors qu'il avait déjà 66 ans environ ; il est vrai que depuis longtemps on lui donnait le titre de marquis. On a vu plus haut qu'il était resté à Manot, tandis que son père, devenu veuf, était revenu en Sarladais. Il mourut nonagénaire le 12 janvier 1742.

Par contrat du 13 novembre 1684, François avait épousé Elisabeth Beaupoil de Sainte-Aulaire, demoiselle de Pontville, fille de Bernard, sgr de Pontville, et d'Anne de Raymond (1). J'ai déjà rapporté que dans une de ses lettres à Panta, son oncle Fénelon l'appelait avec une nuance de mépris « le père des quatorze enfants » ; or, dans sa généalogie. Lainé en a oublié un ; nous pourrons heureusement compléter la liste. Il y eut neuf garçons et Fénelon fit suc-

---

(1) Lainé, *loc. cit.* et Comte de Saint-Saud, *Rôles des Bans et Arrière-Bans de la Noblesse du Périgord de 1689 à 1692*, 1930. Notons que dans une autre partie de ce dernier ouvrage l'auteur la dit fille de Daniel Beaupoil de Sainte-Aulaire, sgr de la Grénerie, et de Guyonne de Chauvigny, ce qui est une erreur.

cessivement venir à Cambrai les sept premiers pour qu'ils soient élevés et formés sous ses yeux et la mort seule l'empêcha de s'occuper des deux plus jeunes. Dans ses lettres, il les appelle tantôt « les ex-bambins », tantôt « les non vénérables marmots » par opposition au « vénérable », qui est l'abbé de Chantérac ; « J'embrasse la canailleuse race de nos enfants » — « Mille amitiés aux jeunes Péripatéticiens », etc. Il paraît avoir eu quelques mécomptes avec certains d'entre eux ; à vrai dire le milieu familial de Manot était assez peu intellectuel et dans une lettre qu'il écrivait en 1714 à son petit neveu Gabriel-Jacques, lui parlant d'un de ses petits frères qui venait d'arriver à Cambrai, il dit : « Il n'a aucune culture d'esprit et tout est à commencer; je n'espère pas lui pouvoir donner toutes les façons dont il aurait besoin ; vous savez combien elles vous ont manqué céans à vous-même. »

1° — François, l'aîné, naquit vers 1685 ; il entra dans les ordres et Fénelon le nomma chanoine et écolâtre de sa cathédrale ; c'est lui, l'abbé de Fénelon que l'évêque de Tulle, André-Daniel Beaupoil de Sainte-Aulaire, cousin de sa mère, voulait retenir auprès de lui en 1710. Il fut plus tard nommé doyen du chapitre royal de Tarascon-sur-Rhône et archidiacre d'Avignon ; il mourut en 1754. âgé d'environ 69 ans. Pourquoi, bien que l'aîné, fut-il destiné à l'Eglise ? Fut-ce par vocation ou par raison ? On ne dit pas qu'il ait eu une infirmité ; peut-être sa santé donna-t-elle des inquiétudes dans son enfance et ses parents eurent-ils la crainte qu'il ne put assurer la descendance ?

2° — Gabriel-Jacques naquit à Manot le 25 juillet 1688 ; il continua la descendance, mais n'héritera les biens et titres paternels qu'en 1742 ; il est vrai que depuis 1709 on le titrait marquis de Fénelon par courtoisie. Son grand oncle Henri-Joseph, le frère puîné de Fénelon, lui légua en 1735 la seigneurie de Beauséjour, qu'il vendra dix ans plus tard au marquis de Laval, fils de sa grande tante Françoise (1). Dès qu'il fut fixé à Cambrai, Fénelon l'appela auprès de lui

(1) Les Laval revendront Beauséjour aux Tourtel, famille de magistrats périgourdins.

et surveilla son éducation. En 1704 — il avait 16 ans — il entra aux mousquetaires et cinq ans plus tard on lui acheta un régiment. Il s'établit alors entre le jeune colonel et le prélat un commerce épistolaire, où celui-ci ne cessa de prodiguer à celui-là des conseils pour sa conduite dans le monde et aux armées, tout en vivant chrétiennement ; « Ménagez le monde par devoir, sans l'aimer par ambition », lui écrit-il en 1710. L'intimité augmente à mesure que les lettres se multiplient ; à partir de 1712 le grand oncle n'appelle plus son petit neveu « mon cher enfant », mais « Fanfan » et les protestations d'amour redoublent : il sera son meilleur disciple. Le 31 août 1711, au siège de Landrecies, il fut blessé à un genou ; la plaie cicatrisa assez vite et il resta aux armées. Mais la jambe restait douloureuse ; en septembre 1712 il fit une saison aux eaux de Bourbonne, mais sans grand succès. Il s'installa alors à Paris chez sa cousine Mme de Chevry pour se soigner. Sur les conseils des docteurs Chirac, Triboulaut, Arnaud... et de l'oncle Fénelon, le chirurgien Guérin « qui a la main sûre » rouvrit la plaie en février 1713 et appliqua un caustique ; un mois après l'escarre tomba, laissant à nu l'os malade, dont on enleva des esquilles ; Mareschal, premier chirurgien du roi, fut appelé en consultation et la plaie guérit lentement. En mai 1714 il partit pour Barèges avec son frère cadet Henri-Joseph, « le chevalier » ; après une première cure, ils allèrent passer un mois à Manot, puis revinrent à Barèges pour une seconde cure ; au retour, ils s'arrêtèrent en Sarladais et, à cette occasion, le grand oncle, « Tonton » comme il s'appelait alors lui-même, écrit à Fanfan qui ira visiter le château de Fénelon : « J'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères ». Malgré tous les soins qu'il reçut, le jeune marquis garda sa jambe raide et il sera désormais pour son oncle « le pauvre Fanfan boiteux » ou encore « dom Boiteux ». Il reprit néanmoins du service et fut de nouveau blessé en Espagne en 1723 ; envoyé l'année suivante ambassadeur aux Pays-Bas, il resta à la Haye jusqu'en 1740; et fut alors nommé lieutenant général des armées, conseiller d'état et chevalier du Saint-

Esprit. Il mourut le 11 octobre 1746 des suites de blessures reçues à la bataille de Raucoux et fut inhumé dans l'église de Lantin, près de Liège (1) ; il avait 58 ans. En 1717 Gabriel Jacques avait publié la première édition régulière du *Télémaque*, avec la préface de Ramsay, et l'année suivante les *Dialogues sur l'Eloquence*. Par contrat signé aux Tuileries les 25, 27 et 28 décembre 1721 par le roi, le régent et le duc de Chartres, il avait épousé Françoise-Louise Le Peletier, qui lui donna sept enfants (2).

3° — François-Barthélémy, né à Manot en 1691, fut tonsuré en 1707 ; comme ses frères, Fénelon l'avait fait venir à Cambrai ; mais en 1710 il l'envoya à Paris chez les Jésuites, où il espérait qu'il travaillerait mieux ; au cours des années qui suivirent, le grand oncle parut satisfait de ses progrès et, parlant de lui au cours des vacances de 1714, qu'il était venu passer à Cambrai, il l'appelait « le savant Scaliger » (3) ; on lui donnait le titre d'abbé de Salignac. Par résignation de l'abbé de Beaumont (4), qui allait être élevé à l'évêché de Saintes, il fut nommé le 4 mai 1715 doyen de Carennac et prieur de Saint-Céré, puis le 22 juin suivant prieur de Mézels (5) ; il était déjà prieur du Rauzel,

---

(1) L'épitaphe de l'église de Lantin a été publiée dans le *Bul. de la Soc. Hist. et Arch. du Périg.*, XXX, 1908, p. 263. V. aussi sur ce personnage, J. Durieux, *Bull. hist. et philol.*, 1908.

(2) Françoise Le Peletier était fille de Louis, s^gr^ de Rosambo, ancien premier président du Parlement de Paris, et de Charlotte-Henriette Le Mairat de Verville.

(3) Les deux Scaliger, le père et le fils, furent des humanistes du XVIe siècle dont la réputation fut universelle.

(4) L'abbé de Chantérac, qui avait été nommé doyen de Carennac en 1696 par résignation de Fénelon, offrit à celui-ci en 1698 de résigner à son tour ce doyenné en faveur de l'abbé de Beaumont, qui venait de perdre sa place de sous-précepteur des Enfants de France; Fénelon refusa ce sacrifice; mais la résignation en faveur de « Panta » eut lieu quelques années après.

(5) Saint-Céré paroisse et prieuré qui dépendaient du doyenné de Carennac, aujourd'hui chef-lieu de canton du Lot ; Mézels, ancienne paroisse et prieuré qui dépendaient aussi de Carennac, aujourd'hui commune de Veyrac (Lot).

de Saint-Front et de Saint-Pierre-de-Douzens (1) par résignation de l'abbé de Chantérac en 1709 et il possédait la forge de Gaurène dans Marquay (2). En 1730 il reçut en commende l'abbaye de Saint-Martial de Pontoise et le 8 octobre 1735 il fut nommé évêque de Pamiers (3). Il mourut à Paris le 17 juin 1741, âgé seulement de 50 ans.

4° — Henri-Joseph, dit le chevalier de Fénelon, né en 1694, fut également élevé à Cambrai, où le grand oncle l'appela d'abord « le petit connétable » ; mais il ne manifesta aucune aptitude à l'étude. En 1710 — il a 16 ans — il sert déjà dans le régiment de son frère aîné ; évidemment ce n'est pas un saint ; « Que ne donnerais-je pour le voir un bon sujet ! », écrit son grand oncle. Néanmoins en 1714 celui-ci constate : « Notre grand chevalier est parti ce matin ; il m'a paru touché et avoir envie de bien faire » et il le confie à Fanfan qui va à Barèges. Mais quelque temps après Fénelon constate que ses espérances ne se réalisent pas : « Je comprends que l'application soit très pénible à notre grand chevalier ; il doit faire de grands efforts de courage et de patience pour vaincre son dégoût du travail et son habitude d'oisiveté ». Il est probable que Fénelon avait obtenu son admission dans l'ordre de Malte comme chevalier non profès. Après la mort de celui-ci, il fut nommé officier aux Gardes Françaises. En 1721 il mourut tragiquement âgé de 27 ans ; Barbier raconte qu'au cours

---

(1) Le Rauzel, prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dans la commune de Marcillac, canton de Sarlat; Saint-Front, prieuré dans la paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Castillonnès (Lot-et-Garonne); Saint-Pierre-de-Douzens ou de Douzains, prieuré et paroisse dans le canton de Castillonnès.

(2) Arch. dép. de la Dordogne, B 1303; Marquay, commune du canton de Sarlat.

(3) Quand il fut nommé évêque de Pamiers en 1735, François-Barthélémy résigna le doyenné de Carennac en faveur de son neveu Louis-François-Ferdinand, fils de Gabriel-Jacques et de Louise Le Peletier, clerc du diocèse de Paris, qui sera nommé évêque de Lombez en 1771, mais conservera son bénéfice jusqu'à sa mort en 1787; à ce moment le monastère sera supprimé, mais les moines continueront à résider dans les bâtiments conventuels et à percevoir les revenus, jusqu'au moment où la Révolution les dispersera.

de la représentation d'un ballet aux Tuileries, il s'empala sur une grille qui lui déchira l'artère fémorale.

5° — Il y eut un autre petit neveu qui fut élevé à Cambrai, où il commença ses études cléricales, et que nous ne connaissons que sous le surnom de « Lobos », que lui donne Fénelon dans sa correspondance ; « Lobos a des choses excellentes, écrit-il en 1713 ; il faut l'attendre et le mener insensiblement ; il a la bouche délicate ». Mais bientôt l'oncle déchante : « Lobiche parviendra difficilement à être un sujet » ; l'arrivée de son frère puîné provoque chez lui quelque émulation ; « Il n'est pas mauvais que le grand indolent soit piqué ». C'est lui qu'on enverra à Tulle, vivre auprès de l'évêque de cette ville, à la place du frère aîné l'écolâtre ; mais auparavant Fénelon voudrait lui faire obtenir un bénéfice et il charge Fanfan, qui est à Paris, de le demander pour lui au P. Le Tellier. Que devint-il après la mort de Fénelon ? Resta-t-il un obscur ecclésiastique ou mourut-il jeune ? Nous l'ignorons. « Lobos » n'est probablement que le terme dont les Grecs de la décadence désignaient les lépreux ; ce jeune Salignac avait-il une affection cutanée qui lui avait valu ce surnom ? On pourrait le croire, car en 1713 on l'envoie « tâter des eaux de Balaruc » (1).

6° — Comme ses cinq frères, François-Alexis fut envoyé à Cambrai, où il paraît être arrivé au début de 1713. Fénelon l'appela d'abord « le petit cadet » et son application lui donna de l'espoir ; « Il a de l'étoffe ». Il ne tarda pas à l'appeler Alexis, nom qui paraît lui plaire, car il lui rappelait sans doute les *Eglogues* de Virgile ; dans ses lettres à Fanfan, il manifeste la satisfaction que lui donne « ce petit garçon major ». Exempt des gardes du corps, puis capitaine de cavalerie au Royal-Piémont, François-Alexis mourra à Fontainebleau sans postérité.

7° — Armand, le dernier des petits neveux hébergé à l'archevêché, arriva à Cambrai au cours de l'été de 1714 ; « Le petit page, comme l'appelle le grand oncle, est doux,

(1) Balaruc, dans l'Hérault, possède des eaux sulfureuses, qui étaient et sont encore réputées pour les maladies de peau.

sensé, de bonne volonté et assez joli ; mais il paraît de santé délicate ». Il servit dans la marine comme garde du pavillon et mourut jeune sur le bateau qui le ramenait de Saint-Domingue.

8° — François fut nommé lieutenant à la compagnie colonelle du régiment de Poitou ; mais il mourut alors qu'il rejoignait son corps.

9° — Jacques, le dernier des garçons, devint mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et commandeur de Saint-Lazare. Il épousa le 12 février 1757 Reine-Mathurine Le Prévost et mourut sans postérité (1).

10° — Marie-Antoinette épousa en 1721 le marquis Dominique de Royère de Peyraud (2) : celui-ci n'ayant pas eu d'enfant, fit épouser sa belle-sœur à son frère cadet et le fit héritier. En 1770 Marie-Antoinette vivait encore, veuve depuis bien longtemps.

11° — Catherine-Elisabeth, née vers 1695, épousa par contrat passé à Manot le 21 juin 1731 Jean-Marc de Royère, frère cadet du marquis, d'où descendance ; Jean-Marc mourut vers 1737 et sa veuve lui survécut jusqu'au 10 avril 1785.

12° — Anne, qui serait née vers 1700, épousa le marquis François de Bonneguise, s[gr] de Badefol-d'Ans, de Châtres, etc. (3), frère aîné de Jean, évêque d'Arras, et veuf de Rose-Claude de Royère ; elle habita, quand elle fut veuve, le château d'Artigas, près de Badefols, et mourut à Paris le 15 décembre 1778.

13° — Gabrielle fit profession à l'abbaye bénédictine de Ligueux le 19 août 1719 (4) ; en 1737, elle fut élue abbesse

(1) R.-M. de Prévost était fille de François-Louis, s[gr] de La Touche, vice-doyen de la noblesse de Bretagne.

(2) Peyraud, repaire noble dans la commune de Saint-Lazare, canton de Terrasson.

(3) Badefols et Artigas, repaires nobles dans la commune de Badefols-d'Ans, canton d'Hautefort; Châtres, repaire noble dans la commune du même nom, canton de Terrasson.

(4) Ligueux, commune du canton de Savignac-les-Eglises; son abbaye bénédictine fut un véritable fief des Sainte-Aulaire et on a vu que la mère de Gabrielle appartenait à cette famille.

de Saint-Honoré de Tarascon où son frère aîné était doyen du chapitre, et elle administra sagement son monastère jusqu'à sa mort en 1770.

14° — Marie-Anne, dite Mlle de Saint-Julien, née en 1707, épousa le 10 octobre 1731 le comte Melchior de Saint-Viance, gouverneur pour le roi de la vicomté de Turenne ; elle mourut à Manot le 17 août 1733 âgée de 26 ans, laissant un fils Jean-Baptiste-Annet (1).

Quand Fénelon mourut, aucun de ses petits neveux ou petites nièces était encore marié ; nous n'avons donc pas à nous occuper de leur descendance.

S'il avait vécu plus longtemps, on ne peut douter qu'il n'eut également fait venir à Cambrai les deux derniers garçons.

Remarquons qu'aucun de ces neuf garçons ne se fixa en Périgord ; le chef du nom, le marquis Gabriel-Jacques, notamment s'en détachera complètement. Au contraire quatre des filles s'y marieront et la cinquième entrera en religion dans un couvent de la province, avant d'aller finir ses jours sur les bords du Rhône ; et cependant toutes cinq, comme leurs frères, étaient nées à Manot.

Enfin notons que le zèle éducatif de Fénelon ne se bornait pas à ses petits neveux de Salignac. On se rappelle qu'en 1700 sa belle-sœur Françoise lui avait envoyé son fils, le jeune comte de Laval et qu'il jugea inutile de le garder après quelques mois d'essai. En 1713 sa nièce de Chevry lui confia son jeune fils, « le petit Chevrotin », qui devait être filleul de son oncle l'abbé de Beaumont ; « Le petit filleul, écrit-il à ce dernier, est fort joli ; j'en suis ravi par tendre amitié pour sa mère et pour lui-même ». Et quelques jours après, il souhaite que sa nièce ait autant de santé que son « follet bambin ; il mange, il court, il saute, il rit, il déclame toute la journée. »

---

(1) Melchior Philip de Saint-Viance se remaria en 1748 avec Marie-Benoîte d'Abzac de Mayac, qui hérita le château de Vaugoubert (commune de Quinsac, canton de Champagnac-de-Bélair) de son oncle maternel d'Aydie.

§ VI — POSTFACE

Fénelon paraît n'avoir eu de relations qu'avec certains de ses parents directs et il semble bien qu'il ait ignoré les représentants des branches cadettes de sa famille. Passe encore pour les Salignac de l'Angoumois, dont aucun ne sortit de la médiocrité (1); mais la branche de La Ponsie, que fonda Annet, s^gr de Gaulejac (2) et le rameau dit de Combaronie (3), qui s'en détacha en 1671, restèrent périgourdins et la plupart de leurs membres tinrent un rang honorable dans la province (4) ; quant à la branche dite de Rochefort (5), Fénelon en connut certainement l'héritière, Catherine de Salignac, qui épousa par contrat du 23 décembre 1658 Jean de La Cropte, marquis de Saint-Abre, frère de sa mère, et qui, de ce fait, devint sa tante maternelle (6) ; elle mourut à Aixe le 21 février 1671.

---

(1) Cette branche a eu pour auteur François, s^gr de Mareuil (-sur-Dordogne), fils de Jean II et de Catherine de Thémines, qui épousa le 12 janvier 1512 Aleyde de Beaufort ; elle s'éteignit à la fin du XVIIIe siècle. Il ne faut pas la confondre avec une famille homonyme, qui a également essaimé en Charente et en Poitou et dont on n'a pu établir la jonction avec la première.

(2) Annet, s^gr de Gaulejac, fils d'Hélie II, lequel était fils de Jean II, et de Catherine de Ségur, épousa en 1550 Anne de Mensignac, d^lle de La Ponsie, fief situé dans la commune de Saint-Jean-d'Estissac, canton de Villamblard.

(3) Combaronie, fief dans la commune de Saint-Félix-de-Bourdeille, canton de Mareuil-sur-Belle.

(4) C'est à cette branche qu'appartenaient Louis Ier, évêque de Sarlat de 1578 à 1598, et son neveu Louis II, qui lui succéda et occupa le siège de 1602 à 1639.

(5) Rochefort, fief dans la commune de Séreilhac, canton d'Aixe-sur-Vienne; cette branche eut pour auteur Raymond, fils d'Antoine de Salignac et de Jeanne de Caumont; c'est la seule branche de la famille qui devint protestante, mais abjura sous Louis XIII.

(6) Le marquis de Saint-Abre et son fils aîné, M. de Rochefort, furent tués en 1674 à la bataille de Sintzheim; il restait trois fils : Jean-Isaac qui devint l'héritier, épousa Marie-Anne de La Rochefoucault-Bayer et mourut en 1727, le chevalier de Séreilhac et le chevalier de Saint-Abre; Fénelon ne s'est jamais accupé de ces cousins germains.

On s'est étonné qu'il n'ait jamais parlé de sa mère dans sa correspondance ; nous ignorons la date exacte de sa mort et nous savons seulement qu'elle testa le 4 juillet 1691, alors que Fénelon avait 40 ans. Remarquons que parmi ses lettres familiales de cette époque, celles qui nous sont parvenues sont peu nombreuses et qu'il n'avait pas à parler à ses correspondants des événements qu'ils connaissaient ; mais ultérieurement, jamais une allusion à cette mère, ni du reste à son enfance sarladaise (1) ou à ses séjours en Périgord ; les lettres écrites de Cambrai sont très nombreuses ; on n'y trouve aucun souvenir du passé, ni même aucune trace de certains deuils récents.

On a vu que Fénelon avait fait venir à Cambrai sept de ses petits neveux et il est très souvent question d'eux dans ses lettres familiales, mais il n'y parle qu'une ou deux fois de leurs parents. Au cours de son voyage de Barèges en 1714, Fanfan doit aller à Manot ; quand il sera dans « les lares paternels .. après avoir embrassé père, mère, frères et sœurs en grand nombre », qu'il se hâte de continuer sa route et au retour, lorsqu'il passera à Sarlat, « Mille et mille choses à tous nos chers parents, depuis le patriarche vénérable et mes deux sœurs jusqu'à tous les autres » (2). Il ira même jusqu'à dissuader l'abbé de Beaumont en tournée familiale après sa saison aux eaux de Bourbon, d'aller à Sarlat et à Manot, à cause du mauvais état des chemins. Quelle sècheresse, quelle froideur même pour ses parents habitant loin de lui, surtout à côté de ses incessantes protestations d'amour pour les abbés de Langeron et de Chantérac, pour sa nièce Mme de Chevry et, par-dessus tout, pour ses neveux Fanfan et Panta, ses deux « enfants chéris. »

Fénelon fut d'abord en assez mauvais termes avec son frère puîné Henri-Joseph, qui devait mener une vie quelque peu dissolue, comme la plupart des jeunes gens de condi-

(1) Une seule fois, en 1714, il s'inquiéta de savoir si sa nourrice était toujours de ce monde et si elle recevait bien les petites sommes d'argent, qu'il lui envoyait de temps à autres.

(2) On sait que le patriarche était François II, le frère aîné de Fénelon; ses deux sœurs étaient Paule, la supérieure du couvent de Notre-Dame, et Angèle-Hippolyte de La Filolie.

tion ; mais ses sentiments changèrent dès qu'il se fut aperçu que celui-ci n'était pas indifférent à sa chère cousine Françoise, la marquise de Laval : « Je ne l'ai jamais haï, lui écrivait-il ; il y a eu des temps où je n'ai pas estimé sa conduite et je n'ai pas eu tort ; elle est, Dieu merci, bien changée et mon cœur aussi pour lui ». Plus tard sa vive amitié pour cette belle-sœur parut s'atténuer avec l'éloignement ; il était exilé à Cambrai et elle vivait le plus souvent sur ses terres d'Aunis ou de la Marche. En 1714 — elle avait déjà 64 ans — sa santé et celle de son fils le comte de Laval donnèrent-elles de l'inquiétude ? On pourrait le penser, car Fénelon chargea Panta d'une mission délicate : il devait aller voir Françoise et, après lui avoir affirmé qu'on n'avait aucune intention de nuire aux intérêts de son fils, il devait lui conseiller de « laisser des jouissances » à son mari dans le cas où son fils mourrait sans enfant, et de léguer ses biens à son petit cousin, chef de leur nom, qui a « un vrai mérite, un bon cœur, du talent » (1). Je ne sais si Panta réussit à convaincre Françoise, mais les craintes de Fénelon furent vaines, car elle ne mourut qu'en 1726 et son fis survécut à son mari.

On a pu également s'étonner qu'il ne se soit jamais occupé des enfants de son frère aîné François II, c'est-à-dire de ses neveux directs ; mais ceux-ci appartenaient à sa génération et le plus âgé, François III, avait même trois ans de plus que lui ; aussi reporta-til sa sollicitude sur les enfants de ce dernier. Il les prit chez lui dès qu'ils eurent l'âge de quitter leur mère et il s'efforça de leur donner l'instruction et la formation morale nécessaires à un établissement honorable. Il agissait ainsi dans l'intérêt de la famille.

On voit du reste par ses lettres que Fénelon eut le souci constant des intérêts de sa maison et du prestige de son nom. On sait que jusqu'en 1695 il se débattit dans les difficultés financières ; mais dès qu'il eut été intronisé à Cambrai, il eut l'illusion qu'il pourrait un jour racheter

(1) Fénelon pensait-il à son neveu François III, le père des quatorze enfants, ou à son fils aîné, le chef Fanfan ?

pour sa famille la baronnie de Salignac, « la terre de leur nom », qui appartenait alors à MM. de Montmège (1) et qui était à vendre. Il pria donc M. du Bernat (2) de lui envoyer les titres de la baronnie qu'il détenait et de rechercher ceux qui étaient épars en Périgord. Mais il ne tarde pas à déplorer que son neveu François III, qui sera le bénéficiaire de l'achat, ne s'intéresse guère à l'opération ; « Je crois qu'il a la tête assez bonne pour aller droit au véritable intérêt de la famille... et pour ne pas se laisser éblouir à de petits profits dans les accommodements qu'il a fait à Manot » (lettre du 10 décembre 1696). Avant de réaliser l'achat, Fénelon voulait que MM. de Montmège aient fixé avec M. de Bouillon ce qu'ils devaient à ce dernier sur la baronnie ; il désirait que MM. de Montmège aient transigé avec M. d'Arros (3), car le Parlement de Bordeaux avait jugé qu'un tiers de la baronnie appartenait encore à celui-ci en vertu d'une substitution ouverte en sa faveur, mais à condition qu'il payât les dettes qui grevaient ce tiers et il ne s'en souciait guère ; enfin Fénelon voulait connaître le revenu exact de la terre et il offrait de l'acquérir « sur le pied du denier trente du revenu certain. » Les négociations traînèrent en longueur, les frères et le neveu s'en désintéressèrent et Fénelon finit par les abandonner ; peut-être aussi se rendit-il compte que les lourdes charges que lui imposait son archevêché, dont les revenus avaient été très diminués par les guerres, « un neveu à aider dans le service, d'autres petits neveux qu'il faudra faire chevaliers de Malte ou faire

(1) MM. de Montmège étaient les deux petits-fils de Jean de Reillac, dont la femme, Louise de Souillac, avait hérité en 1655 la baronnie de son frère Jean de Souillac, marquis de Montmège; ils étaient orphelins et encore mineurs; ils moururent jeunes, l'un en 1704, l'autre l'année suivante et la baronnie échut à leur oncle Jean, abbé de Terrasson.

(2) Jean du Bernat, qui paraît avoir joué le rôle d'un homme d'affaires, avait épousé en 1680 Marguerite de Reillac, fille de Jean et de Louise de Souillac; il était donc l'oncle de MM. de Montmège.

(3) M. d'Arros était le petit-fils de Pierre, baron d'Arros, lui-même fils cadet d'Armand de Gontaut-Biron et de Jeanne de Salignac, arrière-grand'tante de Fénelon.

étudier » ne lui permettraient jamais de payer cette acquisition. Ce furent ces négociations qui lui firent découvrir la supercherie de son frère qui, vingt ans auparavant, avait poursuivi en son nom et à son insu le procès intenté à Jean d'Arros.

La correspondance familiale de Fénelon pose de petits problèmes, qu'il n'est pas facile de résoudre. Pourquoi, par exemple, dans ces lettres où il tient ses correspondants habituels au courant des incidents domestiques de l'archevêché, n'a-t-il jamais soufflé mot du chevalier de Ramsay, qui fut pourtant son hôte de 1710 à 1714 (1) ?

Nous terminerons cette étude sur une curieuse constatation : Fénelon avait publié en 1687 son traité *De l'Education des Filles*, qui est à l'origine de sa notoriété ; puis il collabora activement à l'organisation de Saint-Cyr. Mais alors qu'il est plein de sollicitude pour ses petits neveux, il ne s'intéresse pas à l'éducation de leurs cinq sœurs ou du moins on ne trouve, dans les lettres qui nous sont parvenues, rien qui indique qu'il s'en soit inquiété. Peut-être savait-il que son neveu François III et sa femme Elisabeth de Sainte-Aulaire n'avaient pas les mêmes idées que lui sur ce sujet, ou bien craignait-il de ne pas être compris par le père des quatorze enfants ?

Dr Ch. Lafon.

---

(1) Le Chevalier de Ramsay (1686-1745), protestant écossais réfugié en Hollande, venant en France, s'arrêta à Cambrai pour visiter Fénelon; bien qu'il n'eût que 24 ans, il éveilla une telle sympathie chez son hôte, qui en avait 59, que celui-ci le garda à l'archevêché jusqu'au début de 1714, le convertissant au catholicisme et l'initiant au pur amour. Ramsay ne quitta Cambrai que pour aller à Blois séjourner auprès de Mme Guyon. Il écrivit plus tard la préface de l'édition du *Télémaque*, que publia en 1717 Gabriel-Jacques, et en 1723 une *Histoire de la vie de Fénelon*, qui se termine par une dissertation sur le quiétisme; toute sa vie il travailla à la glorification du prélat. Il est piquant de rappeler que Ramsay fut un ardent propagateur de la Franc-Maçonnerie en France.

LE CONTRAT DE MARIAGE

DES PÈRE ET MÈRE DE FÉNELON

(1er Octobre 1647)

La pièce dont nous donnons ci-après la transcription, et que nous croyons inédite, n'est autre que la copie, faite en vue de l'insinuation, du contrat de mariage des père et mère de Fénelon. Elle est conservée aux Archives Départementales de la Dordogne sous la cote B 3162 et porte la date du 1er octobre 1647.

Au contrat proprement dit, qui a été passé par-devant Me Pestoureau, notaire royal à Aubeterre, font suite un acte de ratification daté du lendemain puis une procuration du 17 juillet 1649. L'insinuation elle-même est intervenue deux jours plus tard devant le juge mage de la sénéchaussée de Périgueux, ainsi que l'atteste la mention portée au registre B 2221, f° 19 v°.

Nous savons, grâce au recueil des preuves de noblesse présentées par le marquis de Fénelon en 1739 (1), que cette même formalité de l'insinuation fut accomplie également à Sarlat et à Gourdon, mais nous n'avons pu en retrouver la trace aux Archives Départementales. Quant à l'original du contrat, il est signalé en 1735, sous la cote NN, dans l'inventaire des meubles et papiers du château de Beauséjour, dressé après le décès d'Henri-Joseph de Salignac, frère de Fénelon (2).

N. Becquart.

*
* *

« A Aubeterre en Engoulmois, dans le bastiment de la grand eglize du couvent des sœurs religieuzes de Saincte Clere, le premier jour du mois d'octobre mil six cens quarante sept avant midy, pardevant le notaire royal soubzsigné et present les tesmoingz bas nommés, ont estés presentz hault et puyssant

---

(1) Arch. Nat., AE[II] 1771, p. 18-19.

(2) Arch. Dép. Dordogne, B 395.

ségneur messire Pons de Salagnac, conte et segneur de Fenelon, Lamote, Manot, Lembert, Neufville, Mommollant et viconte de Saint Juilhen, habitant de son dict chasteau de Fenellon, parroisse de Saincte Modane en Perigord, d'une part, et messire François de Lacropte, chevalhier, seigneur de La Mesnardie, Beaucejour et Sainct-Apre, habitant en son chasteau dudict Beausejour, parroisse de Touscane dudict Perigord, faizant pour et au nom de damoyselle Louize de Lacropte, sa sœur, d'icy absante, et a laquelle a promis fere ratiffier, louer et aprouver et entretenir ses presantes, d'autre, par lesquelles partyes a esté dict avoir esté proparlé de fere mariage par parolles de futur d'entre ledict seigneur Pons de Salagnac et de luy, d'une part, avec ladicte damoyselle Louyse de Lacropte et d'elle, d'autre, lequel mariage se solempnizera en fasse de saincte mere esglize catholique, appostolique et rommaine toutes foisz et quantes que l'une des parties en sera requize par l'autre ou les siens, et reprendre iceux proparlés a expoux et espouze en tous leurs biens et droitz, lesquelz biens et droitz de ladicte damoyselle Louize de Lacropte proparlée, icelluy seigneur de Salagnac proparlé, en iceux recepvans, sera teneu d'assigner sur bons et competant lieux pour iceux retirer par ladicte damoyselle propa..ée ou les siens en cas de restitutions de doct, comme dès a présent icelluy seigneur de Sallagnac, receu qu'il ayt lesdicts droitz, les assignera et assigne sur tous et chescuns ses biens presens et futur; lequel seigneur de Salagnac, liberalement de son gré et volonté, advenant que ladicte damoyselle de [La] Cropte luy survive, luy a donné et donne d'agenssement et gaing de nopces la somme de douze mille livres tourmois, desquelz neanlmoins elle ne poura dispozer que en faveur des enfans qui proviendront du present mariage s'il y en a, synon en poura dispozer a son plaizir et volonté; et oultre ce a donné et donne icelly seigneur de Salagnac a ladicte damoyselle de Lacropte, de douuayre ou pantion vraye, la somme de deux mille livres vivant viduellement, et ce tous les ans et pour une chescune année tant et sy longuement qu'elle vivra, a prandre sur tous et chescuns les biens dudict segneur de Salagnac; et pour inssignuer ses presantes en cas de bezoing, ledict seigneur de Salagnac a constitué son procureur Mᵉ Jean Martin, et ledict seigneur de Beaucejour audict non pour l'acepte a constitué Mᵉ Austel, procureur audict siege. Se soubsmetant toutes partyes au droict escript et renonssant aux coustumes du present pays d'Angoulmois, obligeant, pour l'antretenement de tout ce que dessus, tous et chescuns leurs biens quelconques, presentz et futur, soubz la renontiation de tous et ung chescuns

droict et moyens aux presentes contraires moyennent serment, a quoy ont estés condempnés de leurs consentement soubz le selz royal. Presentz Jean Gerre, sieur de La Tourete, habitant de Saincz Vincens de Jalmoutier, et Helies Pestoureau, sieur de Lafont, habitant du lieu de Lalande, parroisse de Sainct Apre, tesmoingz cogneus, lesquelz ont signé a l'original des presantes avec les partyes. Ainsin signé : Ponce de Salagnac, contractant susdict, Beaucejour, Gerre, present, Pestoureau, present, et moy, ainsin signé : Pestoureau, notaire et tabellion royal.

» Et advenant le landemain, segon desdicts mois et an, audict chasteau de Beaucejour, parroisse de Toucane en Perigord, a esté presente ladicte damoyselle Louyze de Lacropte, du consantement d'Anthoinette de Jouffrant (1), dame desdicts lieux de La Mesnardye, Beausejour et Sainct Apre, y presente, après avoir entandu la leture dudict contract que luy a esté donné a entendre de mot a mot, a icelluy aprouvé et ratiffié, promet de l'entretenir de point en point soubz mesmes obligations, pesnes, renontiations, serment et condempnation que dessus soubz ledict selz royal. Presents lesdicts Gere et Pestoureau, qui ont signé aussy avec lesdictes damoyselles mere et filhe a l'original des presantes, ainsin signées : A. de Jousserant, Louyze de Lacropte, Gerie, present, Pestoureau, present ,et moy, Pestoureau, notaire taberlion royal.

» En la ville de Perigueux, hostelerie pour enseigne Le Saint Sperit, pardevant moy, notaire royal soubzsigné, present les tesmoingz bas nommés, le dix septiesme du mois de juilhet mil six cens quarante neuf, avant midy, ont estés perssonnellement constitués hault et puissant seigneur messire Poncet de Salagnac, seigneur viconte de Sainct Juilhen, Manot, Mommoulan, Lamothe, Fenelon et autres places, et haulte et puissante damme Louize de Lacropte, espouze dudict seigneur de Lamote Fenelon, lesquelz ont dict que par leurs contract de mariage du premier octobre mil six cens quarante sept, reteneu par Pestoureau, notaire et taberlion royal d'Aubatere en Engoulmois, il auroict esté veu et constitué par ledict seigneur de Lamote Fenelon et le seigneur de Beaucejour, frere de ladicte damme de Lacropte, pour procureurs au siege et seneschal de Sarlat pour l'insignuation de la donnation faicte par ledict seigneur de Lamote Fenelon par leur dict contraict de mariage a ladicte dame de Lacropte, son espouze, sçavoir a la perssonne de Me (de Me) Jean Martin et Guilhaume Aussel, procureur

(1) *Sic* pour Jousserant.

audict siege, et de tant que ladicte inssignuation n'a esté faicte et que lesdicts seigneurs et dame conjointz, desirant l'inssignuation de ladicte donnation, tant audict seneschal de Sarlat que siege de la present ville, a ceste cauze lesdicts seigneurs et dame, comme de nouveau conseilhiés de leurs bon gré et volonté, ont faict et constitué leurs procureurs audict present siege de Perigueux Me Helies Dartenset et Me Leonard Dubetz pour consantir et requerir l'inssignuation de ladicte donnation avec promesse d'avouer et tenir pour agreable ce que par leurs dicts procureurs sera faict et les relepver indempnes a peine de tous despans, doumages et interetz soubz obligations et hippoteques de tous leurs biens presentz et advenir ,a quoy fere et de son consantement y ont esté condempnés soubz le selz royal. Present Pierre Bolenc et Jean Roubert, praticiens habitans de ladicte ville, tesmoingz, qui ont signé avec lesdicts constituans ; ainsin signés : Poncet Salagnac, constituant susdict, de Lacropte, constituante, J. Robert, present, Bolenc, present, et Delabroulhe, notaire.

» Me Helie Dartensec, procureur ez sieges royaux de la present senechaussée, au nom et comme procureur de hault et puissant segneur messire Pons de Salaniac, segneur viscompte de Sainct Julien, Mariot, Mommollant, Lamothe, Fenellon et autres places, et en vertu de sa procuration et expresse, a insignué et notiffié a tous qu'il appartiendra le contract de mariage d'entre ledict segneur et dame Louyze de Lacropte, son expouze, du premier octobre mille six cens quarante sept, reteneu par Pestoureau, notaire royal, lesdictes charges et conditions portées par icelluy. Dartensec.

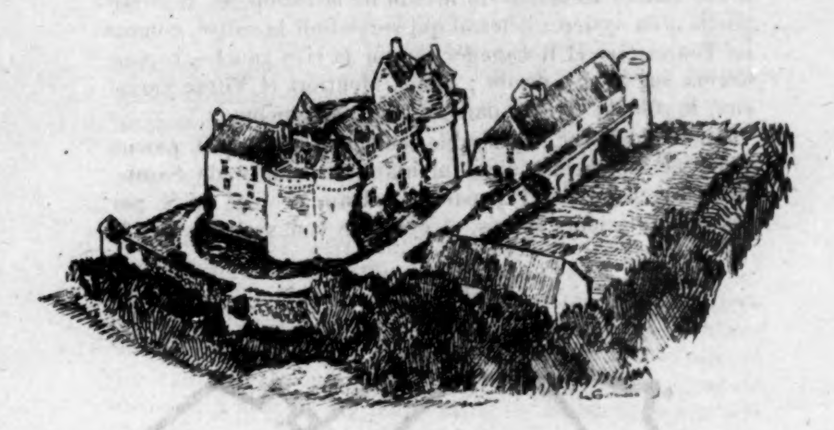
» Laquelle insignuation Me Leonard Dubetz, procureur de ladicte dame Louyze de Lacropte, expouze dudict segneur de Fenellon, a pareilhement requis et acsepté de sa part. Dubets.

» Messire Ponce de Salaniac, seigneur de Sainct Julien, et Louyse de Lacropte, conjoins, insignuent et acceptent le contenu en leur contrat de mariage.

» Dartensec a bailhé 40 s.

» *Coram* M. le juge mage, du 19e juilhet 1649. »

LE CHATEAU DE FÉNELON



Vue cavalière

(Dessin de L. Guihmann)

Pour surprenant que cela paraisse le château natal de Fénelon n'a pas encore été l'objet d'une monographie. C'est pourtant l'un des beaux châteaux du Périgord et son système de fortification est encore intégralement déchiffrable. Ainsi profiterons-nous du troisième centenaire de la naissance de Fénelon pour présenter, sous l'angle archéologique, la demeure qui fut son berceau (1).

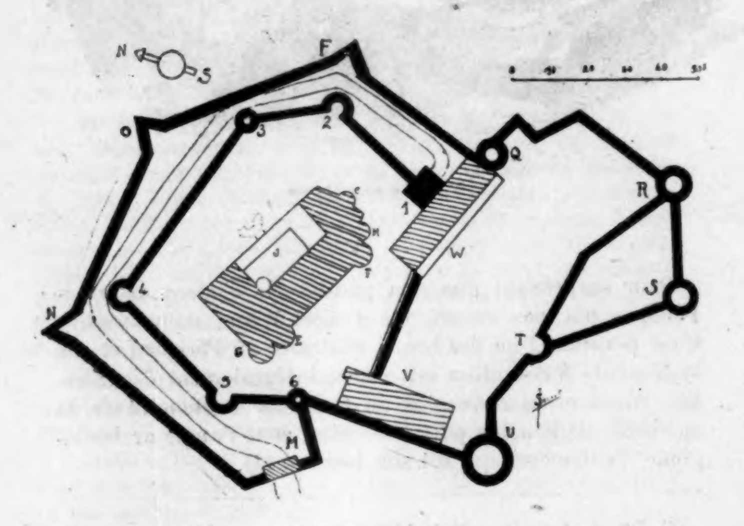
---

(1) Du point de vue plutôt historique, on se reportera aux articles déjà anciens du Cte E. de Maleville, *Promenades au château de Fénelon* dans les *Ann. de la Soc. d'Agriculture de la Dordogne*, t. XX (1859), p. 75 ; — de l'abbé Monmont, *Pèlerinage au château de Fénelon*, dans *la Semaine Religieuse du Dioc. de Périgueux*, du 3 mars 1867 ; — d'A. de Roumejoux, dans le *Bull. de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord, t.* XVIII (1891), p. 459 ; — aux numéros du *Glaneur*, de Sarlat, des 27 septembre et 13 décembre 1925 [signé ***] ; enfin, à notre travail : *Au pays de Fénelon*, Périgueux. Les éditions périgourdines, 1951, 2e édition.

LE SYSTÈME DÉFENSIF

Fénelon est un château de crête. Juché à la cote 200, soit à 130 mètres au-dessus du niveau de la Dordogne, il faisait partie d'un système défensif qui surveillait la vallée, comme La Tourette (1) et Rocanadel (2) sur la rive gauche, comme Carlux sur la rive droite ; Aillac, Montfort et Vitrac jouant eux, le rôle de verrous dans la vallée elle-même.

Ancré sur le roc, vulnérable seulement au N.-N.O. par un glacis et un cheminement montant du village de Sainte-Mondane, flanqué à l'E. par un coteau, protégé au S. par des vallonnements boisés, il compose son système fortifié



de deux parties juxtaposées : un polygone *M.N.O.P.Q.* c sertissant le château proprement dit et un autre polygone *Q.R.S.T.U.V.W.* accolé au S. du précédent. Celui-là forme l'essentiel de la défense; celui-ci la couvre du côté où l'in-

(1) Commune de Saint-Julien-de-Lampon.

(2) Commune de Veyrignac.

suffisance de la dénivellation permettrait une attaque ; il forme une sorte de vaste camp retranché, utilisable pour la culture dans les périodes de calme, mais susceptible, en cas de guerre, de loger paysans, vilains, serfs, métayers, bordiers et villageois du voisinage. Ajoutons que la forteresse commandait l'axe de la Dordogne, passage normal du Périgord au Quercy, ainsi que le débouché dans la vallée de la Dordogne du vallon de Carlux, et que la communication N.S. de la vallée de la Dordogne au Quercy par Masclat. Ainsi, aucun défilement n'était possible pour une troupe passant dans la vallée.

Le polygone principal inscrit donc le château. Il se compose d'une double enceinte : celle de l'intérieur (*1.2.3.4.5.6.*) limite la terrasse même du château; celle de l'extérieur enferme la rampe d'accès au château qui monte en hélice et en pente douce du châtelet *M* au châtelet *1*, obligeant un ennemi éventuel qui aurait forcé la première ligne de défense, à exposer son flanc droit sur 200 mètres aux tirs de l'assiégé.

Le châtelet M, de plan barlong, est une réfection du XVIIe siècle : porte en anse de panier, mâchicoulis reposant sur 12 corbelets à trois ressauts, meurtrière circulaire permettant le tir rasant presque dans l'axe du chemin d'accès. Les courtines *MN*, *NO*, *OP*, *PQ* sont semblables et relient les bastions *N.O.P.* qui permettent des tirs de flanquement sur des mineurs éventuels.

Au châtelet *1*, muni lui aussi de mâchicoulis (et qui a dû succéder à un pont-levis) la rampe d'accès fait un angle droit. On entre alors dans la seconde enceinte. Celle-ci se compose de murailles reliant cinq tours. Les tours *2*, *4* et *5* sont ouvertes du côté de la terrasse, la tour *3* est une tour de guet d'où l'on a des vues admirables sur la vallée de la Dordogne, de Calviac en aval, à Cazoulès en amont, vers le débouché du Pas du Raysse par où la Dordogne quercynoise entre en Périgord. En *W* est un bâtiment barlong, écuries et communs, presque entièrement reconstruit au XIXe s. En *V* est un autre bâtiment barlong dont l'étage inférieur, voûté en berceau, formait casemate; il date du XIVe mais il a été largement restauré à l'époque moderne. Du

N. de ce bâtiment part un souterrain taillé à vif dans le roc et qui rejoint la cave du corps de logis *A* du château. Une poterne de fuite devait exister dans les parages de la tour d'angle *U*. Le mur reliant *V* à *W* est crénelé et porte un chemin de ronde très restauré.

Quant au château lui-même, il constitue évidemment le réduit de la défense : les tours *C.H.F.* battent le châtelet *1* et tirent dans l'axe du débouché de la rampe d'accès; la tour *G* bat le châtelet *M* et l'accès général à la forteresse.

Le second polygone *Q.R.S.T.U.V.W.* se développe sur une longueur d'environ 250 mètres. La tour *Q* a été largement restaurée; elle est décapitée. La courtine *Q.R.* suit une ligne brisée imposée par le mouvement du terrain. La tour *R* est une défense importante et un observatoire : elle donne accès à deux niveaux de chemins de ronde, le triangle *R.S.T.* étant à un niveau supérieur à celui du rectangle *Q.R.T.U.V.* En *U* est une tour trapue qui domine les accès O. et S.-O. de la forteresse, et bat les abords du châtelet *M* et le glacis montant de Sainte-Mondane.

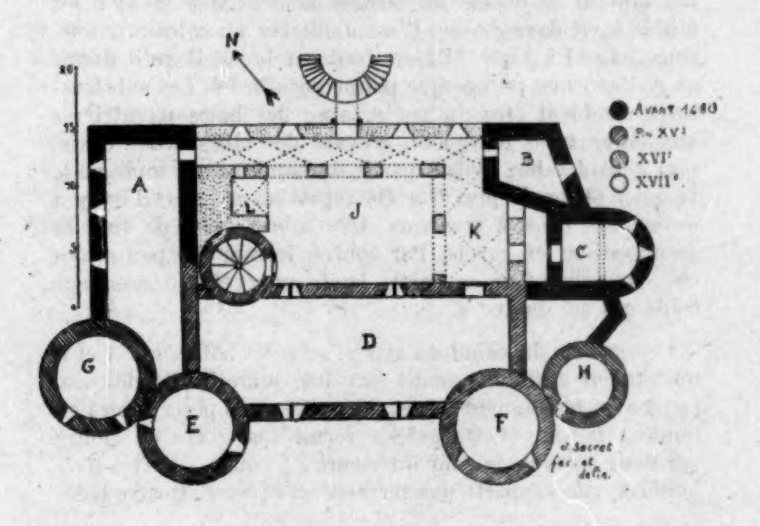
LE CHATEAU

Dissymétrique, le château est fait d'une pittoresque marqueterie d'éléments hétérogènes. Nous ne chercherons pas à en dater minutieusement les rajoutures, reprises, repentirs et restaurations successives; nous nous contenterons d'une vue d'ensemble, d'ailleurs exprimée par notre plan. Dans cet ensemble complexe, on peut distinguer en gros quatre époques ou quatre campagnes de construction : le XIV[e] s., la fin du XV[e] s., le XVI[e] s. et le XVII[e] s., étant admis que le XIV[e] s. a pu construire ou reconstruire sur un *castrum* plus ancien mais dont le plan a cessé d'être lisible, même dans les substructures.

Cette genèse monumentale n'est point infirmée par l'histoire. A la fin du XIV[e] s. ce sont les Massault qui sont à Fénelon : c'est une famille puissante et riche. En 1375, Fénelon a été en effet pris d'assaut par Jean de La Mothe-Massault. Le Duc d'Anjou l'a nommé capitaine et lui a vendu le château pour 1600 florins d'or. Il est logique de

penser que ce seigneur de La Mothe-Massault releva en hâte le château à la fin du XIVe, car ce début des guerres anglaises avait dû ruiner sérieusement la forteresse.

Les constructions du XVe s. qui constituent une partie du château, sont probablement dues à Jean de Salignac, le Jeune. En 1445, son oncle, Jean de Salignac, l'Aîné, Seigneur de Concorès, Fénelon et Grolejac, frère de Raymond, sénéchal du Périgord, avait testé en faveur de son neveu ; celui-ci avait racheté à son frère Antoine les droits sur Fénelon, Massault, Carlux et Aillac. C'est sans doute Jean



de Salignac, le Jeune, qui, dans la seconde moitié du XVe s., réalisa la coûteuse campagne de construction qui donna au château sensiblement l'allure qu'il garde encore.

Au XVIe s. les chantiers d'achèvement (décoration, sculpture, lucarnes de la façade S.-O.) durent être financés par Bertrand de Salignac, l'ambassadeur, qui était fort riche. Enfin, la partie qui date du début du XVIIe s. est sans doute

due à François de Salignac, baron de La Mothe-Fénelon (1) et grand-père de Fénelon. Après avoir joui d'une belle fortune, grâce à la dot de sa femme, Marie de Bonneval, qui était d'une famille considérable du Limousin, François de Salignac laissa à ses enfants des dettes si criardes (51.275 livres !) qu'il faut bien que la maladie de la pierre y ait été pour quelque chose ! (2)

Une promenade dans le château nous permettra maintenant de le décrire rapidement. Le corps de logis rectangulaire *A* est bâti sur le roc même, de sorte que la hauteur des cinq ou six premières assises est en réalité constituée par le roc saillant au-dessus du terrassement et que la cave est taillée à vif dans ce roc. C'est d'ailleurs un calcaire jaune-roux, chaud à l'œil, si bien doré par le soleil qu'il donne au château une pittoresque patine pain-brûlé. Les substructures semblent être du XIVe s. avec des baies meurtrières aux embrasures marquées, crevant des murs d'une épaisseur considérable. Mais à partir du bandeau qui souligne le premier étage, le mur *O* a été repris au XVe s. et l'on y a ouvert des baies à meneaux, très sobres, avec de simples moulurations en cavets. Par contre, le mur *N*., peu retouché, conserve dans sa partie haute un oculus à remplage tréflé qui est du XIVe s.

Une galerie du début du XVIIe s. relie les bâtiments *A* et *B* qui étaient autrefois soudés par une muraille de défense, comme en témoignent les arrachements très perceptibles en lumière rasante. Cette galerie forme une sorte de cloître sur deux côtés de la cour intérieure *J* ; voûtée d'arêtes irrégulières, elle supporte une terrasse en équerre. Quatre baies

(1) Le château de La Mothe-Fénelon (Lot), a entièrement disparu ; il était à La Mothe-Haute. Mais la belle église de La Mothe-Fénelon, avec son pittoresque cloche-mur, a conservé une litre armoriée aux armes des Salignac-Fénelon.

(2) Cf. L.-A. Bergounioux. *Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et la situation de fortune des Salignac-Fénelon en 1641-1642* (Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, t. LXII, 1941).

à meneaux, sèches et nues, et une porte en plein cintre s'ouvrent au N.-E.; la porte donne accès, par un pont-levis léger, à un escalier à double développement. Cette galerie est couronnée de mâchicoulis, au dessin gras et trapu, supportant une lourde balustrade Louis XIII qui ressaute à l'aplomb des piédroits de la porte. Cinq arcs en anse de panier font communiquer cette galerie avec la cour intérieure *J*. En *L*, sous une voûte d'arêtes, s'ouvre un puits taillé dans le roc, et profond dit-on, de plus de 90 mètres.

Le corps de logis irrégulier *B* a des bases fort anciennes, ancrées sur le roc, mais les parties hautes en ont été largement retouchées du XVe au XIX siècles. La façade *N*. porte un chemin de ronde sur mâchicoulis ; les corbeaux qui les soutiennent sont profilés de trois tores et de trois méplats. Ce chemin de ronde forme retour d'équerre sur la façade N.-E., dans laquelle on a percé, au XVe deux baies, l'une dans le chemin de ronde, l'autre à meneaux, à la hauteur du second étage : celle-ci, assez élégante, s'encadre entre deux écus aux armes des Salignac : « D'or à trois bandes de sinople. » (1)

La demi-tour *C* est du XIVe s. mais a été souvent retouchée. Des témoins laissent supposer qu'elle a été couronnée de mâchicoulis ; actuellement, un crénelage constitue la partie haute, la charpente de la toiture repose sur les merlons. Deux meurtrières pratiquées près de la soudure de *B* et de *C* permettaient de tirer dans l'axe du châtelet *1*. Au niveau de la cour intérieure *J.K.*, cette demi-tour enferme la chapelle, orientée E.-S.E. et faite d'une courte travée de chœur achevée par une abside en cul-de-four percée de trois baies ébrasées. Un doubleau de profil rectangulaire marque la limite du cul-de-four.

Le mur coudé entre *C* et *H* est un puzzle de maçonneries

---

(6) *L'Armorial du Périgord*, de M. Froidefond de Boulazac, donne « d'azur... ». Nous avons relevé ces armoiries sculptées ou peintes dans diverses églises (Salignac, Saint-Crépin-de-Carlucet, Sainte-Mondane, Daglan, La Mothe-Fénelon) sans qu'il nous ait été possible de déterminer si c'est d'or ou d'azur qu'il s'agit.

de dates diverses [1]. La tour *H* paraît être la restitution moderne d'une partie du XVIe s. Elle est couronnée de mâchicoulis portant un chemin de ronde et couverte d'une terrasse ; elle n'est pas sommée d'une toiture.

Le seul corps de logis qui possède unité et symétrie est l'ensemble *D*, flanqué au S. par les deux tours *E* et *F* et accosté au N. par une tour d'escalier en vis logée dans l'angle O. de la cour intérieure *J*. Le corps principal, rectangulaire (30 × 16 environ hors-d'œuvre) offre au N.-E. une façade percée de fenêtres à meneaux très sobres. La façade noble, celle du S.O., s'encadre entre les tours *E* et *F*. Elle est percée à ses deux étages, de deux baies à meneaux. La décoration est réservée aux parties hautes, comme cela est fréquent dans nos châteaux périgourdins, grâce aux deux lucarnes posées sur mâchicoulis, ornées de pignons triangulaires aux armes des Salignac, de fleurons, de meneaux moulurés. Les tours *E* et *F*, percées chacune d'une baie à meneaux et de meurtrières, s'amortissent par une couronne de machicoulis ; les corbeaux sont à trois ressauts et de petits arcs en accolade les réunissent pour porter le crénelage; les merlons soutiennent des toitures coniques, d'un profil aigu.

Quant à la tour *G*, elle est plus tardive puisqu'elle aveugle partiellement une embrasure de tir de tour *E*. Elle a dû être bâtie au XVIe s. pour cacher la soudure entre le corps de logis *A* et la tour *E*, et pour tirer dans l'axe du châtelet *M*. Cette tour n'est pas coiffée d'une toiture, mais d'une terrasse avec des mâchicoulis.

Il faut, pour compléter cette description, dire un mot des toitures en *lauze*, à la Sarladaise, qui ont été judicieusement conservées et entretenues : énormes charpentes de rouvre, pittoresques casques de pierre sur les tours où le

(1) Des estampes de la première moitié du XIXe siècle laisseraient croire que cette partie S.O. du château a été rhabillée d'une sorte de façade englobant *C* et *H*. Nous aurions volontiers pensé que cela était dû à la fantaisie d'un lithographe, mais un relevé du plan cadastral de 1850, aimablement communiqué par M. Lucien de Maleville fait supposer que d'importantes modifications ont été apportées à cette façade au cours du siècle dernier.

soleil joue amoureusement, noues robustes comme des échines de pachydermes, coiffes grises sur la patine dorée des murailles. Ajoutons que l'asymétrie du plan par terre est compensée par l'équilibre des volumes, par la subtile intelligence et la plasticité d'une architecture dans l'ensemble sobre et militaire, mais égayée par le discret sourire de quelques éléments décoratifs. Au reste, l'ensemble s'intègre admirablement dans un paysage de coteaux couverts d'yeuses sombres sous un ruissellement de lumière dorée.

⁂

En visitant cette demeure, il est impossible de n'y point rencontrer l'ombre de Fénelon enfant Si certains manoirs sont des « corps sans âmes ». Fénelon a conservé la sienne par la pérennité d'une grande figure : celle de l'archevêque de Cambrai. Il faudrait, bien sûr, évoquer la chambre dite « de Fénelon » qui conserve un beau plafond à la française et surtout une admirable cheminée de bois. Celle-ci est un excellent spécimen de l'art périgourdin du XVIIe s.; les cartouches des piédroits, les panneautages du manteau sont habilement sculptés de rais de cœur, d'oves, de guirlandes de feuilles et de fruits, de peltas et de panaches, le tout d'un dessin ferme et résolu et d'une taille nerveuse, avec ce je ne sais quoi d'exubérant qui apparaît dans maint rétable périgourdin du Grand Siècle, comme celui des Jésuites (actuellement à l'autel majeur de la Cité de Périgueux), comme celui de N.-D. de Bonne-Encontre à Sarlat, comme celui de Chavagnac, comme aussi l'ensemble dispersé des boiseries de Vauclaire. Le manteau de la cheminée de Fénelon sert de cadre à une bonne copie moderne du portrait de Fénelon par Vivien ou par Audran.



Tel est le château de Fénelon. Qu'on l'admire de loin, de la rive droite de la Dordogne, près de Calviac, se mirant dans la rivière et juché, en vigie, sur son « pech » ; qu'on le contemple de plus près, soit du N. avec ce curieux mariage

du XIVe et du XVIIe siècles ; soit du S. avec la belle façade d'apparat encadrée de tours, il est incontestablement l'un des beaux morceaux de l'architecture militaire du Périgord, mais une architecture touchée par les grâces sans mièvrerie de la Renaissance, en même temps que par cette élégance un peu pompeuse du Grand Siècle. Tel qu'il est . il est passionnant pour l'archéologue, l'historien de l'art, l'artiste ou le touriste ; la présence de Fénelon le rend plus émouvant encore : c'est un des hauts-lieux et de l'art et de la spiritualité de notre Périgord.

Jean SECRET.



Le pigeonnier à l'entrée de l'allée du château de Fénelon (actuellement disparu)

(Dessin de L. de Maleville)

LE CHATEAU DE FÉNELON
DEPUIS DEUX SIÈCLES

Avant de devenir la propriété des Bouilhac, le château de Fénelon fut laissé à l'abandon par les derniers Salignac de la Mothe. Du temps de Louis-François, la grande salle qui, à la mort de Pons (1663) était tendue de tapisseries et décorée de portraits d'ancêtres, servait de magnanerie ; suivant l'inventaire dressé à l'époque (1761), presque sur toute la longueur de l'appartement, s'étageaient les rangs en bois de peuplier destinés à l'éducation des vers à soie (1).

Lorsqu'il se fut rendu acquéreur des marquisat et baronnie de Fénelon, le fermier général de Bouilhac de Bourzac vint à Fénelon, le 31 juillet 1780, il fit procéder à l'inventaire de la demeure, qui ne fut guère plus encourageant que le précédent. On ne voit guère qu'il ait délaissé sa baronnie du Pin de Chignac et sa résidence de Salon en Limousin pour venir s'installer à Fénelon.

De son mariage avec Anne de Saint-Astier, M. de Bouilhac eut une fille Ursule qui épousa le 10 avril 1800, à Périgueux, Alexandre, comte d'Abzac de la Douze. Leur fils unique se fit trappiste. Dès 1815, Mme d'Abzac de la Douze vendit Fénelon et le domaine à son fermier M. Pigner. Celui-ci transforma la forteresse en métairie. C'est à son fils, avoué à Gourdon, que le comte de Maleville l'acheta en 1859.

A cette époque certains démembrements de la terre avaient eu lieu de 1809 à 1859 et le domaine ne comprenait plus que 61 hectares.

En 1859, les murailles du château étaient encore intactes. Le plan de 1850 le révèle tel que nous le pouvons voir aujourd'hui. Les charpentes n'avaient pas souffert, mais les toitures en « lauze » étaient à refaire, il fallait rejoin-

(1) Cet élevage avait été apporté en Périgord par Bertin, le « petit Ministre » de Louis XV, qui le pratiqua en grand au château de Bourdeilles.

toyer les murailles. L'escalier à vis était si usé que ses marches formaient une pente douce qui permettait aux moutons de monter à la chambre du premier étage dans laquelle la tradition fait naître l'archevêque et qui était transformée en bergerie Les boiseries de la belle cheminée avaient été protégées par un enduit de plâtre qui les recouvrait entièrement, formant ainsi une cheminée factice sous laquelle on ne pouvait deviner la cheminée ancienne. C'est un sondage dans le plâtre qui permit de la découvrir.



CHATEAU DE FÉNELON. – Les rosiers du cloître

(Dessin de L. de Maleville)

Pendant trente ans, M. de Maleville consacra tous ses soins éclairés à remettre le château en bon état. Il fut aidé dans cette œuvre par deux maçons, le père et le fils, ouvriers exceptionnels : Auguste et Jules Sudey, originaires de Milhac-d'Auberoche, près de Saint-Pierre-de-Chignac, et plusieurs couvreurs pour les toitures de « lauze », dont le plus habile fut Dauliac, de Grolejac. Mon père fit rétablir les meneaux des fenêtres, remettre toute la maçonnerie en bon ordre. Il fit remplacer les vitraux (qui avaient fait place au XVIIIe siècle à de petits carreaux), mais il eut le bon

goût de ne pas reconstruire le bâtiment qui devait unir les deux corps de logis sur la face Est, et de laisser subsister la terrasse, probablement créée au XVIIe siècle, pour remplacer les parties ruinées. Le château demeura dans la famille de Maleville jusqu'en novembre 1927. A regret je fus obligé de m'en séparer. Le marquis de San-Carlos, d'origine chilienne, mais de sang à demi français, s'en rendit acquéreur. Il transforma les caves en cuisine et retrouva un passage souterrain qui permit d'accéder directement de la cuisine à l'extérieur de l'enceinte. Il modernisa l'intérieur mais ne toucha en rien à l'extérieur. En 1941 il le céda à M. Gadhala qui le conserva pendant la durée de l'occupation. Le château appartient depuis 1950 à M. Raffard, antiquaire parisien.

Lucien DE MALEVILLE.



La métairie Freyssenge près du château de Fénelon

(Dessin de L. de Maleville)

ARCHIVES
DU CHATEAU DE FÉNELON

Les archives du château de Fénelon sont restées la propriété du comte Lucien de Maleville ; elles sont conservées actuellement dans la belle demeure d'Aiguevive, à Cénac. Par un privilège qui m'honore, j'ai pu cet été les consulter à loisir, en compagnie du plus affable et du plus attentionné des hôtes, j'ai même pu ébaucher leur classement, et noter au passage ce qu'elles apportent d'intéressant, sinon sur l'archevêque de Cambrai, — ce qui a déjà été fait (1) — du moins sur l'histoire de sa Maison et de ses seigneuries sarladaises. Avec la même bonne grâce qu'il a mise à m'ouvrir ses archives et sa bibliothèque, M. de Maleville m'a autorisé à faire paraître ces quelques notes : je lui en exprime ici toute ma gratitude qui sera, j'en suis certain, partagée par tous les chercheurs soucieux de précision et d'inédit.

M. Jean Maubourguet — l'un des rares qui aient eu avant moi libre accès dans les archives de Fénelon — les à décrites comme « un énorme amoncellement de titres de toutes natures et des époques les plus diverses » (2). Cette vue n'est exacte qu'en partie, car le volume qu'elles occupent est à peu près celui du coffre où elles sont renfermées (3) et les « titres » qui les constituent ne vont guère que du XVIe à la moitié du XIXe siècle; s'il en est de plus anciens, c'est sous forme de copies postérieures. Tous les documents, à une exception près (4), sont sur papier : feuilles volantes, cahiers ou registres, ayant souffert pour la plupart.

---

(1) Voir J. Maubourguet, *Choses et gens du Périgord* (Paris, Floury, 1942), p. 63-65.

(2) *Bull. de la Soc.*, t. LV (1928), p. 218 et suiv.

(3) Long., 95 cm. ; larg., 54 cm. ; haut., 55 cm. L'épaisseur des côtés est de 4 cm.

(4) Un seul parchemin, à peu près effacé, concernant Masclat (1305).

L'ensemble est formé de deux lots, bien distincts de provenance.

Le premier — et le plus important aussi — comprend tous les documents que dès 1859 le marquis Ernest de Maleville (1) recueillit dans le château, ou qu'il se fit remettre par le précédent possesseur, M. Pigner fils. Nous l'appellerons le « chartrier » de Fénelon.

Le second fut acheté par le comte Lucien de Maleville aux héritiers de MM. Pigner ; il n'a trait qu'à la période assez courte (1803-1859) de leur passage à Fénelon (2).

Dans sa consistance, le chartrier ne diffère pas des autres fonds de famille déposés dans les archives publiques (notamment de la Dordogne). Il s'y trouve par masses à peu près égales des « titres de famille », des « titres féodaux et domaniaux », tels qu'on les définit ordinairement, auxquels s'ajoutent des « résidus », dont l'origine n'est pas toujours facile à déterminer. Mais, à l'intérieur de chacune de ces catégories, les apports séculaires — personnels ou collectifs — sont d'épaisseur très variable et d'intérêt très inégal. Beaucoup de « broutilles » ont été conservées quand des documents capitaux sont disparus. On se trouve en fait devant des « épaves »; elles ne représentent que très imparfaitement le magnifique ensemble d' « instrumentz » et de « tiltres » qui a servi, lorsqu'il était dans son intégrité, à

(1) Premier en date des « Fénéloniens » du Périgord, M. de Maleville a emprunté à ce fonds les deux pièces qu'il a publiées dans les *Ann. de la Soc. d'Agriculture de la Dordogne*, t. XXX (1869), p. 449 et suiv. et XXXII (1871), p. 115 et suiv.

(2) Elie-Martin Pigner, qui a habité Beynac et Saint-Jean-de-Côle (La Marthonie) succéda d'abord à Elie Mournaud comme fermier des domaines de Fénelon du temps d'Anne de Saint-Astier, veuve de Bouilhac (1803). Il assurait en même temps la régie des propriétés des Beaumont-Beynac de la Roque dans la vallée de la Dordogne. Le 27 avril 1815, il acheta Fénelon (La Mothe était déjà vendue) à Ursule d'Abzac de la Douze, née Bouilhac ; il fut maire de Sainte-Mondane de 1816 à 1831. Ces diverses occupations se reflètent dans les documents : comptes de régie, contrats, correspondance d'affaires, papiers de la mairie de Sainte-Mondane (procès-verbal de levée de milice du XVIII[e] s., états de section de l'époque révolutionnaire). — Son fils, qui vendit Fénelon au comte de Maleville, était avoué près le tribunal de Gourdon (Lot).

l'établissement des généalogies et des preuves de noblesse de la Maison (1).

Sous ces réserves, le fonds de Fénelon n'est pas dépourvu de « substantifique moëlle » et les trouvailles que j'y ai faites ont comblé mes vœux de feudiste impénitent.

Sur les origines de la seigneurie, par exemple — elle a porté d'abord le nom de *Félenon* —, les analyses et copies d'actes, surtout des testaments, qui concernent la famille des plus anciens seigneurs, pendant le XIVᵉ et le XVᵉ siècle, suffiraient à couper court à toutes les fables dont les prédécesseurs des Salignac ont été et sont encore les victimes. Mgr Calvet vient encore de parler de ces Félenon comme de vulgaires « peds-terrous », alors qu'ils étaient de très vieille et authentique noblesse de Sainte-Mondane (2).

Des fragments d'inventaires nous indiquent des actes perdus, telle la transaction passée entre Jean de Salignac et ses tenanciers, le 19 décembre 1482 (3). Devenu seigneur de Fénelon après 1463, il avait fait montre d'exigences excessives à leur égard, et ils réussirent à se faire exonérer de services abusifs. — Ailleurs, mention est faite du voyage qu'en 1604, François de Salignac fit à Rome où il accompagnait le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux (4).

Certains dossiers sont de premier ordre, dont celui de Bertrand de Salignac (5), l'ambassadeur (1564-1599).

---

(1) Ces archives ont été classées à plusieurs reprises depuis 1553. Au XVIIIᵉ s., fut rédigé un inventaire général, dont il ne reste que des fragments. Certaines pièces portent au dessous de leur cote, la mention « *Ne varietur*. Le Chr de Fénelon ». Sans doute Henri-Joseph, mort en 1727).

(2) La présence de ces papiers confirme dans la plus large mesure les recherches de M. Roger Champou : *La Tour de Mareuil*, dans le *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot* (1934), p. 186 et *Bull. de la Soc. H. et A. du Périgord*, t. LXVII (1939), p. 59.

(3) *Liasse 3ᵉ*, nᵒ 62 (analyse).

(4) *Liasse 6ᵉ*, nᵒ 145.

(5) Cf. la notice que lui consacre A. Teulet, au t. 1ᵉʳ de sa *Correspondance diplomatique* (Paris-Londres, 1840)

La déclaration d'intention datée du 25 juillet 1599, — quelques jours seulement avant sa mort — dans laquelle il s'explique sur son testament, nous présente le personnage sous son vrai jour de seul seigneur et maître de Fénelon, et de véritable chef de la famille. On peut l'en croire, quand il note qu'il a acheté pour 8.400 écus la part que feu son neveu, Jean de Salignac, possédait à Fénelon et dans la seigneurie (1) ; qu'il est l'auteur de tous les nouveaux bâtiments, de toutes les réparations faites au dedans et aux environs du château : chambres, salles, greniers, clôtures, jardins ; depuis le moulin qui était en ruine ; les maisons, granges et édifices de la métairie, et autres améliorations « apparentes et notoires », qui lui ont coûté plus de 6.000 écus.

Avec quelle magnifique fierté n'énumère-t-il pas pour la postérité toutes les merveilles que sa grosse fortune lui a permis de rassembler à Fénelon ? Meubles, vaisselle plate et autre, ornements d'église, bijoux (parmi lesquels une bague, souvenir de Marie Stuart, et une chaîne d'or, présent d'Elisabeth d'Angleterre) ; trente pièces de tapisserie, dont dix de haute lisse, à grand feuillage ; dix d'autre feuillage et de moindre étoffe ; huit pièces de l'Histoire de David et d'Absalon (qui, à elles seules, reviennent à 170 écus); neuf pièces de feuillage de Felletin, de 50 écus (2). Qu'on y ajoute le grand tapis de Turquie, les armes : mousquets, arquebuses ; les livres d'histoire, la Bible, les manteaux et les colliers de chevalier des Ordres du Roi et de Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit; et l'on imaginera dans quelle ambiance princière le sieur de la Mothe, entre

---

(1) Acte du 15 juillet 1584, confirmé le 20 septembre 1588.

(2) Au dossier figure l'*original* d'un marché passé à Fénelon, le 9 décembre 1584, entre Bertrand et deux marchands tapissiers d'Aubusson, Jacques Bouchon et Jean Basset ; fourniture d'une tapisserie de verdure destinée à la chambre à coucher de l'ambassadeur et d'un tapis de table à l'aiguille.

deux ambassades, trouvait encore le moyen de servir son roi, sa province et sa Maison (1).

Comme le montre plus haut mon ami le Dr Charles Lafon, dans l'existence des seigneurs de Fénelon aux XVIIe et XVIIIe siècles, les affaires d'argent, les règlements de dot et de succession, tiennent une place qu'on peut taxer d'excessive. Dans le chartrier il est resté trace des contestations qui s'élevèrent entre Pons de Salignac et son fils François, baron de Manot au sujet de l'héritage d'Isabeau d'Aubeterre (1653, 1654) et même de celui d'Anne du Lac, dame de Boisse (1660). — A la suite de la transaction de 1641, les partages donnèrent lieu à chicane entre le marquis Antoine de Salignac, et François, fils aîné de Pons (7 novembre 1680, 8 janvier et 25 février 1682 (2). — Plus tard, des arrêts du Parlement de Paris, en date des 1er septembre et 15 décembre 1703, suivis d'un accord passé le 9 février 1704, par-devant Me Delambre, notaire au Châtelet, réglèrent le différend existant entre Nicolas de Machat de Pompadour, baron de la Coste, et Joseph-Henri, marquis de Salignac, habitant Châteaubouchet.

Dans la période qui suit, l'acte essentiel de l'histoire familiale est, sans contredit, celui qui fut passé à Manot, le 27 octobre 1721 (3). A la demande expresse de leurs

(1) L'acte rappelle qu'étant ambassadeur à Londres, le 13 juin 1573, Bertrand avait acquis du vidame de Chartres, Jean de Ferrières, la baronnie de Loubert en Angoumois; il fit reconstruire le château de Manot, le remeubla, dépensant pour le tout 22.000 écus. Par échange du 18 avril 1578, avec les héritiers de François d'Eydie, sr de Ribérac et de Carlux, il était devenu possesseur des terres de Saint-Julien-de-Lampon et de Manobre (sect. de Sainte-Mondane). — Dans un article qui paraîtra ultérieurement, le Dr Ch. Lafon a parlé du rôle de Bertrand lors du siège de Sarlat en 1587. Au reste, la clause de substitution, insérée dans son testament du 29 septembre 1594, n'a pas été sans influer sur les règlements successoraux de 1684 et de 1721.

(2) Sentence arbitrale rendue à Limoges.

(3) Expédition incomplète. — Ce « pacte de famille » avait évidemment pour but de « doter » le futur mari de Louise-Françoise Le Pelletier et de lui permettre de faire figure de chef de la famille. Les père et mère de Jacques Gabriel se firent représenter par procuration à son contrat de mariage et consentirent en faveur de leur fils à l'effet de la substitution portée du testament de Bertrand de Salignac (Arch. Nat., MM 739[1], p. 10).

enfants, et nommément du fils aîné, abbé de Carennac, les époux François de Salignac et Isabelle de Sainte-Aulaire procèdent au règlement anticipé de leur succession. Le marquis Jacques-Gabriel entre aussitôt en possession des terres et seigneuries de Fénelon et de la Mothe, évaluées respectivement 120.000 et 100.000 l. ; la terre de Loubert, estimée 60.000 l., serait partagée entre les ayant-droits selon la coutume d'Angoumois (1).

Du fatras des titres de propriété émerge une saisie féodale, opérée sur le m^is de Fénelon, faute d'hommage au roi (mars 1717). Ce n'était pas la première, mais elle motiva l'opposition de l'évêque de Sarlat, qui prétendait exercer un droit de suzeraineté sur son voisin de Sainte-Mondane (2). Des hommages des seigneurs de Fénelon aux comtes de Montfort sont également conservés, ou cotés à l'ancien inventaire.

Il aurait fallu davantage de temps pour examiner de plus près les autres papiers de cette nature. Si peu qu'il ait compulsé de tels documents d'aspect rebutant sans doute, nul ne mésestimera leur utilité en vue d'une histoire, encore à écrire, de la seigneurie de Fénelon et de ses annexes de la Mothe, de Saint-Julien et d'Aillac, sous l'angle économique et social. Du XVIe siècle à la Révolution, on glanerait dans les deux gros registres de recon-

---

(1) A l'ambassadeur en Hollande mort en 1746, succédèrent dans le marquisat et baronnie de Fénelon son fils, le m^is François-Louis (v. *Bull de la Soc.*, t. LXIII (1936), p. 50) — et, en 1776, le fils de ce dernier, le m^is François-Charles, qui avait réuni sur sa tête les parts d'héritage de sa mère, Marie-Charlotte de Malon ; de son frère Jean-Louis-Augustin, et de sa sœur Charlotte-Louise-Adhélaïde (contrat du 22 mars 1776 par devant Me Dupré, notaire à Paris). C'est lui qui le 4 juillet 1780, vendit Fénelon et ses dépendances à Jean-Baptiste de Bouilhac, ch^r, s^r du Pin, Milleray, Chignac, etc., pour le prix de 400.000 l. — Sur ce contrat de vente et la suite, voir aux *Archives de la Dordogne*, série E Familles, le fonds de Bouilhac, dont un complément est entré (avec la collection Louis Didon) aux *Archives de la Société Historique et Archéologique du Périgord.*

(2) En vertu de cette prétention, l'acquéreur de Fénelon en 1780 dut payer à l'évêque de Sarlat 8.505 l. de droit de lods et ventes.

naissances féodales rendues à François (vers 1607), dans les débris d'arpentements et de « lièves » de rentes foncières, dans les vieilles procédures en matière féodale (1) de quoi avoir quelque idée du peuplement et des conditions d'exploitation du sol, des ressources en nature et en argent que les Salignac tiraient, bon an mal an, de leurs manants ; des diverses cultures et de la proximité d'une grande rivière navigable (bacs, péages, pêche) qui avait aussi quelques inconvénients pour eux (îlots, atterrissements, crues), etc. (2).

Quand j'aurai signalé que le comte de Maleville possède « hors fonds » une lettre autographe de Fénelon à la c[tesse] de Chevry (8 décembre 1714), — une copie d'une lettre du même à son frère, chez la m[ise] de Laval (5 novembre), sans millésime) ; celle de la procédure engagée par le prélat en cour de Rome au sujet de son titre archiépiscopal (1695) [*Archives Vaticanes*], j'aurai établi avec le plus de netteté possible le bilan de mes investigations d'Aiguevive. Ce sont là sans doute des données toutes provisoires, mais elles permettent de fixer le lecteur sur les renseignements que le chartrier de Fénelon, tel qu'il a échappé au temps et aux révolutions, peut encore leur fournir. Lorsque, comme on doit l'espérer, la remise en ordre de tous ces papiers sera complète et définitive, qui voudrait sans injustice, manquer de reconnaissance envers le marquis de Maleville et son fils, sans l'intervention et l'attachement desquels, depuis un siècle, nous aurions à déplorer la perte totale d'un fonds particulièrement précieux pour tout périgourdin d'esprit et de cœur ?

Géraud Lavergne.

---

(1) Entre autres avec le s[r] du Roc-des-Rouges (commune Nadaillac, canton Payrac, Lot).

(2) L'essentiel des titres seigneuriaux et domaniaux dont le chartrier ne possède plus les originaux ou les copies se retrouve dans le « Mémoire sur les seigneuries de Fénelon et de la Mothe », rédigé en 1780 (*Arch. Nat.*, M 538). Quelques pièces aux *Arch. de la Gironde*, série C).



CHATEAU DE FÉNELON

Lucarne et tour d'angle de la façade méridionale

(Photo Dr Merly)

FÉNELON
ROMANCIER SARLADAIS

Notre manie des commémorations centenaires peut prêter à sourire, elle oblige cependant à des révisions qui ne sont pas sans intérêt, elle nous invite à dépouiller les grands hommes de cet enduit de lieux communs et d'idées reçues, résidus de polémiques ou de manuels, sous lequel disparaît leur véritable figure, et quand nous est offerte l'occasion de la découvrir, peut-être n'est-il pas inutile ni pour eux, ni pour nous, de nous en saisir. Lorsqu'il s'agit de tel ou tel comparse le bénéfice n'est sans doute pas grand, mais lorsqu'il s'agit d'un Montesquieu, d'un Montaigne, ou d'un Fénelon, il l'est vraisemblablement un peu plus.

Il est peu d'écrivains que l'histoire ou la légende ait plus défigurés que Fénelon, et le terme même d'écrivain témoigne de cette altération, car Fénelon fut tout autre chose qu'un écrivain, et s'il enroba, peut-être un peu trop, ses idées de sucreries littéraires, du moins ne considéra-t-il jamais la littérature comme une fin mais comme un moyen, et à ce titre, comme un Montaigne ou un Montesquieu, représente-t-il admirablement toute une catégorie d'esprits essentiels dans notre vie intellectuelle, pour qui compte avant tout la réalité vivante et agissante de l'œuvre, point de contact ou d'interférence entre l'expérience de l'homme et celle de ses lecteurs.

Le défaut capital de nos méthodes historiques, si, bien entendu, nous laissons de côté les biographies romancées, est de s'en tenir à l'étude livresque et érudite des œuvres dépouillées de leur réalité personnelle et locale; l'on se borne trop aux faits, aux documents d'archives ou à une quête de soi-disant sources à travers les livres, alors que les livres le plus souvent n'ont fait que compléter la vie et ne fournissent même dans bien des cas que d'illusoires coïncidences.

Quant aux archives et aux faits, ils ne sont qu'une matière brute dont l'interprétation varie avec l'intimité

plus ou moins complète que l'historien possède de l'atmosphère et du tempérament. Plus un écrivain demeure proche de la vie, plus est dangereuse cette méthode qui l'en sépare, et c'est le cas pour Fénelon.

Que représente-t-il exactement ? La légende s'est bien vite emparée de lui. Bienfaiteur des humbles dans son diocès et victime de Louis XIV, il est devenu une sorte de saint révolutionnaire dont Marie-Joseph Chénier a dressé la figure en face de celle de Charles IX, mais on a oublié le grand féodal et le chef de parti aristocratique. Promoteur du quiétisme, victime presque hérétique de Bossuet, on a oublié son ultramontanisme et aussi cet aspect bien différent du premier, qu'en face de la dialectique rationaliste du XVII[e] siècle il rétablissait véritablement la primauté de l'amour et de la foi.

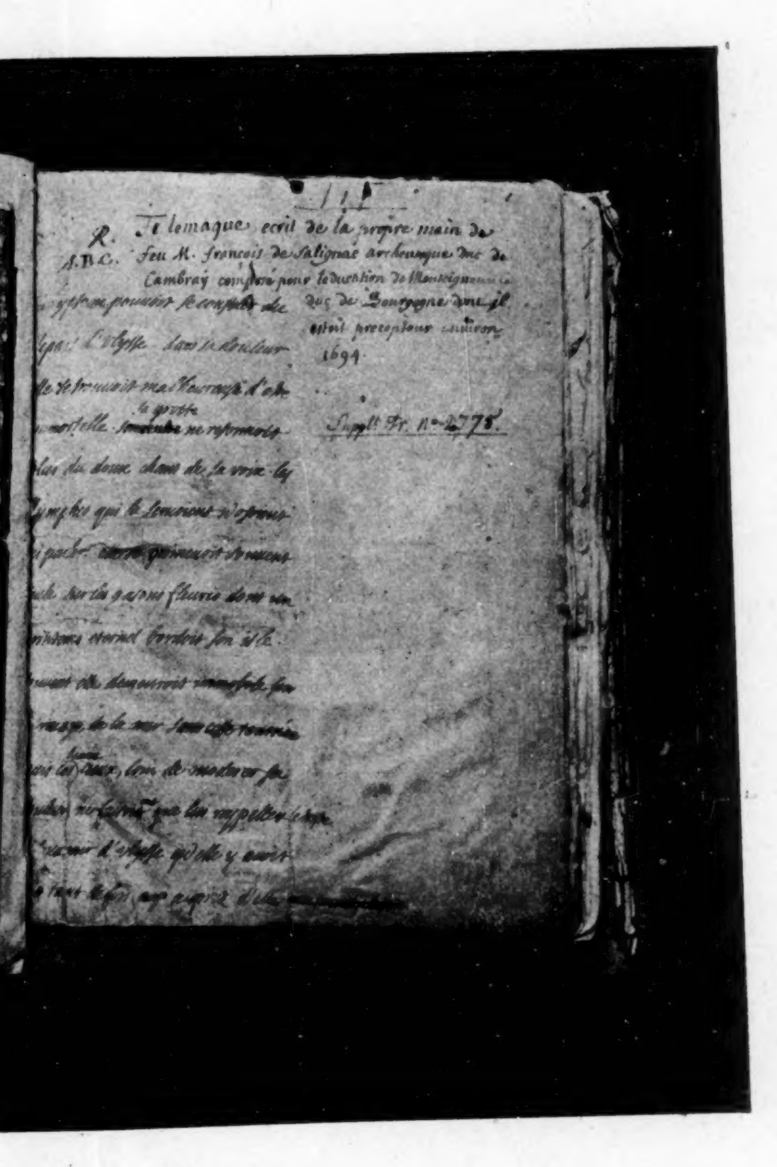
Littérairement, son élégance mondaine, que l'on peut trouver trop maniérée, a fait négliger tout ce que son œuvre comporte de hardi et pourrait-on dire de romantique. En face de Fénelon, le manuel scolaire hésite et réduit la longueur du chapitre. Pour la critique érudite, il est au contraire un admirable prétexte à commentaires, qu'il s'agisse de ses polémiques religieuses ou de ses théories politiques, mais tous oublient un peu trop, répétons-le, les liens étroits qui unissent ses idées à un tempérament, à une nécessité provinciale dont il subit plus ou moins consciemment les contraintes Politique ou religion, ce sont les mêmes tendances profondes que nous retrouverons sous leurs aspects particuliers chez Marguerite de Navarre, Montaigne ou Montesquieu, les tendances issues du sol de la province.

Pour la plupart des gens. Fénelon c'est avant tout l'auteur du *Télémaque* et le *Télémaque* c'est l'ennuyeuse et monotone rhapsodie qui enveloppe de clichés à l'antique ses utopies politiques et sa morale périmée, ce manuel tombé de l'écolier royal aux grimauds que nous fûmes jadis aux temps du *Tour de France* et du *Francinet* ; tant de générations y ont appris à lire qu'il est resté de ce fait irrémédiablement marqué, comme du reste les *Fables* de La Fontaine, avec lesquelles il a tant de rapports. Si donc l'occasion d'un



Le manuscrit origina

(BIBLIOTHÈQU


R.
S.B.C.
Telemaque ecrit de la propre main de
feu M. françois de Salignac archevesque duc de
Cambray composé pour leducation de Monseigneur le
duc de Bourgogne dont il
estoit precepteur environ
1694.

Supplt Fr. n° 2775.

riginal de *Télémaque*
OTHÈQUE NATIONALE)

(Photo R. GAUTHIER)

tricentenaire doit ressusciter Fénelon, c'est bien par le *Télémaque* qu'il faudrait commencer.

Il est inutile d'insister sur le succès prolongé du *Télémaque*. Rappelons seulement, pour nous en tenir à la *Bibliographie* de Bosredon, Roumejoux et Villepelet que, de 1699 à 1800, les lecteurs épuisèrent 76 éditions françaises et 109 étrangères et 153 traductions en 12 langues, sans compter celles que nous ignorons encore. Les extraits et les imitations sont également fort nombreux, mais l'utilisation ne se limite pas au domaine littéraire : peintures, tapisseries et toiles imprimées, papiers peints et bibelots, céramiques et dessus de pendule, partout l'influence se fait sentir et les paysages du *Télémaque*, la grotte de Calypso, bien d'autres détails, contribuèrent à l'évolution du sentiment de la nature et de l'art des jardins. C'est peut-être même cette exploitation romantique, parallèle à celle de *Paul et Virginie*, qui a le plus contribué à l'affadissement du *Télémaque*.

La cause d'un tel succès est évidemment dans l'importance des idées, et sur ce point, il n'est que de se reporter aux études des exégètes modernes, Chérel, Carcassonne et autres. Mais elle est d'abord dans la complexité même et la richesse de l'ouvrage : chaque lecteur y peut puiser ce qui lui convient, ce qui convient à son âge, à son milieu, à ses besoins et à ses goûts; l'intelligence et la sensibilité s'y trouvent également satisfaites dans ce que l'on peut considérer comme une véritable Encyclopédie.

Encyclopédie littéraire tout d'abord, où ne manquent guère que les vers, mais la prose y supplée et nous savons bien qu'à l'époque où parut le *Télémaque*, la forme versifiée dans laquelle Fénelon se montra si maladroit, passe au second rang : poésie descriptive et tableaux de la nature, évocation d'un passé mythologique et merveilleux, roman pastoral et roman passionnel, roman d'aventures et de voyages exotiques, chevaleresque et guerrier, tragédie même avec les épisodes violents de Pygmalion et d'Astarbé, d'Idoménée et de son fils, visions gracieuses ou terribles, tout s'y rencontre, tout ce que contenait plus ou moins dispersé, sous une forme moins belle, une tradition séculaire.

Notre goût s'est fait plus exigeant, mais songeons à tout ce qu'il peut y avoir là de souvenirs pour les jeunes et les vieux, combien la *Nouvelle Héloïse* ou *Paul et Virginie* se révèlent plus pauvres ! Le *Télémaque* rassemble pour plusieurs générations tout le matériel poétique assimilable de l'antiquité, dans le moment même où le rationalisme officiel du XVIIe siècle laisse reparaître ce goût provincial du pittoresque et de l'émotion, cette sensibilité que n'ont pu tuer les ironies parisiennes de Molière ou de Boileau. A cet égard, Fénelon nous offre l'équivalent sensible de ce qu'exactement un siècle auparavant proposait Montaigne, rassemblant pour préparer l'intellectualité moderne, tout le matériel philosophique assimilable de cette même antiquité, et il est assez curieux que cette double fonction ait été dévolue à deux hommes situés aux deux extrémités de la même province.

A travers ce merveilleux défilé d'images émouvantes ou grandioses, dans ce décor de rêve, les lecteurs dépassant la poésie découvraient aussi l'histoire. Il nous paraît surprenant aujourd'hui que Faydit ait pu consacrer un gros livre, et fort pédant, la *Télémacomanie*, aux erreurs historiques de Fénelon, mais si, pour le polémiste janséniste, l'histoire n'était peut-être qu'un prétexte, n'oublions pas que toutes ces œuvres qui sont pour nous seulement des romans, étaient pour les contemporains d'authentiques documents. Le *Télémaque*, aussi bien que le *Pharamond* de la Calprenède, se trouvent à l'origine du mouvement historique moderne, celui qu'incarne Michelet : peu à peu les exigences se feront plus grandes, du *Jeune Anacharsis* à *Salammbô*, mais le résultat est le même pour des lecteurs plus démunis.

Malgré tout plus que la poésie ou que l'histoire, ce que le *Télémaque* apporte à ses lecteurs, et à des lecteurs qui cette fois sont capables de juger et de discerner le vrai du faux, c'est la réalité vivante des hommes, des choses et des idées, vivante parce que profondément enracinée dans le pays, nettement localisée dans le temps et dans l'espace, bien individuelle tout en conservant une suffisante valeur universelle.

Il est facile d'épiloguer après coup sur les origines d'une œuvre et d'un écrivain, sur le rapport avec le temps et le milieu, de choisir ce qui confirme et de laisser dans l'ombre ce qui contredit le système. Pourtant ces influences matérielles et morales qui agissent sur l'enfant, qui modèlent son tempérament et son esprit, doivent être, répétons-le, plus déterminantes que des influences livresques peut-être réelles, peut-être aussi suggérées à l'historien par telle ou telle ressemblance fortuite, postérieures en tout cas et survenant à l'heure où l'homme est moins malléable, où son attitude s'est déjà plus ou moins fixée.

Notre région possède deux grands écrivains, Montaigne et Fénelon, qui ne se peuvent vraiment comprendre que par une connaissance précise du milieu géographique, familial et social, des événements qui les ont entourés ou les ont précédés. Tous les deux se situent à la périphérie d'une province déjà fort complexe en sa partie centrale, aux points où celle-ci se heurte aux provinces voisines, Guyenne et Saintonge d'un côté, Quercy et Agenais de l'autre; sur ces marches où se multiplient les contacts mais aussi les conflits intellectuels et matériels; pays où la vie fut à toutes les époques trouble et difficile, par le fait des hommes, mais par le fait aussi des conditions naturelles : situation analogue, mais non pas identique évidemment dans la mesure où diffèrent non seulement les époques mais les éléments composants. A l'époque de Montaigne, en pleine guerre de religions, l'élément individuel occupe la première place : il s'agit de savoir comment l'on vivra, si même l'on vivra, de créer un système de pensée qui permette l'adaptation de l'homme à ces conditions nouvelles et dangereuses, moralement et physiquement. A l'époque de Fénelon, la sécurité individuelle est à peu près assurée, l'organisation de l'intelligence et de la conscience est à peu près faite : ce sont des questions sociales et économiques qui passent au premier plan, l'homme peut désormais songer à organiser son domaine, à lutter contre des imperfections et des misères persistantes. Mais dans les deux cas la préoccupation du réel reste au premier plan.

Par contre, si les milieux présentent quelques analogies,

les conditions familiales ne présentent guère que des contradictions. Sans doute s'agit-il, pour l'un comme pour l'autre, de lignées provinciales et de ces provinces méridionales où se conserve plus qu'au Nord l'esprit d'indépendance. Pour l'un, toutefois, la famille est bourgeoise, riche, toute tendue vers une élévation sociale obtenue en échange des services rendus à la politique royale, étrangère du reste et sans liens avec le sol où elle cherche à s'implanter, mélangeant dans son sang, comme dans son moral les éléments les plus contradictoires, générateurs d'inquiétude et d'instabilité. Pour l'autre, il s'agit d'une vieille lignée féodale, enracinée depuis des siècles dans le même terroir, mais pauvre et telle que tout doit la mettre en conflit avec les conditions politiques et sociales de son temps. De toute façon donc, l'un comme l'autre, les circonstances se chargent de les arracher à la contemplation et à l'érudition abstraite, de les placer en face des problèmes les plus concrets et les plus urgents, politiques, sociaux ou simplement humains, dont ils ne peuvent trouver la solution qu'en eux-mêmes. Sans doute l'attitude diffère, l'un attaque de front, l'autre louvoie prudemment d'une marche sinueuse, mais le but est le même et les résultats se rapprochent parfois curieusement. Tous les deux d'ailleurs vont présenter le même paradoxe : c'est que leur réalité, si présente et si dangereuse, — et justement parce qu'elle est présente et dangereuse —, va s'enfermer sous le même masque pseudo-antique, le pédantisme érudit chez Montaigne, le romanesque et la poésie chez Fénelon, mais encore une fois, ce n'est qu'un masque qui ne doit pas nous laisser méconnaître la véritable figure.

Ainsi, tout comme Montaigne, tout comme Montesquieu plus tard, avec lequel il est si facile d'établir le parallèle, Fénelon, ce « bel esprit chimérique » dont parlait Louis XIV qui avait tant de motifs pour diminuer la portée de ses idées et de son action, va-t-il nous apparaître comme l'un des plus réalistes et des plus provinciaux de nos écrivains; réaliste parce que provincial, parce que ne cessant de porter en soi, dans sa volonté, comme dans son inconscient, toutes les exigences de sa réalité provinciale.

Il y a trois parties dans l'existence de Fénelon : une

enfance exclusivement sarladaise, puis une jeunesse jusque vers la trentaine partagée entre Paris et Sarlat, enfin l'âge mûr, plus lointain mais restant lié au pays par les rapports familiaux, où se maintiennent la nostalgie du souvenir et les intérêts matériels, influence encore fortifiée par les déceptions, les conflits politiques et religieux où les hostilités du moment réveillent les vieux antagonismes de race et de traditions, vivifient par la polémique les oppositions générales de doctrine et de sentiment. En aucun moment donc Fénelon ne cesse d'éprouver en lui-même et d'inclure en son œuvre l'atmosphère et l'appel du pays et cette réalité particulière et personnelle se fond dans la complexité de son œuvre avec toutes les autres réalités, historique, psychologique, morale, conformes à l'esprit général du XVII[e] siècle, donnant à chacune d'entre elles une force plus grande et une couleur plus précise. Or la combinaison dans la même œuvre de toutes les réalités, n'est-ce point ce qui chez nous constitue le véritable romancier, rejoignant d'un côté l'histoire et la philosophie, de l'autre le drame et la poésie ?

La réalité psychologique et humaine réside dans les portraits, dans cette connaissance des âmes qui fait des personnages du *Télémaque* autre chose que des fantômes ou des abstractions, des êtres de chair nettement reconnaissables et distincts. La réalité historique se découvre dans la vision et l'interprétation de deux époques qui se superposent et se confondent, le passé grec et le présent français qui ne cesse de transparaître à travers toutes ces allusions que révèlent les éditions hollandaises et qui font du *Télémaque* un livre à clef, au même titre que les romans de Mademoiselle de Scudéry, les *Caractères* de La Bruyère ou les *Lettres Persanes*, procédé factice sans doute, mais qui assure à l'œuvre une base solide. La réalité des idées paraît dans l'étude des gouvernements et des institutions non point utopiques, mais aussi vrais qu'ils pourront l'être dans l'*Esprit des Lois*. Tout cela s'enveloppe dans une réalité romanesque qui est celle des voyages, des intrigues et des aventures, dont tous les lecteurs pouvaient reconnaître autour d'eux les équivalents.

Il nous faut, remarquons-le, pénétrer jusque dans le XIXe siècle, chez Stendhal ou chez Balzac pour trouver dans le roman la réalité toute pure et sans transposition. C'est une acquisition moderne qui ne doit pas nous faire méconnaître la valeur d'actualité des romanciers d'autrefois, pas plus que des tragiques.

Il ne nous est pas possible, en ces quelques pages, de montrer le détail de ces diverses réalités, nous nous contenterons donc d'esquisser quelques aspects parmi les plus typiques. Qu'est-ce au fond que le *Télémaque* ? Un traité d'éducation royale ? Sans doute, mais aussi quelque chose d'infiniment plus large et qui contredit dans une certaine mesure cette préoccupation spéciale : la formation par l'expérience du monde et de la vie d'un gentilhomme de province, d'un gentilhomme pauvre en quête d'une situation et qui fut peut-être d'abord Fénelon lui-même, Mentor étant son oncle Antoine de Fénelon. Ce gentilhomme peut être de partout et c'est ce qui assure à l'œuvre son retentissement, mais il est malgré tout sur bien des points dominé par les conditions d'origine. Toutes les formes de l'expérience, politique, religieuse, militaire et mondaine lui sont successivement proposées, toutes les fautes et toutes les embûches se tendent sous ses pas jusqu'au jour où comme l'autre il pourra revenir

> ...plein d'usage et raison,
> Vivre entre ses parents le reste de son âge !

Tous les deux, le cadet sarladais et le cadet angevin, ont pris le même modèle, cet Ulysse et ce Télémaque, qui comme eux n'étaient que des hobereaux en face de leurs voisins plus riches et plus puissants, les chefs de cette « pauvre Ithaque » où l'on vivait d'un peu de vin, de maigres légumes et de la chair des porcs engraissés de glandée avant d'être rotis ou salés ! Tout se terminera pour le héros de Fénelon par le retour au foyer, par le mariage de raison avec une fille semblable à lui, d'un garçon susceptible de tenir sa place partout, mais d'abord à la tête de son domaine et de son clan. C'est sur cette image que Fénelon se forme celle d'un héritier royal, considérant sans doute, comme

plus tard Montesquieu, que l'administration d'un Etat ne diffère pas, en plus grand, de l'administration d'une maison particulière, et d'ailleurs ces rois de Grèce, sous la pompe des épithêtes, ne sont en somme, répétons-le, que des hobereaux, et quand ils doivent partir de chez eux, des aventuriers campagnards. C'est peut-être précisément dans une large mesure cette assimilation du petit propriétaire paysan au chef d'un grand Etat qui soulevait les ironies de Louis XIV, lequel savait bien qu'à son époque la politique n'était pas aussi simple.

Sarlat et la vie sarladaise revivent à travers toutes les préoccupations, tous les décors et toutes les scènes du *Télémaque*, comme on les retrouve dans tous les ouvrages de Fénelon, depuis l'*Ode à l'abbé de Langeron*, en 1681, où s'établit déjà la comparaison entre la Grèce et les rives de la Dordogne; les *Fables*, la *Vieille Reine et la jeune Paysane* ou la *Reine Gisèle et la Fée Corysante* dont le réalisme est si savoureux, l'*Histoire d'Aristonoüs*, jusqu'au *Traité de l'Existence de Dieu* dont les arguments sont empruntés aux spectacles de la nature sarladaise.

Le texte essentiel à cet égard, c'est l'épisode de Calypso. Une île de la Dordogne près de Carennac porte aujourd'hui le nom d'Ile de Calypso, ce n'est évidemment qu'une fantaisie touristique; la grotte de Sainte-Mondane suggère peut-être une comparaison plus certaine, mais si le paysage est bien dans son ensemble celui de la Dordogne, la grotte elle-même est l'un de ces châteaux rustiques dont la simplicité s'oppose au luxe des palais parisiens, la vie qu'on y mène, les repas faits de volailles, de gibiers, de vins et de fruits, les distractions, propos de table ou parties de chasse, sont empruntés à cette existence qu'a menée Fénelon; à Homère aussi sans doute, mais c'est la constatation de cette correspondance qui va développer dans le public le goût et la compréhension de la poésie grecque. Des tableaux du même genre se retrouveront en Crète et surtout à Salente : nous reviendrons sur les réformes opérées par Mentor, mais remarquons dès à présent que les scènes idylliques n'y ont rien de chimérique, ni même d'excessif ; il en est de lui comme de George Sand : ce sont, à peine idéalisées, des scè-

nces qu'il pouvait connaître, celles surtout qui se déroulaient aux jours de fêtes, lors des tournées pastorales ou des noces villageoises. Les danses et les chants font bien réellement partie de la vie quotidienne du village. Fénelon n'a fait qu'habiller à la mode de la Cour ce qui dans ses contes il présentait avec une crudité plus directe.

Mais revenons auprès de Calypso et nous y retrouverons la plus ordinaire réalité : cette dame que ronge l'ennui dans la solitude de sa demeure, cette dame d'âge mûr qui va s'éprendre d'un jouvenceau beau parleur et le disputer à ses suivantes ou à ses amies, à la terrible Eucharis, c'est peut-être Phèdre, mais c'est également l'éternelle esseulée, l'éternelle victime de tous les troubadours, de tous les coureurs d'aventures; quelques années plus tôt le Chevalier de Méré nous la faisait connaître dans une lettre curieuse, en attendant Rousseau, Balzac, Stendhal ou Flaubert. Combien de ses sœurs pourraient dire comme Calypso, ou tout au moins le faire entendre : « Je ferai votre bonheur pour peu que vous sachiez en jouir » ! On a pu s'étonner de cette hardiesse, chez un archevêque, d'une peinture aussi chaude de la passion, mais c'est que cet archevêque puisait à pleines mains dans la réalité et à même la vie ! C'est qu'il connaissait les appétits de tout ce monde féminin, jeunes filles et femmes mariées, autour de tout jeune homme mais surtout de ceux qui portent sur eux un parfum de mystère et qui viennent de loin ! Et voici qu'en contraste il plaçait une autre figure aussi réelle, la raisonnable Antiope, la brave et sage fille qui avait si bien compris et mis en pratique le *Traité sur l'Education des Filles;* la petite orpheline pour qui l'existence n'a pas été tendre, qui tient, en attendant celle de son mari, la maison de son père et n'a pas le loisir de rêver de chimères. Toute cette humanité féminine est bien du pays et l'on en dirait autant des garçons, brutaux et querelleurs, avec lesquels se frotte et s'assouplit l'orgueilleux Télémaque. Ne parlons ni de pastiche, ni de convention, mais d'observation, d'expérience vécue.

Bien d'autres traits seraient à relever dans la paix comme dans la guerre, d'une transposition aussi claire, et par exemple tout ce qui se rattache à ces guerres intestines qui,

depuis des siècles, ne cessent d'ensanglanter le Périgord, et d'y dresser les unes contre les autres les familles nobles. L'enquête épiscopale de Monseigneur Le Boux vers la même époque, nous fait assez connaître la situation lamentable du pays et l'urgence d'y porter remède. Ce qu'un Vauban ou un Boisguillebert mettent sur un plan plus général et plus théorique, Fénelon le situe sur un plan concret où l'émotion sensible s'ajoute à la conviction intellectuelle. Ce sont aussi les faits coloniaux : n'oublions pas que notre province fut une pépinière d'aventuriers et que le frère aîné de Fénelon s'en fut évangéliser le Canada où il eut de nombreux démêlés avec le gouverneur Frontenac. Si dans le désert d'Oasis Télémaque s'adonne à une œuvre civilisatrice tout aussi convenable à des campagnes retombées à la barbarie qu'à des pays sauvages, Salente peut également représenter l'installation française en Amérique, les conflits avec les colons européens ou avec les indigènes trop souvent victimes de la mauvaise foi des immigrés, Idoménée n'est peut-être pas sans rappeler Frontenac et les entrevues entre les chefs sont de véritables palabres.

Si nous passons du domaine des faits à celui des idées, nous y ferons les mêmes constatations, la base apparaîtra toujours aussi solide.

Avant Montesquieu, Fénelon présente le tableau des divers gouvernements étudiés dans leurs principes et leurs conséquences pratiques. C'est d'abord la monarchie absolue, celle de l'Egypte où tout dépend de la nature personnelle du roi, bonne s'il est bon, mauvaise s'il est mauvais; celle de Tyr qui n'est qu'une tyrannie livrée aux intrigues de sérail : toutes les deux présentent le même inconvénient : contre les vices du roi, les peuples n'ont d'autre ressource que l'insurrection, le despotisme engendre nécessairement l'émeute et la révolution. En opposition, voici la Bétique où repasse le souvenir de tous les Eldorados exotiques qui depuis le XVIe siècle ont enchanté les découvreurs de mondes; c'est un état communautaire sur lequel Fénelon ne se fait aucune illusion, il ne peut exister que pour des peuples primitifs, sans rapports avec les civilisations européennes. L'idéal c'est la monarchie crétoise où le roi citoyen n'est

que le serviteur dè l'Etat : soumis à l'élection, sans autre titre que son mérite et la volonté du peuple, son indignité ou son incapacité ne peut susciter de crises graves, puisqu'une élite politique est prête à y pourvoir, et nous trouvons là cette tradition de la noblesse féodale et provinciale que reprendra Montesquieu, opposée à la tyrannie personnelle comme à celle des favoris, des fonctionnaires et des intendants, de tous les instruments du caprice royal.

A Salente, Fénelon ne discute pas le statut initial, il accepte la royauté comme un état de fait; Idoménée règne par une espèce de contrat tacite, et sans doute révocable, sans que, pas plus qu'en Crète, n'intervienne aucun principe supérieur de droit divin ni d'hérédité. Alors que, précédemment, il comparait des formes politiques, il s'agit ici seulement d'administration, ce qui malgré tout importe bien plus encore à un provincial prisonnier, plus que les gens de Cour ou de ville, des matérialités de l'existence et moins curieux des théories abstraites. Salente représente d'ailleurs une société sans passé, sans traditions, où rien n'entrave l'expérience et où l'on peut construire de toutes pièces un système complet. Le tableau n'est du reste pas sans quelques invraisemblances provenant de la rapidité avec laquelle s'exécutent les réformes et les transformations.

Fénelon étudie successivement la politique étrangère : conflits ou accords entre les peuples, société des nations; la politique intérieure, économique et sociale : organisation des classes, banque et commerce, genre de vie, finances, instruction publiques, défense nationale, agriculture, partage des terres et limitation de la propriété, règlementation des cultures et spécialement de la vigne, création de colonies; le tableau se termine par une théorie du despotisme éclairé entre les mains d'un roi philosophe, peut-être un peu contradictoire avec certaines idées précédemment exprimées et où le désir d'être un Mentor fait accepter à Fénelon cet autoritarisme qu'il condamne ailleurs. Toutes ces idées qu'il faudrait analyser en détail auront une influence considérable au XVIII[e] siècle et la plupart d'entre elles seront reprises maintes fois dans ces Académies qui

joueront un si grand rôle jusqu'à la Révolution, dans la mesure où précisément elles représentent tous les aspects de la mentalité provinciale. Fénelon n'a pas la possibilité de présenter ses idées sous la forme dramatique que d'autres leur donneront plus tard, un Balzac par exemple, ou en Périgord un Eugène Le Roy. Les conflits sociaux n'étaient pourtant pas ignorés dans le pays; les soulèvements paysans, ceux des Croquants et d'autres s'étaient ajoutés aux guerres civiles ou paysannes en attendant la Révolution. L'on comprend aisément la signification que pouvaient prendre dans ce pays la question des terres, des grands domaines féodaux, la rivalité du commerce et de l'industrie naissante avec l'agriculture, tous ces problèmes qui touchaient directement à l'existence non seulement du peuple mais d'abord de la noblesse rurale. Ils provoquaient de famille à famille, et à l'intérieur des familles, des drames souvent terribles.

Tous les besoins d'une province apauvrie qui rend responsables de ses ruines l'ignorance ou les abus de la Cour, le luxe ploutocratique des grandes villes trouvent dans cette organisation de Salente leur complète expression. Il n'est pas jusqu'à l'absence presque complète de l'élément religieux, qui pourrait sembler étrange chez un prêtre, qui ne trouve sa raison d'être dans l'histoire et l'esprit du Périgord. Même d'apparentes bizarreries, telles que la règlementation des costumes ou des repas, tirent de là leur origine.

Alors que d'autres se confinent dans une étroite physiocratie, Fénelon, comme Montesquieu, s'efforce de concilier les nécessités de la terre et celle du commerce et de l'industrie, non de luxe, mais d'utilité : il le fait à Salente, il l'avait fait précédemment à Tyr, montrant que la prospérité d'un grand port ne se pouvait obtenir que par l'activité et l'union de la population toute entière, la liberté des transactions et la loyauté vis-à-vis de l'étranger. Ces idées sont applicables à l'ensemble de la France, mais d'abord aux conditions particulières de la vie économique dans le Périgord, la vallée de la Dordogne et son débouché naturel, Bordeaux.

Il résulte de tout ceci et de tout ce que nous pourrions ajouter que le *Télémaque* est bien un roman, sarladais par l'affabulation, les personnages et le décor, mais aussi l'un des plus grands livres que nous possédions, à mettre sur le même plan pour la fusion des idées sociales et de l'intérêt romanesque que le *Médecin de Campagne* de Balzac, aussi paradoxale que la comparaison puisse paraître au premier abord. Les matières que les écrits théoriques de Fénelon comme les *Tables de Chaulnes* maintenaient moins accessibles y prennent toute leur extension; sans doute la forme romanesque, surtout sous son asepct homérique, lui fait-elle tort auprès des spécialistes, mais c'est elle qui en assura jadis la diffusion et l'efficacité.

Nous possédons dans notre littérature des œuvres qui, sous la même forme romanesque, n'en constituent pas moins les bases essentielles de notre vie intellectuelle ou sociale et que l'on pourrait en quelque sorte appeler « para-littéraires » dans la mesure où l'auteur y enferme, et le public y cherche, beaucoup plus que des jouissances esthétiques, une direction de vie et de pensée sur laquelle se sont réglées des générations entières. Si le *Discours de la Méthode* ou l'*Esprit des Lois* ne sont pas des romans, c'en est peut-être un déjà que les *Essais*, c'en est un en tout cas que l'*Astrée*, et ce sont là précisément ces œuvres fondamentales dont nous parlons : 1580, 1607-1627, 1699, ce sont les trois grandes étapes après le bouleversement apporté dans les mœurs, les institutions et les consciences par le XVI[e] siècle, trois œuvres également provinciales qui se complètent et apportent aux hommes tous les éléments de leur existence. Les deux plus voisines et les deux plus directement issues de la réalité provinciale sous leur costume de fantaisie ce sont le *Télémaque* et l'*Astrée;* elles représentent à peu près la même chose, le même idéal aristocratique, plus archaïque chez d'Urfé, plus moderne chez Fénelon, mais également réaliste, et c'est ce réalisme qui les sépare d'autres œuvres plus artificielles, plus littéraires, telles que la *Nouvelle Héloïse* ou *Paul et Virginie* et même le *Médecin de Campagne* qui malgré tout reste vu du dehors. Si le *Télémaque* et l'*Astrée* nous paraissent plus démodés

que les *Essais*, c'est d'un côté parce que la littérature y occupe plus de place et recouvre davantage la réalité, de l'autre parce que la réalité de Montaigne est plus universellement humaine tandis que celle des deux autres est plus sociale et mondaine, par conséquent plus dépendante des lieux et des temps, mais il faut reconnaître dans ces œuvres différentes la même source et le même caractère aboutissant à la même influence.

Il est bon, nous l'avons dit, et il faut y insister, que l'occasion de tel ou tel centenaire permette de donner à de telles œuvres la place qu'elles méritent et qu'elles ont eues jadis dans la formation de l'esprit français et de la société. Nous souffrons trop de l'emprise parisienne. Ce fût l'une des conséquences de l'agglomération du XVIIe siècle autour de Louis XIV et de la Cour, la conséquence aussi de la Fronde, que cette méconnaissance de l'œuvre provinciale : Boileau, Molière, en bourgeois parisiens et en courtisans n'ont cessé de la tourner en ridicule; la science moderne leur a succédé : Montesquieu au XVIIIe siècle s'en plaignait déjà au point de vue scientifique, mais à notre époque la chose est devenue plus grave. Il ne s'agit plus seulement de snobisme mondain mais de méthode intellectuelle. A force de ne considérer la vie qu'à travers les bibliothèques ou les archives, à travers ces productions officielles qui seules peuvent se connaître de Paris, l'on finit par oublier qu'il existe une province dont les goûts, les idées, n'ont cessé d'agir à travers les siècles et dont les œuvres officielles ne sont bien souvent que l'émanation. Des œuvres sorties de ce milieu provincial comme l'*Astrée* ou le *Télémaque*, ces œuvres qui ont déterminé à leur époque et dans les époques suivantes de puissants courants de pensée et de vie demeurent ainsi trop négligées ou trop déformées. Le provincialisme moderne a pris trop de formes fâcheuses pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui rendre celle qu'il aurait dû conserver, l'étude de la vie totale du pays.

P. Barrière.

A PROPOS DU SERMON

SUR LA VOCATION DES GENTILS

Fénelon a prêché un nombre considérable de sermons, surtout depuis son élévation au siège de Cambrai. Il ne nous reste pourtant de lui que six sermons écrits, dont quatre ne sont que des canevas un peu abondants, dont deux seulement sont entièrement rédigés et ressortissent à la « chose littéraire ». L'un est le sermon pour le sacre de l'Electeur de Cologne, prêché le 1er mai 1707, à la collégiale Saint-Pierre de Lille. L'autre, beaucoup plus intéressant pour nous — je dirais même très moderne par l'expression de cette idée missionnaire qui tient aujourd'hui une telle place dans les préoccupations de l'Eglise catholique — est le « sermon pour la fête de l'Epiphanie, prêché en présence des ambassadeurs du roi de Siam, sur la vocation des Gentils ».*

Ce sermon, pièce maîtresse de ce qui nous reste pour pouvoir juger du talent oratoire de Fénelon, a eu une fortune assez singulière. Il semble que le XVIIIe siècle l'ait ignoré ou, du moins, méconnu. A preuve l'anecdote suivante rapportée par le cardinal Maury.

« Dans le premier enthousiasme que m'inspira, il y a » longtemps, la découverte de ce nouveau titre de gloire » qui doit tant illustrer la mémoire de l'archevêque de » Cambrai, j'invitai plusieurs gens de lettres à entendre » un très beau sermon de Bossuet qui n'était encore connu » de personne. Ils furent tous ravis d'admiration et s'écriè» rent unanimement que l'aigle brillant de Meaux était » seul capable de s'élever à une si grande beauté... Après » avoir bien joui de l'ivresse et de l'enthousiasme de nos » académiciens, j'excitai encore plus de surprise en mon» trant que l'ouvrage était de Fénelon. Le discours ne leur » en paraissait que plus beau. On se demandait avec éton» nement quel fond on pouvait faire sur les succès en litté» rature, quand on voyait une aussi grande renommée que

» celle de Fénelon insuffisante depuis plus d'un siècle pour
» sauver de l'oubli un chef-d'œuvre d'un tel écrivain dont
» la gloire inspire tant d'intérêt à la nation (1). »

Dans une première édition de son ouvrage, paru en 1777, sous le titre : *Recueil de discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, Maury avait déjà inséré ce sermon en lui assignant la date du 6 janvier 1685, et c'est la première fois que le sermon est daté (2). Or cette date est fausse et c'est ce que je voudrais montrer, modeste contribution à la célébration, en Dordogne, du centenaire de Fénelon. Je me servirai surtout pour cela des lettres personnelles échangées avec le R.P. Henri Sy, des M.E.P., récemment décédé, et d'un article auquel lui-même m'a renvoyé, paru dans la *Revue d'histoire des Missions*, de septembre 1935. Vous allez voir que les archives des M.E.P. permettent d'éclaircir définitivement ce point jusque là faussé.

*
* *

Il y eut en réalité trois ambassades envoyées par le roi de Siam à Louis XIV : l'une en 1684-1685, l'autre en 1686-1687, une dernière enfin en 1688-1698 (3). Le sermon de Fénelon fut-il prêché lors de la première ambassade, c'est-à-dire le 6 janvier 1685 ?

Une première observation permet d'en douter. Dans ce sermon, Fénelon a inséré l'éloge funèbre de Mgr François

---

(1) *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, 1820.

(2) L'édition de 1706, celle des sermons choisis de 1718, celle de Didot en 1731, le cardinal de Beausset, dans son « *Histoire de Fénelon* » (1808), n'assignent aucune date au sermon. Par contre, dans l'édition de Versailles de 1831, dans celle de 1851 précédée d'une histoire littéraire de Fénelon par Gosselin, la même date est répétée, ainsi que dans toutes les éditions scolaires, celle par exemple du sermon publié par Botton en 1879, chez Belin, les morceaux choisis, tels ceux de Chérel, dans la collection Des Granges.

(3) Je laisse de côté une première ambassade à laquelle fait allusion le P. Henry Sy, en ces termes, dans son ouvrage : « *En Chersonèse d'Or* ». « En 1680 une ambassade siamoise, composée de trois mandarins se dirigeait vers la France, conduite par un missionnaire. Le vaisseau qui la transportait périt corps et biens à la fin de 1681 dans les passages de Madagascar. »

Pallu. « Allez donc. saint vieillard, traverser encore une » fois l'océan étonné et soumis ; allez au nom de Dieu. » Vous verrez la Terre promise, il vous sera donné d'y » entrer. parce que vous avez espéré contre l'espérance » même. La tempête qui devait causer le naufrage, vous » jettera sur le rivage désiré. Pendant huit mois, votre voix » mourante fera retentir les bords de la Chine du nom de » Jésus-Christ. O mort précipitée ! O voix précieuse, qui » devait durer plus longtemps ! O douces espérances tris- » tement enlevées ! ». Or le prélat mourut à Mo-Yang, province de Fou-Kien, en Chine, le 25 octobre 1684. Il n'y a aucune vraisemblance que la nouvelle de cette mort ait été connue à Paris deux mois après, alors que les correspondances de l'Extrême-Orient demandaient une quinzaine de mois à parvenir. De fait la nouvelle de la mort de Mgr Pallu ne fut connue en Europe que dans les débuts de 1686, comme l'indique très nettement M. Louis Baudiment, supérieur du grand séminaire de Tours (1).

Mais deux lettres écrites du séminaire des M.E., la première le 10 janvier 1685, l'autre le 6 janvier 1687, permettent de résoudre définitivement le problème, me semble-t-il. Dans la première, les directeurs du séminaire écrivent à Rome à M. Etienne Pallu, neveu de Mgr Pallu, « ... nous » donnâmes ce jour-là (6 janvier 85) à dîner aux manda- » rins... Après le dîner les mandarins descendirent dans » la salle où toute la Compagnie les vit à loisir. M. l'abbé » Fournier nous prêcha et M. l'abbé de Chavigny, ayant » dit la messe, chanta le Salut. »

Et voici la seconde (lettre adressée à M. Fermanel à Rome, commencée par un des directeurs du Séminaire et achevée par M. de Brisacier, supérieur) : Paris, ce 6e janvier 1687. « Je sors du sermon de M. l'abbé de Fénelon, » qui nous a fait un discours tel que nous le désirions » depuis longtemps par rapport à nous ». Il semble que la cause soit entendue : le sermon est à dater du 6 janvier 1687.

---

(1) *François Pallu, principal fondateur de la Société des M.E.P.* (Paris, Beauchesne, 1934).

Il reste pourtant une difficulté. Dans le sermon, Fénelon s'adresse directement aux ambassadeurs en ces termes : « Pénétrants et attentifs observateurs qui nous montrez un » goût si exquis ; fidèles ministres qu'il (le roi de Siam) a » envoyés du lieu où le soleil se lève jusqu'à celui où il se » couche, pour voir Louis, rapportez-lui ce que vos yeux » ont vu... ». D'après les deux lettres citées plus haut, le 6 janvier 1685, les ambassadeurs furent reçus à dîner au séminaire ; deux ans plus tard, il n'est pas même fait mention d'eux. En réalité il faut dire que ni à l'une ni à l'autre date ils n'assistèrent à une cérémonie religieuse dans la chapelle des M.E. On sait (extrait des *Mémoires* de Vachet, publiées par Launay) qu'ils firent grande difficulté pour assister à une messe pontificale à Notre-Dame pour la Toussaint 1684, refusant de s'agenouiller à l'Elévation ; on les mit dans une tribune où ils ne furent pas vus, de même à la messe de rentrée des Tribunaux, d'où on les fit sortir, après l'Offertoire. Leur présence à un office religieux n'est nulle part signalée dans les archives des M.E., et il faut entendre l'invocation de Fénelon comme un simple procédé de rhétorique le faisant s'adresser aux ambassadeurs présents à Paris comme s'ils l'étaient au sermon. Ajoutons une dernière précision. Que faut-il penser de la mention « ...prêché en la chapelle des Missions Etrangères » ? La pose de la première pierre de la chapelle est du 24 août 1683 — elle ne fut achevée qu'en 1739. Seule la crypte fut ouverte au culte en 1683, et c'est là que Fénelon prononça le sermon sur la vocation des Gentils.



Pour montrer comment, dans ce sermon, la pensée de Fénelon, là encore précurseur rejoint nos préoccupations les plus modernes, il faudrait bien des pages ! Peut-être, un jour ces pages seront-elles écrites.

R. Bézac.

FÉNELON ET CHACTAS

A Cambrai, dont il était hôte, un militaire étranger montait la garde. Chateaubriand le crut Indien du Kentucky. Ancien galérien à Marseille, il parut à la cour du Grand Roi, acheta la vertu par l'infortune, se montra patriarche des solitudes, sage et savant des choses de la vie. Il connut les fêtes de Versailles, les oraisons funèbres de Bossuet, les tragédies de Racine, il contempla la société au point haut de la magnificence. En Flandre, il conversa avec Fénelon. Il se nomme Jacques des Sault ou Chactas.

Vers 1730, il retourna dans le Nouveau-Monde, d'où il était sorti. Il devint aveugle. Sur les coteaux du Meschacebé, une jeune fille lui servit d'Antigone. Il maria l'indienne Céluta au Français René qu'il avait adopté. Il raconta les aventures d'une vie centenaire. Chateaubriand, en 1801, les décrit dans *Atala*. L'histoire prend fin dans les *Natchez*. Il remplit une promesse faite au Père Aubry, avant d'expirer au pied d'un arbre, chrétiennement. Cette mort du vieux Sachem rappelle le souvenir de Fénelon et le crucifix que le vertueux chef de la prière lui avait remis pendant le voyage en France.

Entre la pérégrination de Bernardin de Saint-Pierre et celle de Chateaubriand au pays Natchez, s'incrivirent en bonne place les *Mémoires* de Malouet. Le futur constituant (1) — Pierre-Victor Malouet — se lie dans un îlot de l'Oyapok avec un combattant de Malplaquet. L'ex-guerrier Jacques des Sault, revenu à Cayenne vers 1730, vit dans une cabane déserte et solitaire. Ridé, assez droit mais aveugle, il porte jusqu'à la ceinture une barbe blanche. Ancien économe des Jésuites, il jouit d'une certaine aisance. Depuis

(1) Né à Riom en 1740, du bailli d'Auvergne et de Catherine Pillerault, Malouet servit longtemps l'administration maritime et exerça une influence au sein du Conseil privé de Louis XVI. Emigré de 1792 à 1801, il servit ensuite Napoléon Ier, et mourut ministre de Louis XVIII, le 6 septembre 1814. Sur sa veuve, Henriette Picault, voir le *Bull. de la Soc.*, t. LXXII (1945), p. 10.

un quart de siècle, il n'a bu de vin ni mangé de pain. Il accueille Malouet avec amitié. Un bon repas réveille ses souvenirs et délie sa langue.

« Le vieillard me parla de la perruque noire de Louis XIV, » qu'il appelait un beau et grand prince, de l'air martial du » maréchal de Villars, de la contenance modeste du maré- » chal de Catinat, *de la bonté de Fénelon à la porte duquel* » *il avait monté la garde à Cambrai*. Je passai deux heures » dans sa cabane étonné, attendri du spectacle de cette » ruine vivante. La pitié, le respect imposaient à ma curio- » sité. Je n'étais affecté que de cette prolongation des misè- » res de la vie humaine dans l'abandon, la solitude et la » privation de tous les secours de la société. Je voulus le » faire transporter au fort, il s'y refusa : il me dit que le » bruit des eaux, dans leur chute, était pour lui une jouis- » sance, et l'abondance de la pêche une ressource; que, » puisque je lui assurais une ration de pain, de vin et de » viande salée, il n'avait plus rien à désirer. »

L'anecdote de Malouet soulève un débat littéraire que Sainte-Beuve a posé dans les *Nouveaux Lundis* (Tome XI, 293). Le vétéran Jacques est-il réellement l'original qui a suggéré l'idée de Chactas, également contemporain du Siècle de Louis XIV, et *qui se souvenait toujours de Fénelon « dont il était l'hôte »* ? Il n'est pas impossible qu'il y ait reflet de l'un à l'autre. Les *Voyages* de Malouet, même avant d'être publiés, observe l'éminent lundiste, étaient connus : il les racontait volontiers. Chateaubriand put en entendre le récit de sa bouche ou de celle d'un tiers, à Londres, pendant les années d'émigration. Il n'est pas moins vrai qu'autant qu'il est simple et naturel qu'un invalide, soldat sous Louis XIV, soit allé vieillir et mourir très tard à la Guyane, autant il est singulier qu'un sauvage et pur Natchez soit venu à la cour de Louis XIV et s'y soit vu admis dans la familiarité des grands hommes pour retourner ensuite s'ensauvager dans ses solitudes. Il n'y a, observe Sainte-Beuve, aucune parité réelle entre ces deux existences, et ce n'était pas la peine à Chateaubriand d'imiter pour si peu. Aussi le fait de cette imitation ou de cette réminiscence, fût-il un instant admis, reste au fond

assez indifférent. Jacques des Sault, quand il serait de quelque chose à Chactas, ne rendrait pas celui-ci moins étonnant ni moins invraisemblable, et j'ajouterai ni moins poétique. En appelant l'attention du public sur les divergences qui séparent les deux vénérables personnes, le réel et l'imaginaire, nous ne prétendons pas davantage unifier ou concilier les variantes.

Au tome II des *Causeries du lundi*, Sainte-Beuve émet cette opinion que Fénelon a été fort loué littérairement, mais que nulle part il ne l'a été avec une sensibilité d'expression plus heureuse que dans un passage où il s'agit de son style autant que de sa personne. Et c'était Chactas en personne qui dans *Les Natchez* portait cette appréciation ineffable et paisible, cette douce lenteur, cette grâce qu'aucune expression ne peut rendre.

On éprouve comme le besoin de se replacer sous la magie de l'enchanteur Chateaubriand, dans cette sérénité des détails tirés de l'ambiance. Tout rit dans la solitude. Les cigognes montent au haut des airs pour découvrir le soleil, les oiseaux chantent, les colibris voltigent sur les anémones sauvages. Appuyé contre le tronc du tulipier, le centenaire Chactas, aveugle et barbu, a tiré de son sein le crucifix que Fénelon lui remit à Cambrai. Le vieillard se hisse à la sagesse du plus vénérable des sachems, chaste et pure hermine des vieux chênes : il achève une très longue vie et exhale la vertu avec le dernier soupir. Outougamiz et Céluta, qui le voient s'affaisser, perdent en lui leur espérance...

† Joseph Durieux.

FÉNELON ET L'ART CLASSIQUE

Fénelon a volontiers dessiné la figure idéale du grand « directeur » qu'il voulait être; elle suppose, elle déploie cette prodigieuse aptitude à séduire et à persuader où Saint-Simon voyait le secret et même la passion profonde de l'archevêque de Cambrai. Il y faut l'habileté divine de Mentor et la prudence du sage Philoclès. Le premier est plus fertile en conseils qu'en ruses ; le second, si content dans l'exil, si solide au pouvoir, a adopté une attitude bien significative : « Tout ce qu'il disait était court, précis et nerveux (..) il avait même je ne sais quoi de complaisant et d'enjoué, quand il voulait se proportionner aux besoins des autres et leur insinuer quelque vérité. » La fantaisie du conteur a fait un sculpteur de cet austère personnage, indispensable à la réforme de Salente ; dans la retraite où il n'attend rien du monde, une montagne est sa demeure, une grotte son atelier. On ne nous dit pas comment il travaille; le messager d'Idoménée aperçoit seulement des statues de Jupiter, de Mars et de Minerve qui expriment avec force le caractère de ces divinités. L'art n'a de sens dans l'univers de ces réformateurs qu'en fonction de la morale. La règle fixée par Mentor à la république de Salente est sévère : les peintres et les sculpteurs seront peu nombreux et employés « pour conserver la mémoire des grands hommes et des grandes actions. » La raison qu'il en donne exprime toutefois admirablement la pensée des maîtres classiques : elle conviendrait à Malherbe comme à Valéry, à Poussin comme à Cézanne : « Il ne faut, disait-il, rien de bas et de faible dans ces arts qui ne sont pas absolument nécessaires. »

Pour définir la force et la hauteur exigées, Fénelon n'a rien écrit de plus explicite que les deux entretiens de Poussin avec Parrhasius et avec Léonard de Vinci, recueillis dans les *Dialogues des Morts* (LII et LIII). Il est d'usage d'en rapporter l'origine à l'amitié de Fénelon pour Mignard, qui, en 1690, au moment où Fénelon avait la

charge du duc de Bourgogne, venait enfin de succéder à son vieil ennemi, Le Brun, comme premier peintre du roi. Le prudent pédagogue les aurait communiqués à Mignard, chez qui ils ont été trouvés plus tard : ils furent publiés à la suite de la biographie du peintre par l'abbé de Monville en 1730.

Ce point de départ, peu contestable, reste assez surprenant : Mignard soutenait, comme on sait, contre Le Brun, la réaction des « Rubénistes », qui opposaient à la pratique dominante de dessin « d'après l'antique » le prestige de la couleur. Au reste, maître éclectique, qui ne devait pas moins aux Bolonais qu'à Venise : d'une même œuvre, *la Samaritaine*, il donnait en 1681 une version plus proche d'Annibal Carrache, en 1690 de Titien. La seule influence qu'il éludait, en théorie comme en pratique, était précisément celle de Poussin, dont Fénelon fait le représentant accompli de l'art classique.

En reprenant ce grand nom aux discussions officielles, Fénelon met adroitement en lumière le savoir et la dignité de l'artiste : il le confronte tour à tour avec un « ancien » passablement pédant et un italien jaloux. Le premier entretien est une analyse méthodique des *Funérailles de Phocion*, l'une des dernières œuvres de l'artiste : on en dégage la primauté du dessin, et la règle d'imiter les bas-reliefs de l'antiquité. Le second dialogue discute l'ordonnance de *la Frayeur* (ou *l'Effroi*) qui appartient à la dernière période de Poussin : toute sa puissance est dans l'expression des émotions, dans le jeu des lumières, dans l'heureuse fidélité à la nature. Le choix des deux exemples, et celui des interlocuteurs, sont également adroits : l'examen que Parrhasius fait subir à Poussin, les questions minutieuses posées par Léonard, sont d'excellents exemples de la démarche critique au XVII[e] siècle : défiante, abstraite, littéraire, elle porte avant tout sur l'ordonnance, sur la dramaturgie de la composition.

Moins étroit en apparence que Philoclès et que Mentor, Fénelon se rapproche de leur idéal et en cherche la confirmation dans l'œuvre de Poussin. L'admirable « espace » du *Phocion*, ses jeux de lignes infaillibles, sa géométrie

cachée, ne sont pas évoqués ; seulement les contrastes des valeurs, en particulier dans la région de gauche, où « un ciel extrêmement clair donne plus de force à la verdure sombre », ce qui fait paraître « le grand art des couleurs qui est de fortifier l'une par son opposition avec l'autre. » Deux traits surtout intéressent l'enquête de Parrhasius : la qualité de la « bucolique » répandue au premier plan », l'exactitude de l'évocation antique et le sens des architectures de l'arrière-plan. Poussin est loué pour la beauté des scènes rustiques qui environnent les porteurs, mais Fénelon introduit une curieuse remarque, qui montre combien il est imbu du principe académique de l'*Ut poesis pictura* : « Rien ne fait un plus sensible plaisir que ces peintures champêtres, fait-il dire à Parrhasius, nous le devons aux poètes. Ils ont commencé à chanter dans leurs vers les grâces naïves de la nature simple et sans art, nous les avons suivis. » Le fond du tableau est garni de temples, et d'édifices enveloppés de feuillages : Fénelon ne songe pas à faire admirer par le censeur improvisé le glissement incomparable des volumes, le scintillement argenté de la « théorie » lontaine qui aborde le temple de droite; il oublie de lui faire critiquer l'emploi de l'ordre corinthien, encore rare à la fin du IVe siècle (date de la mort de Phocion), et l'insertion de l'obélisque, qui appartient à l'antiquité tardive et composite de Rome, dans le panorama attique. Ce qui est souligné, c'est comme tout à l'heure, la soumission aux poètes, la fidélité générale aux souvenirs de l'histoire, en ces termes qui annoncent les dernières pages de la *Lettre sur les occupations de l'Académie* : « C'est la ville. C'est là qu'il faut montrer que vous savez l'histoire, le *costume*, l'architecture. »

Ces deux traits, la pastorale littéraire, le souci général de « couleur locale », semblent suffire à l'interprète ; il s'en ajoute un troisième, qui concerne l'esprit de l'œuvre, sa hauteur morale, cette étonnante évocation de funérailles au sein d'un paysage indifférent. Fénelon l'indique au passage par prétérition : « Ceux qui ne savent que représenter des figures gracieuses n'ont atteint que le genre médiocre. » Tout, dans l'œuvre de Poussin, est grave, viril,

s'élève au genre supérieur, et relève, pour tout dire, de la « grande manière. » On sait la signification de cet idéal pour l'art français du XVIIe siècle : passion et retenue, ampleur et tension, doivent s'y composer comme dans la tragédie. C'est sa définition que Fénelon fait apparaître dans le chef-d'œuvre de Poussin.

L'analyse de *l'Effroi* est plus sensible ; pour convaincre l'agressif Léonard de la qualité de son tableau, Poussin en expose d'abord le sens dramatique, par la suite des trois figures en *decrescendo*, l'homme victime du serpent, la femme terrifiée, le passant surpris. A la question : « Mais qu'est ce dessin ? est-ce une histoire ? » le peintre répond : « C'est un caprice. Ce genre d'ouvrages nous sied fort bien, pourvu que le caprice soit réglé, et qu'il ne s'écarte en rien de la vraie nature. » Le reste de la description détaille les motifs liés des arbres, des eaux, du ciel, des lointains, des scènes rustiques qui s'y trouvent distribuées.

(L.) — « Mais ce ciel, comment l'avez-vous fait ?

(P.) — « Il est d'un bel azur, mêlé de nuages clairs qui semblent d'or et d'argent.

(L.) — « Vous l'avez fait ainsi sans doute pour avoir la liberté de disposer à votre gré de la lumière, et pour la répandre sur chaque objet selon vos desseins.

(P.) — « Je l'avoue, mais vous devez avouer aussi qu'il paraît par là que je n'ignore point vos règles que vous vantez tant. »

Il s'agit du *Traité de la peinture* de Léonard, que Poussin avait fait publier lui-même et qu'il orna de ses dessins ; l'allusion est utile et adroite. Le dialogue avec Léonard nous conduit au centre des préoccupations « modernes » sur la lumière et sur la couleur.

Le tableau est moins savant que le *Phocion*, mais, déclare son auteur « tout ce paysage a des grâces et une tendresse que l'autre n'égale point (..) sans hésiter, je le préfère. » Est-ce Poussin, est-ce Fénelon qui parle ici ? Cet ouvrage où le *caprice* est réglé, où la beauté de la nature prend, autour d'un drame anonyme effrayant, une inten-

sité nouvelle, relève du « paysage sublime », qui ne doit rien à l'histoire et à la fable. L'intérêt de Fénelon pour une forme d'art si libre et si dense se comprend sans peine ; il n'en est que plus surprenant qu'il n'ait pas trouvé l'occasion de mentionner le nom de Claude Lorrain.

Malgré la délicatesse de l'analyse, Fénelon est sans complaisance pour l'art : il fait siennes la sévérité de Parrhasius, soucieux d'affirmer la supériorité de l'antique, la défiance de Léonard qui semble toujours redouter que l'art n'ait pas bien « attrapé » la nature. Poussin est pris en exemple parce qu'il peut seul répondre à la double exigence, mais il y a peu d'artistes capables comme lui, de s'élever assez haut dans ces domaines où il est insupportable de rencontrer « rien de bas et de faible ». Fénelon, critique classique, reste fidèle à la doctrine austère de Mentor et de Philoclès.

C'est pourtant là qu'il s'abuse lui-même. L'influence que l'auteur de Télémaque a pu exercer sur l'art, a contribué à l'éloigner de la « grande manière » et du style soutenu, a précipité l'avènement du mol et du faux, au nom de la tendresse et de la simplicité Fénelon a recueilli et enfermé dans les phrases trop rapides et légères de ses fables et de son roman, tout ce qui allait s'imposer à l'art du XVIII[e] siècle : la draperie des nymphes et son fade « négligé », l'idéal de la beauté « modeste », les bacchanales souriantes, la gravité convenue du « noble vieillard », la suavité indistincte de la « belle âme » ; sous le vêtement d'emprunt d'une antiquité de bergeries, d'un décor sans fonds ni substance, l'épanchement d'une idylle complaisante. *Télémaque* sera le manuel de l'art pseudo-classique : de 1771 à 1793, on a dénombré plus de trente-cinq tableaux qui s'en inspirent dans les « Salons » ; après Fragonard et Boucher, il fournit Lagrenée, Taraval, Angelica Kaufmann. On peut se demander comment il les aurait appréciés, mais ces effets lointains révèlent bien la pente sur laquelle a glissé, avec Fénelon, le goût classique. Sans doute se proposait-il d'utiliser aux fins subtiles de sa pédagogie et peut-être de sa mystique, les charmes de la pastorale « primi-

tive » et de ses paradis enfantins. Son autorité en a confirmé le prestige et son aisance en a affiné, nuancé de quelques traits attiques, et radicalement « moralisé » le répertoire. En tirant d'un petit genre la qualité maîtresse d'un style, il ne songeait qu'à donner une version moins guindée, plus libre, plus modeste, de l'art classique. Il s'établissait, en fait, dans l'ambiguité. S'il met Poussin hors de pair, n'est-il pas attiré par l'élégance de Mignard ? Le respect d'Homère et de Virgile l'incline finalement vers ce qu'on pourrait nommer un « baroque mineur », la manière « innocente et sensible », qui convenait à une Europe nourrie des poètes italiens de l'Arcadie.

André CHASTEL.



La maison de la nourrice de Fénelon

(Dessin de L. de Moleville)

NOTES SUR

QUELQUES PORTRAITS DE FÉNELON

Ce serait une intéressante étude que de rechercher, comparer, identifier et classer les portraits de Fénelon. Sans parler des estampes qui foisonnent, les seuls portraits peints à l'huile et les pastels sont plus nombreux qu'on ne le croit communément. Nous ne prétendons pas les étudier, ni les décrire, ni même en dresser un catalogue complet ; nous voudrions simplement, pour aider les chercheurs éventuels, signaler ceux que nous connaissons, soit directement soit par des photographies.

Le plus beau semble être celui de Vivien, [A] (Musée de Munich) qui était, avant la Révolution, au Palais épiscopal de Cambrai. Une bonne reproduction en existe dans J. Bédier et P. Hazard (*Hist. de la littér. franç. illustrée;* Larousse; II, 48).

Différent certes, mais apparenté au précédent et par la qualité technique et par la ressemblance de la pose et de la physionomie, est le portrait non signé, [B], mais attribué sans invraisemblance à Vivien, qui est conservé au château de Bourdeilles, et que M. le Baron de Hennin a bien voulu prêter à l'Exposition « Fénelon et son temps », du Musée du Périgord.

Une réplique [C], très inférieure en qualité, appartenant au Musée du Périgord, et provenant du legs Lapeyre, a figuré à la même exposition.

Réplique encore que le portrait [D] encadré de boiserie, sur une cheminée moderne du grand salon, au château de Chantérac : c'est sans doute une copie du xixe siècle.

Quant à l'intéressant portrait [E] de la magnifique cheminée en bois sculpté dans la salle dite « chambre de Fénelon » au château de Fénelon, c'est probablement une version du xviiie siècle d'un portrait par Vivien [ou par Audran].

Le château de Salignac conserve aussi un portrait de Fénelon [F] dans la grand'salle orientale du corps de logis

principal, sur le manteau d'une très belle cheminée Renaissance. en pierre, enrichie de rinceaux, cannelures, volutes et bucranes. Fénelon est représenté, coiffé d'une barrette, assis devant une table de travail qui porte un livre ouvert et un crucifix. Cette œuvre maladroite ne paraît pas remonter au delà du XVIIIe siècle finissant.

Une réplique [G] du précédent, mais plus tardive et plus maladroite encore, existe sur la cheminée de la grand'salle, au « château » de Carennac, c'est-à-dire à l'ancien Prieuré dont Fénelon fut prieur, et qui est devenu une hostellerie.

Le *Bulletin de la Société d'étude du* XVIIe *siècle*, a, dans son numéro 11 (1951) publié deux portraits de Fénelon. Le premier [H] a été exécuté par un inconnu, en 1697 ; il appartient au Marquis d'Estourmel, au château de Suzanne (Somme). Ce très curieux portrait, au visage extrêmement jeune, ne ressemble en rien aux autres portraits cités.

L'autre [I] est dit « Portrait de Taisnes ». Daté de 1733, il est au Musée de Cambrai (*Catal. de peinture*, n° 22) et s'apparente au Vivien de Munich [A], au présumé Vivien de Bourdeilles [B] et à sa réplique [C], à celui de Chantérac [D] et à celui du château de Fénelon [E].

Nous avons appris récemment par S.E. Mgr Louis, évêque de Périgueux et de Sarlat, qu'un beau portrait de Fénelon [J] existait au palais épiscopal de Bordeaux, mais nous n'avons pas encore eu l'heur de le voir.

Enfin, une note de M. R. Faille (*Bull. de la Soc. d'étude du* XVIIe, n° 11) cite un portrait de Fénelon [K] par Vivien, conservé à Versailles.

A noter qu'il ne se faut point étonner de retrouver tant de portraits de Fénelon. Celui-ci écrivait, en effet, le 5 décembre 1714, à l'abbé de Beaumont (*Corresp.* II. lettre 206; p. 277-8) : « Je vous conjure de faire exécuter soigneusement une très bonne copie de mon dernier portrait de Vivien, pour en faire un présent à M. des Touches. » Ce qui prouve que Vivien exécuta plusieurs portraits de Fénelon et des répliques de ces portraits.

A force d'examiner ces portraits, nous avons décelé comme « signe particulier » un xanthélasma (1) à l'œil droit de Fénelon, détail qui semble avoir échappé à la perspicacité de ses biographes. Or, ce xanthélasma apparaît sur les portraits A, B, C et I. Petit détail qui peut être précieux pour l'historien de l'art désireux de se pencher sur le problème de l'iconographie fénelonienne, laquelle devra, bien sûr, faire intervenir aussi les estampes (2).

Jean SECRET.

---

(1) Le xanthélasma est généralement d'origine hépatique. Ce qui peut intéresser ceux qui pensent que la psychologie doit s'aider de la physiologie.

(2) Pour ne parler que des œuvres de ce genre exposées en juillet dernier au Musée du Périgord, en dehors de deux planches composées de 59 portraits de Fénelon d'époques et d'auteurs divers (Cat. n° 196), on a pu voir des portraits par H. Bonnard (n° 184) — Desrochers (n° 185) — Audran (n° 188) — A. de Saint-Aubin (n°s 189, 190) — J.-F. Cars (n° 191) — Quenedey (n° 192) — et deux portraits anonymes, dont un en couleurs (n° 187 et 193).

INTRODUCTION AU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « FÉNELON ET SON TEMPS »

Faire revivre par l'image, le livre et le document une grande figure du passé est une entreprise aussi hasardeuse que passionnante. Mais l'attrait et le danger de cette aventure sont décuplés lorsqu'il s'agit du plus insaisissable, du plus déconcertant des grands hommes, de François de Salignac de La Mothe-Fénelon.

Dès sa naissance, nous sommes dans l'incertitude. A-t-il vraiment vu le jour au château de Fénelon en Périgord ? Les présomptions sont fortes et nous n'en saurions douter ; pourtant le moindre registre paroissial ferait mieux notre affaire. Et, si le reste de sa vie nous est connu, s'il ne demeure presque plus de textes inédits de lui, l'homme ne nous présente encore que problèmes et contradictions. C'est qu'après trois siècles, Fénelon inspire toujours à ceux qui l'étudient les mêmes sentiments qu'à ses contemporains : il séduit ou il exaspère, et il peut même exaspérer après avoir séduit. Ses détracteurs et ses laudateurs sont passionnés et — l'abbé Brémond excepté —, rarement désintéressés. Les gens du XVIII[e] siècle l'ont beaucoup loué, mais afin de l'enrôler dans le camp du déisme humanitaire : cent ans plus tard, un violent pamphlet, dénonce « l'intolérance de Fénelon ». Quant aux admirateurs de Bossuet ou de Louis XIV, ils n'ont pas d'épithètes assez dures pour flétrir en Fénelon l'adversaire de l'ordre établi, tandis que les sociologues modernes saluent en lui un précurseur.

Mais c'est un jeu trop facile de critiquer les critiques ; il vaut mieux reconnaître qu'ils sont utiles. Ce sont eux qui ont mis en lumière les contradictions de Fénelon. L'un d'eux l'accuse-t-il de fourberie ? Il se voit à son tour convaincu de mauvaise foi. Un autre veut-il démontrer la parfaite droiture de son héros ? Il se trouve, à quelque tournant, obligé de plaider les circonstances atténuantes. Saint-Simon a expliqué Fénelon en donnant l'ambition comme la clef de son caractère. Mais un ambitieux est, par définition, sans scrupule ; or, Fénelon va perdre son crédit,

sa place à la Cour, ses espérances de pouvoir s'il en eut, par fidélité chevaleresque à une pauvre visionnaire dont il réprouvait, d'ailleurs, les errements théologiques. Son livre condamné par le Pape, il se soumet en toute humilité, mais une humilité si fastueuse qu'elle semble à ses vainqueurs un diabolique raffinement d'orgueil. Louis XIV a traité Fénelon de chimérique ; voici que ce chimérique se montre dans son diocèse, en temps de paix et en temps de guerre, un administrateur incomparable. Nous a-t-on vanté, textes en main, le doux, le suave Fénelon ? On peut démontrer, toujours textes en main, qu'il était tranchant et autoritaire. Ce grand seigneur « froid et mortifié », selon l'abbé Le Dieu, ouvre tout grand son palais aux petits neveux du Périgord qu'il chérit — ses lettres en font foi — d'une tendresse presque maternelle et qu'il gratifie de sobriquets de nourrice. On n'en finirait pas de suivre toutes les fluctuations de ce caractère tourmenté, enchanteur pour les uns, inquiétant pour les autres. Fénelon, d'ailleurs, les a ressenties tout le premier, il en a souffert, il s'en est accusé. Et l'on peut se demander si son adhésion aux doctrines de Madame Guyon ne provenait pas avant tout d'un grand désir de paix et de simplification. Le dernier mot sur Fénelon n'est pas près d'être dit. Il ne le sera peut-être jamais, à moins que les psychanalistes ne s'en mêlent. Nous en avons de bien savants et il est étonnant qu'un si beau sujet ne les ait pas tentés.

L'exposition organisée par la ville de Périgueux et le Comité Fénelon n'a pas pour but de résoudre tous ces problèmes, ni d'apporter des solutions définitives : son objet est plus simple et plus ambitieux. Nous avons voulu, pour célébrer le troisième centenaire de la naissance de Fénelon, présenter au public une image aussi complète que possible de la vie de ce grand Périgourdin, et de son influence. On a cherché à évoquer autour de cette grande figure le décor de son temps, sa famille, ceux qui l'ont instruit, et ceux qu'il a instruits ceux qui l'ont suivi et ceux qui l'ont combattu dans son siècle et au-delà.

Cette exposition a été réalisée dans la nouvelle salle du Musée du Périgord où, par les soins de MM. Saraben,

conservateur du Musée, et Secret, conservateur des A.O.A. de la Dordogne, portraits, meubles, émaux du XVII[e] siècle, choisis dans les collections même, formeront un cadre aux documents. M Becquart, archiviste de la Dordogne a tiré de son dépôt les pièces qui concernent Fénelon et sa famille, notamment le contrat de mariage, encore inédit, des parents du futur archevêque. Les travaux de classement et d'inventaire poursuivis depuis de longues années par M[me] de La Mothe, bibliothécaire en chef, ont permis à la Bibliothèque Municipale de présenter un ensemble important d'éditions anciennes et modernes. Enfin, de toutes parts les prêts généreux sont venus enrichir l'exposition « Fénelon et son temps ». C'est d'abord la Bibliothèque Nationale qui a accepté de nous confier l'inestimable manuscrit autographe de *Télémaque* et la première édition — introuvable — de cet ouvrage, l'exemplaire des *Maximes des Saints* corrigé de la main même de Fénelon, des estampes contemporaines, des œuvres des mystiques du XVII[e] siècle. La Bibliothèque Municipale de Bordeaux, la Bibliothèque Municipale de Blois ont également envoyé livres et documents. En Dordogne même, de précieux concours se sont manifestés : Le D[r] Lafon, président de la Société Historique et Archéologique du Périgord, M. Saint-Martin, M. Jean Secret, ont ouvert libéralement leurs collections. Le Grand Séminaire a prêté des ouvrages de théologie. Le beau portrait de Fénelon conservé au château de Bourdeilles figure à l'exposition grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. le Major-Général de Hennin. Et nous n'aurions garde d'oublier les photographies primées au récent concours et qui nous apportent des images des demeures et des paysages qui virent passer Fénelon.

Puissent ces tableaux et ces livres, ces ombres et ces lumières inciter nos visiteurs à reprendre avec Fénelon un commerce interrompu parfois dès les bancs de l'école ! Puissent-ils subir ce charme dont ses contemporains ont rendu témoignage et emporter de lui, à travers le terroir qui le vit naître, un souvenir renouvelé !

Denise HUMBERT,
Bibliothécaire de la Ville de Périgueux.

DOCUMENTS D'ARCHIVES EXPOSÉS.

a) Par les Archives de la Dordogne.

1er octobre 1647. — Expédition notariée pour l'insinuation de contrat de mariage des père et mère de Fénelon. (B. 3162).

23 janvier 1688. — Désignation de Fénelon en qualité de prieur de la Collégiale de Saint-Avit-Sénieur. (2 E, fonds de Salignac).

6 décembre 1714. — Lettre [non signée] de Fénelon à l'abbé de Beaumont. (Même fonds).

1735. — Inventaire des meubles et papiers du château de Beauséjour, après le décès d'Henri-Joseph de Salignac, frère de Fénelon. (B. 395).

b) Par les Archives Nationales.

30 mars 1695. — Constitution de pension faite par Fénelon. (Minutier des notaires).

10 mars 1696. — Résignation par Fénelon du prieuré de Carennac.

30 mars 1696. — Postulation de *Pallium* par Fénelon.

21 décembre 1703. — Lettre de Fénelon à la duchesse de Holstein.

XVIIIe siècle. — Registre des preuves de noblesse de la famille de Salignac de La Mothe.

PHOTOGRAPHIES

Une centaine d'épreuves figurent à l'Exposition, choisies parmi celles du Concours de Photographie organisé, sur des thèmes féneloniens, par la Municipalité de Périgueux, le Syndicat d'Initiative de Périgueux et l'Union Touristique du Périgord. Ces photographies sont dues à MM. le Dr Ambart, Eyraud, Massat, W. Martin, le Dr Merly, O'Heguerty, le Dr Soleil. Elles représentent des paysages et monuments périgourdins (*Salignac, Sainte-Mondane, Fénelon, Saint-Avit-Sénieur, Champniers, Le Lieu-Dieu, Sarlat*) ; quercynois (*Carennac, La Mothe-Fénelon*) ; et angoumoisins (*Manot*).

Le Directeur, G. LAVERGNE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par L. de Rouméjoux, 100 fr.
Sigillographie du Périgord, par M. Ph. de Bosredon, 1 vol., (le complément est épuisé), 800 fr.
Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par M. Espérandieu 1 vol., 200 fr.
Bibliographie générale du Périgord, par MM. A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et F. Villepelet, tomes 3 et 4 (les autres sont épuisés), 600 fr.
Exploration campanaire du Périgord, par MM. Brugière et Berthelé, 500 fr.
Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par M. R. Villepelet, 1 vol., 350 fr.
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud, 1 vol., 300 fr.
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud, 1 vol., 200 fr.
Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière, 1 vol. ill., 400 fr.
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, par J. Durieux, 1 broch., 50 fr.
Inventaire au Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux, 1 vol., 100 fr.
Escaliers de logis périgourdins, par M. Dannery, 1 vol., 250 fr.
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe *siècle*, par M. Fournier de Laurière, 1 vol., 200 fr.
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le Dr Lafon, 1 vol., 800 fr.
Topographie agricole de la Dordogne, an IX d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet, 1 vol., 200 fr.
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol., 400 fr.
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 broch., 30 fr.
La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution, par le professeur L. Testut, 2 vol., 1.000 fr.
La bastide de Beaumont, du même, 2 vol., 1.500 fr.
La vie communale à Beaumont, du même, 1 vol., 200 fr.
Les Amis de la Constitution, du même, 100 fr.
Le Périgord préhistorique, Essai de géographie humaine, par D. Peyrony, 1 vol., 300 fr.
Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, I (de l'origine à 1792), par le Dr Ch. Lafon, 1 vol., 300 fr.

Le prix des exemplaires du *Bulletin* actuellement disponibles est, pour les années **antérieures à 1944**, le fasc., **30** fr.

Pour les années 1944 et suivantes, le fasc., **60** fr.

(Ces prix sont majorés de **15** °/o pour les personnes ou collectivités qui n'appartiennent pas à la Société.)

Frais d'envoi à la charge du destinataire.

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paraît tous les trois mois et forme un volume à la fin de l'année.

Les Sociétés savantes auxquelles le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications **en échange.**

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Il ne contient que des documents inédits.

Adresse du Président : M. le Dr Ch. Lafon, 35, rue Louis-Mie, Périgueux.

» Trésorier : M. H. Corneille, 6, avenue Cavaignac, Périgueux.

» Secrétaire-général : M. Géraud Lavergne, 18, rue du Plantier, Périgueux.

TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le *Bulletin*, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer*.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à

l'Imprimerie Périgourdine.